

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

DECEMBRE 2012

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 14 DECEMBRE 2012 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE	5
Mouvements au sein de l'Assemblée	5
Examen d'une demande d'honorariat	5
Approbation des commissions administratives	5
Intervention de Mme Hélène CONWAY-MOURET, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, suivie d'un échange avec les membres de l'AFE	7
Questions-réponses	10
Présentation du budget de l'AFE (bilan 2012, perspectives 2013) par le secrétaire général de l'AFE	25
Questions-réponses	27
Point d'information sur la formation ouverte aux élus en mars 2013	28

VENDREDI 14 DECEMBRE 2012 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Madame Anne-Colette LEQUET, Vice-Présidente de l'AFE	30
Présentation de la réforme de l'aide à la scolarité, par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	30
Questions-réponses	32
Discussion sur la réforme de la représentation politique des Français de l'étranger, en présence de M. Sylvain ITTE, directeur de cabinet de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger	43
Point d'information sur la participation de l'AFE aux états généraux de la démocratie territoriale	56
Séance des questions orales et d'actualité	58
Questions Orales	58
Question orale n°1 de M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'immatriculation à la Sécurité sociale pour les élèves du réseau AEFE de plus de 18 ans.....	58
Question orale n°2 de M. Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux difficultés pour entrer en contact téléphonique avec les consulats.....	58
Question orale n°3 de Madame Alexandra BEUTHIN, membre élu de la circonscription électorale de Nairobi, relative aux duplicatas de permis de conduire.....	58
Question orale n°4 de Madame Alexandra BEUTHIN, membre élu de la circonscription électorale de Nairobi, relative à la visite médicale pour les permis de conduire à validité limitée.....	59
Question orale n°5 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au calcul de la surcote dans le cadre de la coordination européenne.....	59
Question orale n°6 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux délais pour le calcul et l'obtention d'une retraite communautaire.....	59
Question orale n°7 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à l'affichage de la liste des élus à l'AFE sur les sites et les locaux.....	59

de l'Ambassade et des consulats généraux : demande de respect de l'arrêté du 12 juin 2009, publié au J.O. du 14 juin 2009	59
Question orale n°8 de Monsieur Damien REGNARD, membre élu de la circonscription électorale de Houston, relative à l'abandon de la nationalité française	59
Question orale n°9 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux actions périscolaires de l'AEFE	59
Question orale n°10 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'exportation des droits à prestations des demandeurs d'emploi	60
Question orale n°11 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'état d'application de l'article 515-7-1 du code civil	60
Question orale n°12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux demandes de certificat de nationalité française (CNF)	60
Questions d'actualité	60
Question d'actualité n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux virements SEPA en UE	60
Question d'actualité n°2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux fiches personnelles des conseillers AFE	60
Question d'actualité n°3 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au traitement des demandes de visas	61
Question d'actualité n°4 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'administration consulaire en ligne	61
Question d'actualité n°5 de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative au dispositif mobile de recueil de données biométriques ITINERA	61
Question d'actualité n°6 de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative au devenir des personnels du service des visas à Tunis	61
Question d'actualité n°7 de Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative au recours aux avocats des postes : critères de désignation et détermination des honoraires	61
Projet d'ordre du jour de la 18^{ème} session (du 4 au 9 mars 2013)	61

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE DECEMBRE 2012

VENDREDI 14 DECEMBRE 2012 – MATIN

La séance est ouverte à 10 h 50 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, vice-président de l'AFE.

MOUVEMENTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président

Nous avons en premier à parler des mouvements au sein de l'Assemblée. Et avant de parler des mouvements, je voudrais vous demander quelques instants de recueillement à la mémoire de notre collègue, Monsieur GRAF décédé récemment.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

À la suite de ce décès, Monsieur FABRY remplace Monsieur GRAF et intègrera la commission des Finances et des Affaires économiques, ainsi que la commission temporaire des Anciens Combattants. Un autre mouvement concerne Monsieur Pouria AMIRSHAHI, Député de la 9^{ème} circonscription, actuellement à la commission des Lois et Règlements. Il souhaiterait intégrer la commission des Affaires sociales. Dans le sens contraire, Monsieur CORONADO, également Député, demande à passer de la commission des Affaires sociales à la commission des Lois et Règlements. Ces deux mouvements ont été approuvés par les présidents de commissions et le collège des vice-présidents élargi qui s'est réuni ce matin.

EXAMEN D'UNE DEMANDE D'HONORARIAT

Monsieur le Président

Nous examinons une demande d'honorariat, celle de Monsieur PETRI-GUASCO, qui a démissionné le 30 juin 2012. Nous rappelons qu'il a été conseiller de 1972 à 2012. Y a-t-il des objections ? Cette demande d'honorariat est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.

APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

Le point suivant est l'approbation des commissions administratives.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration des Français.

Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration des Français

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons à examiner aujourd'hui 43 demandes de modifications des commissions administratives qui siègent dans nos différents postes pour arrêter les listes électorales. Notre temps est assez limité, mais je vais quand même vous annoncer que lors de la dernière Assemblée, nous avons parlé des valises ITINERA qui permettaient de recueillir les demandes de passeport de façon foraine. On avait parlé de valises fantômes. Je peux vous dire qu'elles sont bien vivantes et vous en avez un exemplaire au fond de la salle donc vous verrez à quoi ressemble une valise ITINERA qui permettra aux consuls d'aller sur place au devant des Français pour recueillir les demandes de passeports.

Sur les 43 demandes de modification de la composition des commissions administratives prévues par la loi organique du 31 janvier 1976, 34 ont été modifiées et ont recueilli l'approbation unanime des conseillers AFE de la zone concernée. Vous avez sur l'écran cette liste de 34 qui part de Doha, Mascate, Rihad, Thessalonique, Ouagadougou, Brunei, Manille, Singapour, Beyrouth, Pointe Noire, Bruxelles, Assomption, Lima, Conakry, Praia, Le Caire, Accra, Lomé, Madrid, Tegucigalpa, Monaco, Bakou, Islamabad, Pondichéry, Kingston, San Francisco, Copenhague, Tallinn, Port Moresby, Sydney, Wellington, Shanghai, Tunis et Bratislava. Cela fait 34 qui ont recueilli l'avis favorable des conseillers de l'AFE dans les différents consulats. Il y a également une autre liste de 9, pour laquelle les avis des conseillers n'ont soit pas été unanimes ou n'ont soit pas pu être recueillis.

À Sanaa, en raison du départ d'un titulaire, Monsieur Jacques PRUDENT, l'ambassadeur a proposé la nomination de Pierre GARNUNG en qualité de suppléant 2. Nous attendons les avis de Madame Maryse LAURENTI, Monsieur Guy MAKKI et Madame Elisabeth RAYER AL YOUSSEF. Elle donne un avis favorable.

Pour Amsterdam, également un départ de Madame Hélène DEGRYSE. Le poste propose la nomination de Madame HUITEMA en qualité de suppléante 2. Madame Hélène DEGRYSE a émis des réserves. Je ne sais pas si elle les maintient.

Monsieur le Président

Madame DEGRYSE est-elle dans la salle ? Je ne la vois pas. Qui ne dit mot consent !

Monsieur Gérard MÉNARD

Pour Phnom-Penh, nous notons le départ d'un titulaire, Monsieur Bruno QUILLET, dont le remplacement au titre de suppléant 2 est proposé à Monsieur Yvon CHALM. L'accord de Monsieur Pierre MIGNON a été recueilli. Messieurs Michel TESTARD et Marc VILLARD ont émis quelques réserves sur cette proposition du poste.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Nous avons émis des réserves parce que nous ne savions pas s'il y avait une automaticité entre le passage d'un suppléant 1 en titulaire. Il semble que cela soit le cas. Le suppléant ne remplace pas automatiquement celui qui est sorti. Ce point étant confirmé, je lève ma réserve et je pense que Michel TESTARD ferait de même, mais il est absent.

Monsieur Gérard MÉNARD

Pour Malabo, nous avons également un départ de titulaire, Patrick SALZER, pour lequel le poste propose un suppléant 2 en la personne de Dominique CHESNEAU. Nous avons recueilli l'accord de Monsieur Norbert CHALON et de Madame Joëlle VALERI. Nous attendons l'avis de Monsieur Georges SEILHEAN.

À Téhéran, nous notons le départ de deux suppléants. Deux remplaçants ont été identifiés : Madame Ameneh SOHEIL et Madame SADIGZADEH. Nous attendons les avis de Monsieur Pascal CHAZOT et de Monsieur Philippe FABRY.

Pour Pékin, Madame Évelyne MACERA et Madame Guylaine BABEY seraient remplacées par deux suppléants : Madame Claire RANNOU et Monsieur Benyagoub BOUKHATEM. Nous avons reçu l'avis de Messieurs René AICARDI, Gérard DELEENS et Francis NIZET. Il manque celui de Monsieur Thierry CONSIGNY.

Pour Shenyang, un départ de titulaire, Monsieur GIBERTI sera remplacé par un suppléant 2, en la personne de Monsieur Julien ROMANO. Ici encore, Monsieur CONSIGNY n'a pas fait connaître son avis.

Il en va de même pour Wuhan : les deux titulaires quittent leurs fonctions. Il faut donc deux remplaçants. Sont proposés Madame Cyrielle BAZIN et Monsieur Olivier PEREZ. L'avis de Monsieur CONSIGNY n'a pu être recueilli.

J'en viens à la dernière, la commission de Tokyo. Le poste a identifié une suppléante pour remplacer une autre suppléante démissionnaire, en la personne de Madame Joëlle MAGNE. C'est le nom qui a été proposé par le poste à l'avis des conseillers. Nous attendons l'avis de Messieurs Thierry CONSIGNY et de Gérard DELEENS. Pour leur part, Messieurs René AICARDI et Francis NIZET ont émis des réserves sur ce nom et ont proposé un autre nom, celui de Matthieu SEGUELA. Nous avons réinterrogé le poste qui maintient sa proposition initiale, puisqu'il incombe bien aux postes de proposer des noms à l'avis des conseillers et non l'inverse. Le nom soumis à votre approbation est donc bien celui de Madame Joëlle MAGNE.

Monsieur Gérard MICHON

Point d'ordre. Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il revient effectivement aux postes de recueillir l'avis des conseillers, mais à l'Assemblée de prendre ses décisions, non seulement en fonction de ce qui a été proposé par les postes, mais éventuellement, cela peut être fait directement en séance. Je ne sais pas si les gens de la zone veulent demander un vote, mais si tel est le cas, ce vote ne peut pas leur être refusé.

Monsieur le Président

Mais, les membres cités de l'Assemblée ne sont pas présents, ni Monsieur DELEENS, ni Monsieur CONSIGNY.

Monsieur Gérard MÉNARD

Monsieur le Président, si je peux dire un mot, je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Monsieur le Conseiller, à savoir qu'en effet, le poste propose des noms, recueille l'avis, mais la décision est prise par votre Assemblée. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Pour mon cas, sauf avoir été pris d'un état second, je n'ai absolument pas le souvenir d'avoir émis un quelconque avis sur ce nom.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres opinions sur ce thème ? Sinon, les conseillers étant absents, nous acceptons cette liste.

Je vous remercie de votre présence et de votre attention. Nous attendons Madame la Ministre, qui doit arriver d'un instant à l'autre.

**INTERVENTION DE MME HELENE CONWAY-MOURET, MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES, CHARGEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,
SUIVIE D'UN ECHANGE AVEC LES ELUS**

Monsieur le Président

Avant de commencer, je voudrais rappeler que cette réunion est de Bureau, donc les prises de parole seront données en priorité aux membres du Bureau. Je les prendrai au fur et à mesure des demandes.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY-MOURET, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger.

Madame Hélène CONWAY-MOURET, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chèr(e)s Ami(e)s,

Je vous remercie de l'invitation à venir m'exprimer devant le Bureau de notre Assemblée aujourd'hui.

Au cours de ces six derniers mois, j'ai souhaité aller à la rencontre de la communauté française, parce que de chacune de ces rencontres j'attendais quelque chose.

Mes déplacements m'ont ainsi conduite en Asie (Hong Kong, Pékin, Tokyo), en Asie du sud-est avec le Premier ministre (Singapour, Philippines), en Afrique sub-saharienne (à Dakar avec le Président de la République, et je rentre de Côte d'Ivoire), en Afrique du sud, en Afrique du Nord (au Maroc, et j'irai en Algérie la semaine prochaine et j'irai en Libye et en Tunisie au mois de janvier), en Europe enfin (Bruxelles, Madrid, Lisbonne, Londres, Dublin et je me rendrai en Grèce au début de l'année 2013). Je serai aux États-Unis au mois de mars et sur le continent sud américain dans le courant du premier trimestre 2013.

Il est essentiel pour moi d'aller à la rencontre des Français, de recueillir les témoignages de nos compatriotes sur leurs situations sociales, économiques et culturelles. Ces voyages me permettent aussi de partager ces échanges avec vous (parlementaires et conseillers à l'AFE) et de compléter mon analyse de l'évolution de nos communautés et du service que nous leur rendons. Ces déplacements révèlent aussi un certain nombre de besoins que nous avons l'opportunité de satisfaire, grâce à l'existence de ce ministère qui leur est spécifiquement consacré. Dans bien des domaines, où la majorité précédente n'avait pas jugé utile d'agir, il n'est plus temps d'attendre. L'opportunité rejoint ici la nécessité.

Ces besoins, vous le savez, ont inspiré les réformes que vous portez depuis de nombreuses années. Je pense en particulier à notre souci d'accompagner nos concitoyens qui désirent s'expatrier sans oublier ceux qui désirent rentrer.

Pour réussir, ces réformes doivent s'inscrire en cohérence avec la politique gouvernementale et dans un contexte budgétaire particulier. Elles doivent aussi tenir compte des particularités régionales.

Élus des Français de l'étranger, la plupart d'entre vous vivez dans des pays touchés par des crises financières, économiques et sociales. La France n'est malheureusement pas épargnée. Vous comprendrez aisément le risque que nous faisons courir à notre modèle social, et donc au pacte républicain, si nous ne prenons pas rapidement des mesures courageuses.

Ces efforts ne seront acceptables et acceptés que s'ils sont guidés par une exigence de justice sociale et je peux vous assurer que mon action s'inscrit totalement dans ce cadre. Je répète que les efforts consentis seront équitablement répartis, qu'ils préserveront les plus modestes et les missions prioritaires de l'État.

Lors de la session plénière de l'Assemblée des Français de l'Étranger, en septembre, je vous ai présenté mon plan d'action. Trois mois se sont écoulés. Cette réunion du bureau est pour moi l'occasion de vous exposer l'état d'avancement des projets.

Cette année, l'ordre du jour que vous avez établi diffère sensiblement des exercices précédents puisque vous avez souhaité que l'essentiel de vos travaux se concentrent sur deux sujets : la réforme de l'aide à la scolarité et la réforme de la représentation des Français à l'étranger. Deux grands chantiers sur lesquels je veux non seulement vous donner des informations, mais aussi et surtout vous indiquer les objectifs et les ambitions du gouvernement.

Je commencerai donc avec la réforme des aides à la scolarité. Je ne reviendrai pas sur la suppression de la PEC. Je tiens seulement à signaler que très peu de familles qui en profitaient ont finalement demandé à bénéficier des mesures exceptionnelles que nous avons mises en place. C'est la démonstration que nous avons raison en mettant fin à une mesure coûteuse et socialement inéquitable. Fort heureusement, nous avons appliqué cette suppression dès la rentrée : nous étions sinon dans l'incapacité de verser les bourses sur critères sociaux. En effet, le budget nécessaire avait été largement sous-évalué cette année, comme les années précédentes d'ailleurs et comme les budgets préparés par le gouvernement précédent et pour les années à venir.

Je tiens à rappeler ici qu'en 2011, malgré la mise en place de mesures d'économie, ce sont 10 millions d'euros qui avaient dû être redéployés à partir des crédits prévus pour l'aide au développement. Ne comptez pas sur moi pour renouveler ce type d'opération à l'avenir. Élus des Français résidant sur tous les continents, vous connaissez les enjeux de nos politiques de développement. Leur budget n'est pas une variable d'ajustement.

Je fais le choix de la responsabilité et de la transparence. J'ai dû une part obtenu l'abondement de 17 millions de l'enveloppe budgétaire pour 2013 qui sera ainsi de 110 millions pour atteindre 125 millions en 2015. D'autre part, j'ai souhaité réformer en profondeur les critères d'attribution des bourses. J'ai insisté pour que le nouveau système soit progressif et plus équitable. Il importe également de le rendre pérenne. Le choix d'un système éducatif est un choix qui engage les familles pour longtemps. La réforme doit leur offrir une visibilité de l'accompagnement que l'État leur donne, ce que ne permettait pas l'ancien système.

Le directeur de la DFAE vous présentera cet après-midi le détail de la réforme. Vous constaterez qu'elle répond aux objectifs que nous nous étions fixés collectivement :

- La correction des inégalités de traitement, pour ne pas dire des injustices, entre familles et entre zones géographiques, puisque certaines régions comme l'Amérique du Sud ou l'Afrique subsaharienne verront leur situation s'améliorer ;
- L'ouverture à davantage de familles ;
- La maîtrise de l'évolution budgétaire du dispositif ;
- La scolarisation du plus grand nombre.

Je tiens à remercier ici les membres de la Commission nationale des bourses qui se sont réunis longuement à trois reprises. Leurs contributions précieuses, leur sens des responsabilités et de l'intérêt général ont permis d'améliorer les propositions et de revoir un grand nombre de règles de fonctionnement des Commissions locales.

Puisque le nouveau système distribue les aides à partir de nouveaux critères, certaines familles verront les quotités octroyées diminuer. Une attention toute particulière leur sera portée. C'est pourquoi j'ai demandé la mise en place de mesures qui limiteront, pour les familles concernées en 2013, les pertes de quotités. J'ai souhaité également donner davantage de responsabilités aux Commissions locales de bourses, car ce sont leurs membres qui connaissent bien les communautés françaises. Je sais votre engagement dans la tenue des CLB et vous fais pleinement confiance pour traiter avec justice les dossiers qui vous seront soumis. L'assurance d'un budget en croissance, compatible avec des règles plus justes de calcul des bourses : nous nous plaçons en rupture avec le passé et je l'assume.

J'en viens maintenant à la représentation politique des Français de l'étranger. Pour ce qui est de la réforme de la représentation politique, celle qui existe aujourd'hui est le résultat d'une longue évolution, dont vous me permettez de rappeler les grandes étapes.

La première, c'est la création du Conseil supérieur des Français de l'Étranger (CSFE), par décret, en 1948. Le conseil est créé auprès du ministre des Affaires étrangères pour fournir des avis sur les questions et les projets intéressant les Français domiciliés à l'étranger. Dix ans plus tard, en 1958, la Constitution dispose que les Français de l'étranger seront représentés au Sénat. Mais, c'est par la loi du 7 juin 1982, puis celle du 18 mai 1983, qu'est réellement consacrée la représentation politique des Français de l'étranger. La désignation des délégués est remplacée par leur élection au suffrage universel direct au Conseil supérieur des Français de l'étranger. Ces délégués constituent alors le corps électoral pour l'élection de 12 sénateurs.

Claude CHEYSSON est alors ministre des Relations Extérieures du gouvernement de Pierre MAUROY. C'est lui qui a porté au Parlement cette avancée démocratique incontestable. Claude CHEYSSON est décédé le 15 octobre dernier et je tiens aujourd'hui à lui rendre un hommage appuyé.

En 2004, le CSFE devient l'Assemblée des Français de l'étranger. Par la réforme constitutionnelle de juillet 2008, les Français de l'étranger disposent d'une représentation à l'Assemblée nationale. Ainsi en 2012, trente ans après la loi relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger, nos compatriotes ont une représentation complète au Parlement et ils sont également représentés au gouvernement.

Les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger ont été les acteurs de cette évolution.

Trente ans après l'étape décisive que constitua la loi de juin 1982, le moment est venu d'engager une nouvelle étape pour améliorer la représentation politique des Français de l'étranger. Cette réforme doit être comprise comme l'expression même de la reconnaissance de votre travail, vous les conseillers à l'AFE, élus de terrain à la disponibilité permanente.

Le 3 septembre dernier, le ministre des Affaires étrangères a fixé devant l'assemblée plénière les objectifs de la réforme : une plus grande proximité, une meilleure représentativité, la révision du collège électoral des sénateurs, sa soutenabilité financière. La commission des Lois et Règlement de l'AFE a émis un avis. Vous avez adopté à l'unanimité une motion relative à « la réforme des Français de l'étranger » à partir du cadre même fixé par le ministre des Affaires étrangères. Ces objectifs constituent les principes mêmes de la réforme qui prendra la forme d'un projet de loi. Validé par le ministre des Affaires étrangères, il sera présenté en Conseil des ministres dans les premières semaines de l'année 2013. Ce projet repose sur les points suivants :

Premier principe : un principe de proximité. Je souhaite que soit renforcé le lien que vous avez établi avec nos compatriotes, au plus près d'eux. Je propose l'élection de conseillers consulaires élus au suffrage universel direct au scrutin proportionnel dans le cadre des circonscriptions consulaires. Le nombre des élus qui représentent nos compatriotes passera ainsi de 155 à 432. Ils formeront des conseils consulaires allant jusqu'à 9 conseillers en fonction du nombre d'inscrits dans les circonscriptions.

Second principe : renforcement des compétences des conseillers élus. L'exercice de ces compétences se fera au niveau local, car c'est au niveau local que se prennent les décisions concernant les Français de l'étranger. C'est donc dans le cadre des réunions des conseils consulaires que seront traitées les questions actuellement suivies par les comités consulaires spécifiques.

Le champ d'intervention des conseils consulaires sera élargi par rapport à celui des comités actuels : outre les questions relatives à la protection et l'action sociales, aux aides à la scolarité, je souhaite qu'ils soient consultés sur toute question relative au travail, à l'emploi, à la formation professionnelle, la sécurité des communautés françaises, mais aussi sur l'attribution des aides financières individuelles allouées par l'Office national des Anciens Combattants.

Ces conseils consulaires auront une réelle légitimité puisqu'ils seront composés d'élus. Obligatoirement consultés, ils rendront des avis formels sur toute question concernant les Français de l'étranger.

Je propose que parmi ces conseillers consulaires, 81 soient désignés pour assurer le lien avec la France en venant siéger à Paris dans ce que sera la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger. Ces 81 conseillers consulaires délégués à l'AFE seront élus par les conseillers consulaires et parmi eux, dans le cadre de zones géographiques cohérentes regroupant plusieurs circonscriptions consulaires.

La nouvelle Assemblée des Français de l'étranger sera une assemblée d'expertise et de conseil, dont le rôle politique sera renforcé. Sans doute l'exemple d'une autre assemblée consultative, le Conseil économique social et environnemental, peut-il nous inspirer ici. Les conseillers consulaires délégués à l'Assemblée éliront leur président. Ils seront les détenteurs d'une parole politique. Ce n'est plus le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire qui leur rendra compte, mais le ministre des Affaires étrangères. Il présentera chaque année un rapport dressant le bilan de l'action de l'administration dans les domaines intéressant directement les Français de l'étranger et un débat s'en suivra.

Dès le dépôt du projet de loi de finances de l'année au Parlement, le Gouvernement informera l'Assemblée des Français de l'étranger des dispositions relatives à ces questions. L'Assemblée sera donc informée du budget en même temps que le Parlement. Les conseillers pourront faire part de leurs observations au Gouvernement.

Répondant à la feuille de route de Laurent FABIUS et aux préoccupations de la commission des Lois et Règlements de l'AFE, et suivant les préconisations du rapport de Lionel JOSPIN, le collège électoral des sénateurs sera élargi. Il sera constitué de l'ensemble des conseillers consulaires, auquel s'ajouteront éventuellement des délégués supplémentaires. Nous reviendrons ainsi à un mode d'élection plus conforme aux règles appliquées en France.

Enfin, la contrainte de soutenabilité financière est respectée puisque la réforme se fera à budget constant tout en assurant à chaque conseiller les moyens nécessaires au bon exercice de son mandat local.

Je souhaite que le nouveau collège électoral s'applique au renouvellement sénatorial de 2014. Pour cela, il convient que les élections à l'AFE prévues en juin 2013 soient reportées. Nous sommes soumis à un calendrier très serré. Le gouvernement est néanmoins prêt à l'assumer malgré l'existence d'un calendrier législatif très encombré.

Chers amis,

Vous le voyez, nous sommes au travail, conscients des responsabilités qui nous incombent.

Avant de répondre à vos questions je souhaite partager avec vous une pensée pour Paul GRAF qui nous a quittés le mois dernier. Nous partagions un même attachement pour la France et un même engagement au service de nos compatriotes qui vivent à l'étranger. Je tiens à saluer ce compagnon inoubliable. Il était une source d'inspiration pour tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame la Ministre.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Merci.

Madame la Ministre,

En juin dernier, vous nous avez déclaré, je cite :

Je serai naturellement très attentive aux propositions issues de vos travaux.

Force est de constater qu'il n'en est rien, notre avis de septembre n'ayant pas été considéré. Bien au contraire, il semble donc que la priorité aille à des propositions issues de l'associatif, de l'administratif, de personnes n'ayant jamais été élues. Pas même les propositions des sénateurs PS ou du programme PS aux législatives ne sont retenues. Ce projet est une véritable usine à gaz, sous un prétexte de démocratie de proximité. La démocratie de proximité n'est pas un but en soi, mais un moyen. Madame, vous avez été l'une des nôtres, avez-vous réellement été en manque de démocratie ? Pensez-vous réellement qu'un suffrage indirect apporte plus de proximité ? Votre projet enlève sa fonction délibérative à l'AFE, la réduisant à une gestion de comités consulaires, qui ne concerne qu'une minorité infime de nos compatriotes à l'étranger.

Madame le Ministre, il y a urgence ! Le mandat de la série B prend fin en juin. Or, il y a une obligation constitutionnelle, il ne peut y avoir de carence. Et tant que les nouveaux textes ne sont pas votés, les anciens restent en vigueur et s'appliquent. Nous devons pouvoir remplir nos missions auprès de nos compatriotes, leur donner une image claire.

Cette Assemblée, Madame, vous en avez été, avec nous vous l'avez fait vivre. Vous connaissez son utilité, n'en soyez pas le fossoyeur. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Bonjour, merci pour cette information, Madame la Ministre.

J'ai un peu de mal à comprendre l'intérêt de l'AFE dans le projet que vous présentez. À partir du moment où les électeurs vont élire 432 délégués consulaires, ceux-là, ils les connaîtront, ils les auront élus. Ensuite, je comprends que ces grands électeurs seraient amenés à élire 81 conseillers à l'AFE, qui viendraient se réunir une fois par an. Ces mêmes grands électeurs éliraient les sénateurs des Français de l'étranger. Je comprends que c'est un corps électoral vis-à-vis duquel l'électeur de base ne va pas comprendre l'intérêt d'avoir un élu à l'AFE élu par des grands électeurs, avec lequel il n'aura plus de connexion directe. Cela va donc certainement diminuer encore la compréhension du rôle de l'AFE.

Je regrette beaucoup qu'il n'y ait plus ce contact direct entre l'électeur et l'élu à l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci.

Madame la Ministre,

Vous venez de nous dire que le projet de réforme de l'AFE avait pour but d'augmenter la représentativité politique des Français de l'étranger. Or, le projet de réforme de l'AFE tel qu'on nous le présente aujourd'hui ne sert plus l'intérêt des Français de l'étranger. L'AFE servira uniquement à gérer son budget et à élire les sénateurs. Dans ce cas, Madame la Ministre et là, c'est au deuxième degré que je vous pose la question, ne serait-il pas plus clair de nous dire simplement que nous ne servons plus à rien et de supprimer carrément l'AFE.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci.

Madame le Ministre,

Tout à l'heure, vous avez énoncé de nombreux pays que vous envisagez d'aller visiter. Je suppose que vous avez oublié la Suisse. Je vous rappelle tout de même qu'elle est la circonscription consulaire la plus importante du monde. Nous comptons sur vous pour venir nous voir également.

Ma deuxième question est très courte également, comme mes collègues viennent de le dire, je ne vous apprendrai rien en vous disant que les conseillers élus et désignés sommes très inquiets sur notre avenir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Madame la Ministre,

Avec tout le respect que je porte à Hélène, comme vous l'avez citée, effectivement, une de nos anciennes collègues très récente de l'Assemblée des Français de l'étranger, j'aimerais vous donner le point de vue, non pas d'un scientifique, cela serait peut-être un peu prétentieux, mais en tout cas d'un professeur de physique, c'est-à-dire quelqu'un qui aime bien les choses claires et qui estime que l'on ne peut pas dire tout et son contraire, ni prétendre avoir écouté cette noble Assemblée, tout en proposant – c'est ce que vous venez de nous dire, une fois encore avec tout le respect et toute l'amitié que je vous porte – et en nous présentant un projet tout à fait contraire.

Il y a dans ce projet une obsession que je qualifierai de métropolitaine. Quelle est donc cette obsession de vouloir absolument coller aux dispositifs institutionnels français et en particulier de vouloir absolument élire ces 81 conseillers de la nouvelle Assemblée à partir d'un vote des délégués consulaires ? Je prends ma circonscription où déjà, il y a défaut de conseillers. Nous ne sommes que quatre conseillers en Asie du nord et je crois trois en Asie du sud-est, ce qui est bien sûr absolument insuffisant. Comment voulez-vous que la petite vingtaine ou trentaine de délégués qui seront donc élus dans cette circonscription élargie puisse connaître et donc élire de façon éclairée, les conseillers qui seront envoyés à Paris ? Oublions déjà l'obsession métropolitaine, puisque nous vivons à l'étranger. Justement, la spécificité à l'étranger est de ne pas être en France métropolitaine.

J'aimerais conclure en vous disant la chose suivante : si effectivement, le projet vise à augmenter la représentativité et la proximité des conseillers qui représentent cette France à l'étranger, bouillonnante – je ne prendrai que l'exemple de la Mongolie qui est en train d'exploser à tout point de vue, où il faut être et où nous ne sommes pour l'instant que 200 Français, nous étions 86 Français il y a 6 mois pour information – la véritable ambition était tout simplement, si vous voulez avoir davantage de grands électeurs pour les sénateurs dans la perspective des élections sénatoriales de 2014, de doubler le nombre des conseillers. Combien cela aurait-il coûté ? 6 au lieu de 3 millions ? Je vous rappelle, je ne pense pas que c'est évoqué dans le projet de la mission Jospin, qu'il existe un CESE auquel vous avez fait allusion, dont il faudrait s'inspirer dans le fonctionnement, qui nous coûte 40 millions d'euros. La véritable ambition pour la représentativité des Français de l'étranger, c'était de doubler le budget de l'AFE et de faire deux fois plus de conseillers. Cela aurait été beaucoup plus clair.

Merci encore.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Ministre,

Malheureusement, dans votre présentation liminaire, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas évoqué le mot « sécurité ». Ceci posé, le problème pour moi, fondamental, est celui des commissions. Cette Assemblée, aujourd'hui, et le CSFE se sont bâtis sur le travail des commissions et c'est grâce au travail des commissions que les Français de l'étranger ont pu voir se faire reconnaître un certain nombre de droits par l'administration. Si l'administration n'a pas en face d'elle des commissions compétentes – je parle en tant que rapporteur de la commission des Finances depuis de longues années et sous le contrôle de mes collègues de cette commission – nous n'aurons plus de défense vis-à-vis d'une administration qui, vraiment, en ce qui concerne les Français de l'étranger et en particulier dans le domaine fiscal ou dans le domaine financier, n'est pas vraiment sympathique vis-à-vis de nous. Le travail des commissions repose sur le fait que nous puissions nous réunir, faute de quoi, il n'y aura pas de commission et donc, plus d'AFE.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Madame le Ministre,

Effectivement, en 1948, lorsque l'ex-CSFE a été créée, la France était le premier pays à créer une assemblée délibérative représentative des Français de l'étranger. Je note que cette assemblée délibérative, capable de faire des propositions, n'existera plus. Croyez bien que j'en suis triste.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

Madame la Ministre,

Chère Hélène,

Je suis étonné de voir du côté de la droite de l'Assemblée, bien que ce soit des collègues de gauche, aucun n'ait pris la parole. Je pense qu'ils partagent les réflexions nombreuses qui ont été faites de la part de tout le monde.

(Applaudissements).

Je suis ancien élu, avec vingt ans d'ancienneté dans cette Assemblée. J'ai connu un peu toutes les phases. Je connais bien le terrain et je suis stupéfait des propositions qui nous ont été faites, qui ne rapprocheront en rien les Français de l'étranger des élus. Au contraire, je pense que cela sera même un effet inverse et qu'on éloignera les Français. Aujourd'hui, la seule élection qui rassemble est l'élection présidentielle. Les autres, non. Pourquoi ? Justement, continuez votre réforme telle quelle et vous verrez que la situation sera pire !

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous allons faire une coupure pour les réponses de la Ministre.

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Madame SCHOEPPNER d'abord, puisque vous aviez ouvert le débat, je vous remercie pour votre question.

Tout d'abord, certaines propositions auxquelles vous avez fait référence sans les nommer n'ont jamais fait partie du programme du Candidat HOLLANDE, ni du parti socialiste. Elles faisaient partie du programme de la Fédération des Français de l'étranger, mais elles n'ont pas été reprises, en tout cas pour l'une d'elles, par le Candidat HOLLANDE, donc ce n'est pas une promesse non tenue aujourd'hui.

Pour la question du mandat et de l'exercice du mandat actuel, il est bien évident, et je l'ai mentionné à la fin de mon propos, que le mandat que vous exercez actuellement sera prorogé jusqu'en 2014, jusqu'au renouvellement de l'Assemblée, jusqu'à une nouvelle élection. Donc, vous continuez à exercer votre mandat jusqu'en 2014, quand le corps électoral pour la sénatoriale qui aura lieu au mois de septembre 2014 sera constitué.

Il faut partir, non pas de ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire l'AFE telle qu'elle fonctionne, mais imaginer une nouvelle structure. Au lieu de 155 élus, il y en aura 432, qui seront élus. Le maillage sera beaucoup plus large sur la planète et les élus seront au plus proche des communautés dont ils émaneront, ce qui permettra une connaissance et une rencontre de ces élus qui participeront à la vie locale et non plus ce qu'il se passe aujourd'hui dans certaines circonscriptions – pas toutes, je l'admets, mais c'est une réforme globale qui est faite – où les élus ont des circonscriptions très vastes. Ils se déplacent beaucoup, mais ils ne se déplacent généralement que dans le cadre de réunions de comités consulaires, où ils rencontrent les membres de l'administration et je ne sais pas si les uns et les autres ont suffisamment de temps pour participer à la vie des communautés françaises sur l'ensemble de circonscriptions qui regroupent plusieurs pays, pour participer à la vie des communautés, dans l'ensemble des événements qui sont organisées par elles. Donc, au lieu de 155, il y aura 432 élus.

C'est parce que je connais l'avantage personnel et ce que peut retirer un élu à l'AFE de ces rencontres parisiennes, j'ai tenu à ce que celles-ci continuent à exister. Elles seront de l'ordre d'une à deux par an, comme c'est aujourd'hui le cas. Aujourd'hui, vous vous réunissez deux fois par an, il y a deux bureaux et deux sessions plénières. Avant, il n'y avait qu'une session plénière et qu'un bureau. Peut-être y reviendrons-nous, vous en déciderez. Je ne rentre pas dans le détail de l'organisation de

l'Assemblée, de ceux qui viendront à Paris. Donc, il faut partir de cette base, qui est beaucoup plus large, beaucoup plus nombreuse et imaginer que de cette base, 81 élus, qui sont des conseillers consulaires, viendront à Paris. Même si les rencontres parisiennes sont importantes, je ne crois pas qu'elles constituent l'ensemble des activités de vos mandats. Pour moi, l'activité du mandat d'un élu à l'AFE se pratique quotidiennement au contact des Français que vous représentez.

Je comprends la difficulté, au lieu de partir de ce qui existe, il s'agit de partir d'une nouvelle structure et d'imaginer qu'au lieu d'être 155 – et je pense que les 155 ont vocation à se représenter et peut-être à avoir un avantage sur ceux qui, pour l'instant, ne sont pas encore élus – être désormais 432.

Ceci, pour répondre à Madame SCHOEPPNER.

Pour Monsieur CADIC, c'est l'ensemble des conseillers consulaires qui forment le corps électoral et non les 81 personnes qui viennent à Paris. Donc, ce sont les 432 qui forment le corps électoral pour les sénatoriales.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Je voulais dire que par rapport à l'électorat, les grands électeurs que vont être les délégués consulaires vont élire à la fois les 81 conseillers AFE et les 11 sénateurs.

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Les 81 émanent des 432, ce n'est pas un corps électoral différent. Ce sont leurs représentants qui auront l'occasion de se réunir à Paris.

Monsieur Olivier CADIC

Vous le savez, la problématique des élus à l'AFE est souvent une problématique de visibilité et de compréhension pour l'électeur : à quoi sert un élu AFE ? Quand vous dites que nous allons avoir des délégués consulaires, qu'ils vont être élus, l'électeur va bien comprendre. Ces délégués consulaires vont élire à la fois les sénateurs et les 81 conseillers AFE. Très honnêtement, j'ai du mal à comprendre l'intérêt des élus AFE en la circonstance, puisque les sénateurs siègent à Paris, seront également en contact avec les délégués consulaires et de fait, notre visibilité et la compréhension pour l'électeur de l'intérêt de l'AFE, à mon avis, va encore une fois s'atténuer, voire disparaître. C'est là ma crainte, c'est ce que j'ai voulu vous expliquer.

(Applaudissements).

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Monsieur CADIC,

Elle ne s'atténuera pas et ne disparaîtra pas si ceux qui viennent à Paris font un travail similaire à celui du CESE, qui est tout de même la troisième Assemblée consultative du pays, avec un vrai rôle. Je ne vois pas pourquoi l'AFE émanant de l'ensemble des conseillers consulaires – ce ne sont pas des délégués – ne ferait pas un travail équivalent. C'est à ceux qui se réunissent de décider de travailler en commission. Ils éliront un président. Ils décideront de l'ensemble des travaux qu'ils conduiront. Ils auront à leur disposition un budget qui leur permettra de faire des études qui, pour l'instant, n'ont jamais été conduites. Tout cela est à inventer et à mettre en place. Je ne rentre pas dans le détail de la réforme proposée.

Monsieur CADIC, vous avez raison, cela a été dit plusieurs fois, peut-être n'y a-t-il pas de raison d'avoir ces réunions parisiennes parce que les parlementaires, les députés et les sénateurs, finalement, se saisissent aujourd'hui des dossiers et ont un poids politique que les élus à l'AFE n'auront jamais. Mais justement, c'est pour cela que j'ai tenu à ce qu'il y ait ce contact avec la France, ce lien avec la France et qu'un certain nombre de ces conseillers consulaires puisse continuer à venir à Paris travailler, servir de lien à la fois auprès de leurs communautés et des autres conseillers consulaires, dont ils pourront faire profiter des travaux, des réflexions et de tout ce qui s'est passé à Paris pendant la semaine ou les deux semaines où ils seront réunis.

Je crois avoir déjà commencé à répondre à Madame MONSEU et c'est parce que justement je crois au rôle des élus que j'ai souhaité qu'ils soient au plus proche des communautés, qu'ils aient un peu plus de compétences localement, là où s'exerce le mandat et aussi que nous conservions ce lien avec la France qui, aujourd'hui, pourrait être suffisamment représentée par les parlementaires. Je pensais que ce n'était pas le cas et j'ai souhaité qu'un certain nombre les représentent à Paris et soient leurs délégués. Mais ne pouvions pas avoir 435 personnes qui viennent à Paris plusieurs fois par an, parce qu'il y a 30 milliards d'euros d'économies à faire en France et que le ministre des Affaires étrangères a bien signifié que cette réforme devait se faire

à coûts constants. Vous savez peut-être aussi que le rapport JOSPIN s'inscrit dans un contexte assez particulier en France, où l'on remet en question le rôle et le nombre des élus, des parlementaires en particulier. Depuis le début de l'année, près d'une quarantaine d'organes consultatifs ont été supprimés. Je tiens à l'AFE, à une AFE réformée et qui aura, avec le nouveau rôle donné aux conseillers consulaires, une articulation qui peut se faire avec les parlementaires et qui sera plus claire. C'est un rôle complémentaire, où chacun jouera son rôle, l'un localement, les députés qui ont un ancrage territorial aujourd'hui – et je n'accepte pas que l'on me dise que les députés n'ont pas de circonscription et qu'ils sont amenés à travailler comme les sénateurs, cela n'est pas vrai – je peux vous assurer que bon nombre d'entre eux travaillent sur le terrain et continuent à être très présents, même s'ils sont deux jours à l'Assemblée nationale. Et puis, il y a les Sénateurs qui, eux, n'ont pas d'ancrage territorial. Donc, nous avons à articuler trois représentations, trois types d'élus, qui doivent travailler en symbiose et ensemble, pour mieux représenter les Français de l'étranger. C'est ce que j'ai voulu réaliser dans cette réforme.

Aujourd'hui, avant l'élection des députés, il est vrai que les élus AFE, finalement, étaient les députés locaux. C'était eux qui avaient un ancrage territorial, puisque les sénateurs ne l'avaient pas – leur circonscription est planétaire - ; l'arrivée des députés a bousculé cela. Donc aujourd'hui, nous avons besoin de donner avec clarté un rôle à chaque élu, complémentaire pour moi, et qui, je pense, aidera à une meilleure représentativité et à une meilleure représentation de nos communautés.

Monsieur NIZET, vous demandiez pourquoi nous devons être alignés sur ce qu'il se fait en France ? Nous disons et répétons que nous sommes des Français à part entière. Nous avons donc besoin de nous comporter à l'étranger et d'appliquer les règles qui s'appliquent en France.

Le travail que vous faites est quotidien, sur le terrain. Je comprends bien que personnellement – et je l'ai ressenti intimement, l'ayant pratiqué moi-même, venant à Paris, travaillant en commission – et c'est pour cela que j'ai voulu conserver ce lien. Il était beaucoup plus facile d'élire des élus de terrain, des conseillers consulaires et de s'arrêter là. Parce qu'il y avait les députés et les sénateurs qui étaient ce lien avec la France ; eh bien non, j'ai rajouté cette couche, c'est-à-dire ces élus qui seront désignés par leurs pairs, qui viennent de ce grand pool beaucoup plus large de plus de 400 élus de proximité, qui continueront à venir à Paris.

La sécurité, je l'ai citée, c'est une des priorités du ministère. Dans le cadre de mes attributions, je m'occupe bien sûr du réseau consulaire, de l'ambassade, du réseau scolaire, ainsi que de la sécurité. En septembre dernier, lors du rassemblement de la conférence des ambassadeurs, qui se réunit fin août début septembre, j'ai élu des ambassadeurs justement sur le thème de la sécurité. Au début de l'année prochaine, je réunirai les grandes entreprises, les directeurs de la sécurité de grands groupes, pour essayer justement de mettre en commun les meilleures pratiques entre ce qui est réalisé aujourd'hui au sein des entreprises et ce que nous faisons dans le cadre du Centre de crise. La sécurité étant une de mes priorités, je l'ai mentionnée, je n'ai pas mis l'accent dessus, puisque ce n'était pas le but aujourd'hui de cette présentation sur cet aspect, mais sachez que mon cabinet y travaille.

Bien sûr, les commissions sont possibles. Le rassemblement parisien s'organisera comme il l'entend avec son président, l'élection d'un bureau et un travail en commissions s'il le souhaite. Ces réunions à Paris sont à définir. Monsieur MICHON, il s'agit d'une assemblée consultative, elle le restera. Je pense que le CESE est un bel exemple d'une assemblée consultative qui a un vrai rôle et une vraie place dans la société française et dans ses institutions.

Monsieur ALVAREZ, j'ai entendu votre prise de position. J'attends des contributions constructives pour essayer de bâtir quelque chose qui va dans le sens de ce que nous voulons réaliser, c'est-à-dire vous donner les compétences nécessaires pour agir localement dans vos mandats et articuler votre travail avec les parlementaires qui, à Paris, siègent à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Ma chère Hélène, le 17 novembre, il y a eu une cérémonie religieuse, suite à la mort de Claude CHEYSSON, à la cathédrale Saint-Louis-des-Invalides et il y avait là, naturellement, beaucoup de parents, beaucoup d'amis, beaucoup d'ambassadeurs étrangers, beaucoup d'anciens ministres étrangers, mais aucun ministre français. Du ministère des Affaires étrangères, il n'y avait aucun représentant ; pas un seul représentant du PS – ce jour-là, vous étiez tous à Toulouse, en effet - ; il n'y avait aucun sénateur, aucun député des Français de l'étranger.

En tant que doyen des élus de gauche dans cette Assemblée, je dois vous dire que je suis extrêmement triste d'avoir dû constater cela. Et je constate que CHEYSSON est mort, mais c'est l'AFE que vous avez enterrée.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier DESPLANQUES.

Monsieur Xavier DESPLANQUES, membre élu de la circonscription de Tananarive

Madame la Ministre

Chère Hélène,

Trois petites choses : comme certains, j'ai été assez choqué d'entendre que le principal argument utilisé pour nous présenter cette réforme soit celui de la représentativité, lorsque vous parlez de l'améliorer et de la très faible participation aux élections. Nous sommes choqués, nous sommes dans la salle ici, Maître DUCAUD, Jean-Daniel CHAOUI et moi-même, des élus d'une circonscription de 40 000 Français où nous avons été élus avec 32 % de participation. Je sais que dans cette salle, il y a des élus de certaines circonscriptions où il y a moins de 10 % de participation, il y a sûrement des explications à cela, mais lorsque votre principal argument repose sur une absence de représentativité, permettez-nous de nous inscrire en faux, d'autant que je pense, personne aujourd'hui ne remet en cause l'élection tout à fait récente de nos onze députés des Français de l'étranger, qui ont été élus avec 20,60 % de participation. Donc, nous sommes choqués !

La deuxième remarque est que vous nous présentez cette réforme comme étant celle d'une espèce de rééquilibrage politique selon lequel ces sénateurs, dont aujourd'hui 4 sont à gauche et 8 sont à droite, défavoriseraient votre camp. Mais, si vous utilisez cet argument, de notre côté, que devons-nous penser des 8 députés de gauche par rapport aux 3 députés de droite ? N'y a-t-il pas là, entre l'Assemblée nationale et le Sénat, un équilibre politique relatif qui aujourd'hui reflète le parage des voies entre les 49 % du parti socialiste et les 47 % de l'UMP ? C'est donc cet équilibre politique général mondial que vous êtes en train de vouloir rompre, au nom d'une absence de représentativité. Je pense que vous cherchez à satisfaire des ambitions d'un parti, des ambitions complètement partisans.

Je terminerai sur ce troisième point : on parle de la prolongation du mandat des élus de 2006, mais on ne parle pas du mandat tronqué des élus de 2009. Or, dans cette salle, la moitié sont des élus de 2009 qui ont fait campagne, pendant souvent un an de sacrifices personnels et professionnels, avec un engagement vis-à-vis de nos électeurs sur 6 ans. Et, d'un mauvais coup législatif, vous allez remettre en campagne ces élus après trois ans, trois ans et demi, quatre ans, en tronquant leur mandat d'un an, un an et demi, deux ans. Tronquer un mandat, c'est tromper des électeurs ! Par conséquent, aujourd'hui, toutes vos propositions de chambardements, de chamboulements, vont conduire à demander à 81 nouveaux élus de faire deux fois plus de travail, puisqu'ils sont deux fois moins nombreux, dans des circonscriptions deux fois plus grandes, avec deux fois moins de moyens. Est-ce cela la politique ? Ce n'est pas notre conception et je suis définitivement dégoûté de cette politique. Mais, pas de LA politique au service de nos compatriotes.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérandère EL ANBASSI.

Madame Bérandère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Ministre,

Chère Hélène,

Une femme de gauche va s'exprimer et je te remercie d'avoir le courage de faire cette réforme, même si pour l'instant, elle ne répond pas à nos attentes. Mais, réforme il fallait qu'il y ait et j'espère que nous trouverons dans cette Assemblée et avec ton cabinet, des terrains d'entente.

Effectivement, nous ne sommes pas tous d'accord sur la réforme annoncée, mais je pense que nous sommes là pour en discuter et plutôt que de jeter le bébé et l'eau du bain, nous devrions réfléchir à des propositions et non pas faire que critiquer.

La proposition des conseillers consulaires me convient tout à fait, parce que j'ai six consulats au Maroc, je dois faire douze commissions de bourses, douze CCPAS, un comité emploi/formation, des conseils d'établissement, des conseils de gestion de pôle et si je dois me limiter à Marrakech, où il y a déjà assez de travail, cela sera très bien et si le conseiller qui sera élu pour venir à Paris peut être l'interface entre ces conseillers consulaires qui seront plus nombreux – donc le maillage est réalisé et c'est ce qu'il nous faut sur le terrain – entre ce qu'il se passe sur le terrain et ce qu'il se passe à Paris, n'oublions pas qu'Internet existe, quand nous voulons contacter quelqu'un de la DFAE, nous pouvons le faire, cela ne coûte pas un sou. C'est un message Internet. En règle générale, la DFAE nous répond, le cabinet de la ministre nous répond. Il faut vivre avec son

temps. On n'a pas besoin de venir physiquement à 432 ou à 155 à Paris quatre fois par an. C'est à nous de trouver des solutions et de nous réorganiser. Soyons un peu plus positifs, ne restons pas dans ce conservatisme. Il faut évoluer. Nous étions tous d'accord, cela ne pouvait plus durer ainsi, cela n'était pas satisfaisant pour nous tous. Donc proposons, faisons des propositions, essayons de faire quelque chose. Ou si le cadre est déjà fait, très bien, cela est plié, très bien, c'est à nous de faire vivre cette Assemblée, il nous faut avancer. Ne restons pas ainsi sur des positions toujours négatives !

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Ministre,

Chère Hélène,

Vous l'aurez compris, nous sommes très déçus. Quand on avait parlé de modifier l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons rêvé de devenir une Assemblée de plein exercice. Il n'en est rien. On nous compare au Conseil économique, social et environnemental, qui a son rôle, bien entendu, mais c'est un rôle consultatif. Le CESE fait d'excellents rapports. Ce sont souvent des doublons avec les rapports parlementaires, d'ailleurs. Mais, il n'a rien à voir avec une assemblée d'élus de terrain. Nous voulions être une assemblée de plein exercice.

Alors, Madame la Ministre, vous avez été l'une des nôtres, il n'est pas trop tard pour apporter quelques modifications. En particulier, je m'étonne de voir qu'on pourrait penser faire élire les 81 délégués par les conseillers consulaires. Je ne suis pas sûre que cela soit une excellente idée et que cela réponde à une représentativité de ceux qui viendront à Paris.

(Applaudissements).

Il faut continuer la concertation avec vous et avec votre cabinet. Nous ne pouvons pas partir avec les grandes lignes de ce que vous venez d'évoquer. Vous avez été l'une des nôtres, nous voulons jouer un rôle politique et nous ne voulons pas devenir une potiche !

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Madame le Ministre,

Chère Hélène,

Juste deux mots, parce que beaucoup de choses ont été dites. Il y a une chose que je n'ai pas bien comprise. Vous avez parlé du report des élections de l'AFE de la zone B de 2013 à 2014. Mais que va devenir la zone A ? Allons-nous voter en 2014 ? Il me semble avoir vu dans les textes que prolonger un mandat est possible, le diminuer est anticonstitutionnel. Alors je vous drai savoir où nous en sommes ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville

Merci, Madame la Ministre,

Vous parliez tout à l'heure de réinventer une Assemblée qui, malgré tous les défauts qu'elle avait, fonctionnait tout de même assez bien. Je voulais simplement faire part de mon expérience, qui est peut-être celle que vous avez partagée. Finalement, une grande partie de notre apprentissage d'élus et de tout ce qu'un élu doit savoir est appris à Paris au travers de nos commissions. Quand vous êtes jeune élu et que vous ne connaissez rien aux histoires de bourses ou de retraites, vous êtes content de venir en commission et d'être épaulé par les autres élus de la même commission qui ont un peu plus d'expérience et qui nous apprennent. En plus, au cours de ces travaux, avec les personnes des différentes administrations, nous nouons des liens privilégiés, qui nous permettent de mieux travailler et de mieux aider nos compatriotes à l'étranger. C'est ce qui est le plus important et s'il faut passer par trois étages, parce qu'il faut, en tant que conseiller consulaire, parler, envoyer un mail à celui

qui ira à Paris, qui en parlera ensuite à quelqu'un, etc., cela va compliquer les choses, et à mon avis, à terme, ce sont nos compatriotes de l'étranger qui en pâtiront.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Député Alain MARSAUD, Député représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Alain MARSAUD, Député représentant les Français établis hors de France

Madame la Ministre,

Je voudrais d'abord vous féliciter et vous remercier. Vous féliciter et vous remercier d'avoir indiqué devant cette Assemblée que les parlementaires, députés, étaient bien représentants d'une circonscription territoriale et qu'ils y étaient présents. Je crois qu'il était nécessaire de le rappeler et je vous en remercie.

Pour en revenir à votre projet de réforme, Madame le Ministre, je voudrais avoir deux précisions. La première, quand pensez-vous que ce texte risque de venir dans le conseil des ministres d'une part ? Comme nous sommes certains parlementaires, ici, sénateurs et députés, savoir quand nous pouvons nous préparer à ce débat parlementaire qui sera sans doute très intéressant, puisqu'il bouleverse en grande partie un édifice qui existait depuis fort longtemps. Et je voulais vous proposer une chose, puisque cela fait partie, peut-être, des engagements de Monsieur HOLLANDE, de ne pas voter de texte important sans faire une étude d'impact, avez-vous déjà procédé à une étude d'impacts de cette réforme importante ou aurez-vous le temps d'y procéder ? À mon avis, cela serait souhaitable, déjà, pour savoir comment vous allez redécouper les circonscriptions et qui pourraient être éventuellement les personnes susceptibles d'être intéressées par ce nouveau redécoupage. Il y a aussi un impératif financier, peut-être, qui permettrait de motiver cette étude d'impact.

Troisième question, dans votre projet de loi, qu'est-ce qui relève du législatif, à savoir de l'article 34 et qu'est-ce qui relèvera du réglementaire, qui viendrait peut-être amortir le fond de votre projet sur le plan législatif ?

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Madame la Ministre,

Le Groupe ADFE Français du monde n'est pas opposé aux réformes, bien loin de là. Mais pas à n'importe quelle réforme et nous nous sommes exprimés en septembre à l'unanimité avec le groupe d'en face, sur la réforme que nous souhaitions pour les Français de l'étranger. Je ne vais pas refaire ni redire tout ce qui vient d'être dit, je voudrais insister sur trois points.

En ce qui concerne le mode d'élection, il nous semble bien compliqué et nous avons proposé un moyen beaucoup plus simple, que nous pratiquons déjà depuis qu'il existe des élections à l'AFE : des listes que nous confectionnons avec beaucoup de travail, qui respectent la géographie, de façon à ce que toutes les parties géographiques y soient représentées, la parité dans la mesure du possible – parce qu'à l'étranger, c'est beaucoup plus difficile à faire respecter qu'en France – (je n'ai pas dit impossible) et il était fort simple, suivant le nombre de conseillers à l'AFE accordé à chaque circonscription, de dire : « Les premier, deuxième, troisième seront conseillers et les suivants seront délégués consulaires et en même temps grands électeurs ». Avantage de ce moyen : une seule élection au suffrage universel, ce qui nous paraissait beaucoup plus démocratique que cette double élection.

(Applaudissements).

Pas de cooptation, pas de désignation, mais bien une véritable élection.

Deuxième point important, le nombre. Cela nous paraît drastique de passer de 155 à 81 ; c'est une diminution extrêmement sévère. Nous sommes prêts à discuter entre nous pour voir les avantages et les inconvénients de ce nombre. Dans son projet de septembre, l'Assemblée n'avait pas du tout fait allusion à cette diminution du nombre de conseillers. Enfin, les moyens : Mesdames et Messieurs, pour beaucoup, vous participez aux commissions de bourses depuis de longues années et vous savez bien que lorsqu'on a dépassé l'enveloppe qui nous était attribuée, quand il manquait de l'argent – parce qu'il en manquait presque tous les ans – on en trouvait. Excusez-moi, je représente des électeurs, donc je défends les électeurs – et je ne suis pas la seule – je défends leurs besoins et quand il faut trouver de l'argent, on en trouve. Il y a des niches où l'on pourrait peut-être aller, des réserves parlementaires, par exemple. Je ne veux pas mettre les députés sur la paille, non, bien loin de là, mais tout de même, un petit effort pour favoriser aussi bien les bourses que le budget de cette Assemblée, à laquelle nous tenons beaucoup, on pourrait peut-être trouver de l'argent pour permettre à cette Assemblée de fonctionner honnêtement.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Au début de votre intervention, vous avez rappelé deux dates : 1982. Trente ans après, nous avons l'impression que nous avons failli à notre mission. Pendant trente ans, je pense que beaucoup d'entre nous ont fait un effort considérable, non seulement personnel, mais aussi familial et financier, pour représenter nos compatriotes de l'étranger. Aujourd'hui, vouloir modifier cette institution – très respectable d'une part, mais surtout maintenant bien connue des Français de l'étranger – semble revenir à la mettre au pilori. Un problème très important n'a pas été indiqué, Madame la Ministre, c'est la motivation des conseillers que nous sommes. Tout le monde ici présent s'est dévoué pour la cause de nos compatriotes à l'étranger. Aujourd'hui, on veut les remplacer d'abord en en diminuant le nombre et surtout, par des délégués consulaires – je n'ai d'ailleurs pas bien compris la distinction entre délégué et conseiller -, disons les plus de 400 qui vont en fin de compte siéger au sein des commissions ou plutôt dans les conseils consulaires qui, entre parenthèses, sont exactement la même que des comités consulaires.

Donc, je me demande en effet quelle motivation pourront avoir ces conseillers, quand ils vont venir siéger – n'est-ce pas, Madame EL ANBASSI ? -, alors qu'ils sont différents des personnes qui viennent à titre de président d'une association par exemple. Ce sont des personnes qui savent bien qu'en cas de problème, ils ont la possibilité de venir à Paris, en discuter au sein de leur commission, de sensibiliser les personnels administratifs, le ministère des Affaires étrangères, mais également tous les ministères de tutelle (Affaires sociales, Finances, etc.). Ces personnes devront assister à des conseils consulaires locaux ? Ils partiront, comme les autres présidents d'associations avant eux. Que voulez-vous ? Que ces personnes s'attèlent à un travail de rédaction et envoient leurs conclusions aux députés et aux sénateurs ? Cela va être leur travail ? C'est absolument aberrant. Ce qui a été fait comme communication avec les Français de l'étranger par le canal des conseillers que nous sommes l'a toujours été auprès des sénateurs. Nous pourrions continuer ainsi vis-à-vis des députés, mais je ne vois pas pourquoi nous supprimerions ces conseillers. La proposition de Madame MORALES me convient parfaitement, à savoir de réaliser une élection au suffrage universel et d'éliminer le suffrage censitaire – il n'y a pas d'autre mot – et au moins, nous aurons l'avantage d'avoir des personnes qui voudront vraiment se consacrer à la défense de nos compatriotes en venant à Paris et surtout, c'est en commission qu'on travail. Il ne s'agit pas seulement d'assister une fois ou deux, mais le travail en commission est très important, je dirais même qu'il faut presque doubler le nombre de conseillers et non l'inverse.

Madame la Ministre, l'important dans mes propos reste la motivation de ces délégués consulaires au sein des commissions dans les consulats. Une fois qu'ils ont fait acte de présence, pensez-vous qu'ils vont faire le nécessaire pour sensibiliser les pouvoirs publics ? J'en doute.

Dans cette attente, je tiens à féliciter et à prendre date du fait que toutes les personnes ici présentes ont un énorme mérite. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, on est en train de bafouer leurs fonctions.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Madame la Ministre,

Tout d'abord, une Assemblée est un groupe de personnes qui se réunit « ensemble » si je puis dire, bien que ça soit évident, pour parler de sujets communs. Dans le projet que vous nous faites, il y a deux niveaux : un niveau de personnes qui se réuniront ensemble effectivement à Paris, 82 personnes, c'est une Assemblée. Les conseillers consulaires, à mon avis, ne font pas partie de l'Assemblée, dans la mesure où ils ne se réunissent pas ensemble pour parler de sujets communs. Vous pourrez peut-être nous apporter des explications.

Pour le reste, c'est une question de verre à moitié vide ou à moitié plein, donc le verre que vous nous proposez, c'est je suppose le texte et j'espère qu'il n'est pas figé et que nous pouvons encore faire quelques propositions pour le remplir un peu

plus. Dans ces propositions, une fait l'unanimité, c'est le scrutin d'élection des 81 membres de cette Assemblée. Il me semble que pour qu'ils aient une véritable légitimité, ils doivent être élus au suffrage universel et non à un suffrage indirect tel que vous le proposez.

(Applaudissements).

Certains nous ont dit, « c'est ce qu'il se fait dans les mairies pour élire le maire et les adjoints au sein du Conseil municipal ». Je ne suis pas d'accord avec cette image, parce que le maire et les conseillers municipaux siègent dans la même Assemblée et dans la même ville. Ce n'est pas ce que vous nous proposez aujourd'hui.

Le second point, l'efficacité des conseillers consulaires – comme celle des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger que nous sommes – vient des relations étroites que nous avons pu nouer au fil du temps, avec LES administrations. Je ne parle pas de l'administration, celle du MAE, je parle des administrations dont dépendent les Français de l'étranger. Les conseillers consulaires n'auront pas ces compétences, puisqu'ils ne se réuniront pas et il faut, au sein des 82, comme vous l'avez dit – et je vous en remercie – maintenir ces réunions parisiennes. Je serais plutôt pour deux annuelles que pour une seule, avec des commissions qui continueront à s'intéresser aux sujets que nous traitons aujourd'hui.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Ma chère Hélène,

Une question m'interpelle : quand on fait une réforme aussi importante que celle-là, ton cabinet a-t-il pris l'attache de l'ensemble des députés des Français de l'étranger, des sénateurs, des présidents de l'AFE et du bureau permanent de la commission des Lois ? Je pense que la moindre des choses, c'est que ces personnes auraient dû être consultées.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger

Merci, Monsieur le Président.

Chère Hélène, bonjour,

J'aurai une question très pragmatique. Je suppose que tout est dans les tuyaux et donc, 81 délégués, 432 conseillers consulaires, il semblerait que la répartition des circonscriptions soit déjà faite, serait-il possible d'en avoir la liste et le nombre par circonscription ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Ministre,

Vous avez parlé des taux de participation, qui ont été faibles dans certains pays. Actuellement, le climat n'est pas très favorable à la vie des politiques. Beaucoup de gens ont perdu espoir dans la politique et nous tous ici présents avons défendu l'Assemblée des Français de l'étranger, nous l'avons commentée et expliquée et maintenant, si vous faites une réforme, il faut que les choses soient extrêmement claires pour essayer de redire quelle est la nouvelle vision que vous avez parce que sinon nous n'y arriverons plus. Nous avons déjà fait preuve d'énormément d'énergie et de motivation pour expliquer à quoi nous servions et quel était notre rôle important. Maintenant, soyez très attentive, dans cette nouvelle réforme, que cela soit extrêmement clair et pas trop une usine à gaz.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement que l'on médite une citation, celle de Monsieur MONTESQUIEU : « On ne doit toucher aux lois que d'une main tremblante » !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE, membre élu de la circonscription d'Alger.

Monsieur Karim DENDENE, membre élu de la circonscription d'Alger

Merci, Monsieur le Président.

Ma question porte sur le rôle des 81 conseillers à l'AFE, leur champ d'action à l'étranger. Sera-t-il limité à leur petit consulat, ou à tous les consulats dont relèvent leurs Grands Électeurs. S'ils n'ont compétence que sur leur « petit » consulat, les Français de l'étranger seront sous-représentés, puisqu'ils ne pourront défendre que les intérêts de leur « petit » consulat. Maintenant, s'ils ont compétence sur tous les consulats dont ils sont issus, cela demandera beaucoup de frais, puisqu'ils seront obligés de voyager. Vous parlez d'économies, je ne vois pas comment vous pourrez les obtenir.

Monsieur le Président s'informe des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président donne la parole à Madame la Ministre.

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Je vous remercie.

Je vous remercie pour vos questions, Monsieur RATEAU, je regrette comme vous l'absence d'une présence de personnes qui ont connu Monsieur CHEYSSON, c'est pour cela que j'ai souhaité ce matin rappeler son souvenir. Ce n'est pas un rattrapage, c'était quelque chose d'important qui devait être fait mais je regrette comme vous en tout cas mon absence également aux obsèques, puisque je ne pouvais pas y participer.

Monsieur DESPLANQUES, je vous félicite pour le taux de participation de 32 % dans votre circonscription et votre question me permet de revenir sur peut-être ce qui n'a pas été compris. Je crois que vous vous méprenez sur ce que j'ai dit. Je regrette simplement que la participation ne soit pas plus importante. Nous attendions tous pour la dernière législative, parce qu'il y avait eu une visibilité et une campagne électorale qui suivait la campagne présidentielle, que les Français se déplaceraient un petit peu plus. Cela n'a pas été le cas et tout ce que j'exprime est vraiment un regret et rien de plus. Cela n'a rien à voir avec le travail effectué, que je respecte profondément, pour l'avoir exercé moi-même. Et vous me rappelez qu'en effet, j'ai été élue AFE. Quand je vous parle de l'intimité avec laquelle je connais le mandat de l'élu, croyez bien que mon propos est sincère. Neuf mois n'ont pas effacé ce que j'ai pratiqué pendant quinze ans.

Je crois qu'en élisant des conseillers consulaires – qui ne sont pas des délégués – qui émaneront des communautés, parce qu'ils seront plus nombreux, cela contribuera à augmenter le taux de participation, parce que ces élus-là seront au plus proche des communautés.

(Murmures dans la salle).

Cela fera partie – en tout cas c'est un souhait – d'une augmentation de ce taux de participation auquel nous tenons tous. Je ne comprends pas votre argument sur un rééquilibrage. Je suis partie du principe qu'il y a aujourd'hui 155 conseillers et il y en aura 442. Ce n'est pas un rééquilibrage politique, mais simplement un meilleur maillage et une plus grande proximité de ces élus, au plus proche des communautés.

Madame EL ANBASSI, je vous remercie pour votre propos. C'est une contribution positive. Je crois que vous avez bien compris que les 80 conseillers consulaires qui viendront à Paris, en effet, seront l'interface entre l'ensemble des conseillers dont ils émanent, dans une zone géographique définie, et l'administration ou les administrations, Monsieur VILLARD, vous avez raison, vos rencontres à Paris ne se limitent pas à la DFAE.

Madame FOUQUES-WEISS, j'entends votre proposition. Vous souhaitez un rôle politique plus important, c'est également mon souhait. Cela sera possible, mais à définir par les élus.

Madame LINDEMANN, le renouvellement se fera sur l'ensemble des deux zones, puisque nous partons sur la base d'une nouvelle structure, c'est-à-dire que nous remettons les compteurs à zéro et que l'ensemble des conseillers sera renouvelé pour l'ensemble du monde, sur un mandat de six ans. Nous ne raccourcissons donc pas le mandat, puisqu'un nouveau mandat débutera pour une nouvelle assemblée.

(Murmures désapprobateurs).

Monsieur le Député, je vous remercie pour les précisions que vous avez demandées. Il y avait beaucoup de questions, donc j'ai griffonné quelques mots... le débat parlementaire aura lieu en début d'année. La présentation se fera en Conseil des ministres dans les premières semaines de 2013. Je ne peux pas vous donner de date, c'est un souhait, les choses sont parfois un peu compliquées et lentes. En tout cas, dès que l'étape du conseil des ministres aura été passée, il est bien évident que vous serez saisis de ce texte. Le débat parlementaire aura donc lieu en début d'année, pour un vote à la fin du printemps 2013.

L'étude d'impact a bien sûr été faite en préparation du projet de loi. Un décret viendra compléter le projet de loi, qui est tout de même un texte assez simple, qui donne simplement la structure. C'est ce que je vous ai présenté ce matin. C'est dans le décret que se retrouvent les précisions auxquelles vous faites allusion.

Madame MORALES, je puis vous assurer que j'ai repris les principes de l'avis qui a été voté puisque ces principes étaient...

(Murmures désapprobateurs).

Attendez ! Ces principes étaient :

| *Le principe de proximité, le renforcement des compétences des conseillers élus.*

J'ai repris ces deux principes qui étaient véritablement les principes de départ.

(Murmures désapprobateurs).

Je répète que vous êtes focalisés sur ce qui existe aujourd'hui. Des 155, vous pensez à une réduction. Il ne s'agit pas d'une réduction, des 155, je vous le répète, nous passons... ce qui montre bien le respect que j'ai pour les élus parce que – et je réponds à votre question – vous me dites que vous avez beaucoup investi – cela est vrai – beaucoup d'énergie, de travail et si ce n'était pas le cas, pourquoi multiplierait-on par trois le nombre d'élus locaux ?

De la salle

Ce n'est pas la même chose ! *(En chœur).*

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Si, c'est la même chose.

(Murmures désapprobateurs).

Monsieur SAVERY, 90 % des décisions qui sont prises et qui touchent directement les Français de l'étranger le sont localement. Les commissions des bourses, les CCPAS, les décisions sur la sécurité sont aujourd'hui prises au sein des comités et le seront demain au sein des conseils consulaires.

(Murmures désapprobateurs).

Monsieur VILLARD, votre proposition pour la désignation des élus qui siègeront à Paris a été mentionnée par plusieurs personnes. Je l'ai bien notée. Nous allons y travailler. Pour le travail local, il est tout de même prévu que les conseillers consulaires qui siègeront à Paris auront bien sûr pour mission d'en rapporter à l'ensemble des conseillers consulaires de leurs zones et que l'on pourrait imaginer des réunions régionales organisées au niveau de ces zones géographiques.

Monsieur ALVAREZ, les parlementaires ont été informés, consultés. Je répète ce que j'ai dit à Madame MORALES, à savoir que le point de départ a été l'avis qui a été voté au mois de septembre dernier.

(Murmures désapprobateurs).

Pour les circonscriptions consulaires, elles sont dans la loi. Elles vont faire partie du débat parlementaire. J'ai construit sur ce qui existe, sans inventer une nouvelle formule. Je pense qu'il y a une simplification et que nous avons besoin de faire un peu de pédagogie pour expliquer cela dans le détail, parce qu'il est difficile de s'éloigner de ce que l'on connaît pour se saisir d'une nouvelle structure.

Enfin, Monsieur DENDENE, les élus AFE sont avant tout des conseillers consulaires. Ils sont des conseillers consulaires ET ils ont aussi vocation à venir siéger à Paris. À question simple, réponse simple.

(Interventions dans la salle, sans micro).

Tous les conseillers consulaires le seront. Ceux qui viendront siéger à Paris seront désignés et élus par leurs pairs. Mais, ils sont des conseillers consulaires élus au suffrage universel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE

Ma question portait sur le champ d'action des conseillers qui siègent à Paris à l'étranger. S'arrête-t-il à leur propre consulat ou à tous les consulats de la zone dont ils sont issus ?

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Il se limite à leur circonscription consulaire, avec vocation de rapporter, quand ils reviennent de leurs sessions parisiennes, à l'ensemble des conseillers consulaires, le fruit des travaux.

Monsieur Karim DENDENE

Cela dans un sens, mais à l'arrivée, le conseiller est censé sérier les problèmes de la circonscription et pour cela, il faut qu'il voyage à travers la nouvelle circonscription qui sera plus étendue que celle actuelle, ce qui amènera donc plus de dépenses. Ou alors, à l'inverse, il sera le simple représentant de son petit consulat et il ne faudra pas attendre grand-chose des résultats, parce que nous serons sous-représentés.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Il faut arrêter avec cette histoire de comité consulaire et dire la réalité des choses. Nous sommes réunis en CCPAS, mais en fait, nous ne décidons de rien. Le consul va faire un rapport, il envoie ce document au centre, nous ne sommes pas consultés, nous ne savons pas ce qu'il a écrit. Des décisions se prennent. On nous fait bien comprendre que l'on peut dire ce que l'on veut, de toute façon, cela sera décidé à Paris, donc il faut aussi minorer le fait, aujourd'hui, de ces comités. Ce sont uniquement des choses consultatives et de toute façon, l'administration décide ce qu'elle veut. Alors, rappelons ce que l'on attendait de cette modification, justement de nous donner de vraies prérogatives, que nous puissions avoir un vrai rôle.

Aujourd'hui, sur le terrain, l'administration décide de tout. Les élus ne sont que des faire-valoir, c'est pour être réunis autour d'une table et donner l'impression que les électeurs ont leur mot à dire. Mais la réalité n'existe pas dans ce domaine.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Mes chers Collègues,

J'allais nous féliciter parce que nous avons parfaitement tenu les délais, mais il y a un petit prolongement qu'accepte Madame la Ministre.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci.

Sur la partie technique, nous en parlerons cet après-midi, donc je ne vais pas entrer là-dedans. Mais, je voudrais tout de même poser trois questions rapides : quid des 90 % de Français qui ne sont pas concernés, ni par les bourses, ni par la sécurité, ni par la formation professionnelle ? C'est tout de même la majorité. Quid de la consultation de l'AFE pour le redécoupage ? C'est tout de même dans les textes. Quid de la circonscription quand un consulat disparaît ? Parce que je pense que la carte consulaire, comme toujours va évoluer et continuera d'évoluer ? Et toujours, je rappelle que ce n'est pas nous qui décidons de la proximité et du maillage, c'est tout de même l'électeur. Et si l'on veut être élu, on choisit les têtes de liste là où il y a la communauté et on n'empêchera pas qu'il y ait dix élus au même endroit.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Madame la Ministre,

Je n'ai pas l'intention de m'exprimer, parce que tout ou presque a été dit. Je voudrais tout de même, à titre personnel, vous dire que j'ai beaucoup pensé à vous et à ce que vous aviez en tête, pendant cette séance, en vous disant que tous ici, vous le savez bien, nous vous aimons bien, chère ancienne collègue et nous vous plaignons, parce qu'on vous fait faire un travail que vous ne pouvez pas ne pas faire, vous êtes obligée de le faire, mais nous sommes tous conscients et nous pourrions éventuellement nous mettre à votre place et nous dire que c'est un « sale travail », le terme est un peu fort, mais c'est sûrement quelque chose de très désagréable pour vous.

Je voudrais que vous sachiez que nous ne sommes pas dupes. Quand vous nous dites en particulier que vous avez pris les principes de notre avis, voté à l'unanimité, on a bien compris, même en écoutant avec attention tous vos amis sur les autres bancs et ailleurs, que ce n'est pas ce dont il s'agit. Il y a une supercherie, clairement...

(Applaudissements).

Il n'était pas prévu, dans l'avis voté à l'unanimité, qu'on allait réduire de moitié le nombre des élus appartenant à cette Assemblée ou en tout cas, ceux venant à Paris. On ne nous a pas dit que les élections allaient se faire de cette manière.

Je voudrais simplement terminer par une note positive et par un vœu. J'espère très vivement que les applaudissements que vous avez entendu saluer l'intervention de Madame MORALES, des applaudissements unanimes, nous amèneront tous, chers collègues parlementaires, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, députés et sénateurs, au moment où la loi viendra au Parlement, à faire en sorte que nous arrivions à quelque chose de raisonnable, qui donnera satisfaction à tout le monde.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Madame la Ministre,

Pour rebondir quelque peu sur les propos de l'honorable parlementaire, Monsieur FERRAND, j'aimerais dire peut-être en guise de conclusion, si je suis le dernier intervenant, et toujours avec l'amitié que je vous porte, vous le savez bien, Madame la Ministre, Chère Hélène, que le plus gros désaveu que vous puissiez faire aux Français de l'étranger que vous prétendez servir dans cette réforme, c'est de ne pas écouter leurs élus pour cette réforme. Cette Assemblée est absolument vent debout, y compris sur les sièges qui sont ceux de votre filiation idéologique. Vous n'écoutez pas une Assemblée qui est vent debout contre cette réforme. Vos conseillers ont également l'air absolument sourds à notre cri unanime. Modifiez en l'état cette réforme, elle ne convient pas à cette Assemblée qui ne cherche pas seulement à défendre ses petites prérogatives et ses petits acquis. Elle ne sert absolument pas les Français de l'étranger.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.

Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive

Madame le Ministre,

Au mois de juin 2009, tous les électeurs du Groupe B, Afrique, Amérique, ont donné un mandat. Ce mandat a été donné pour une durée de six ans, indiscutablement et le fait de l'amputer serait porter atteinte, d'après mon analyse juridique, à l'un des principes constitutionnels les plus respectables, celui qui est dans la devise de la République française : le principe d'égalité. Je crains que cette amputation soit l'objet facile d'un recours constitutionnel qu'il serait souhaitable d'éviter.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Ministre.

Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET

Madame SCHOEPPNER, toutes vos questions sont importantes. Elles sont d'ordre technique, donc en effet, vous aurez les réponses qui, je l'espère, vous satisferont cet après-midi.

Messieurs FERRAND, NIZET et DUCAUD, il est vrai que depuis quelque temps, on ne me dit plus bonjour, mais bon courage. J'ai noté et je vous remercie de compatir quelque peu avec cette tâche importante, très large et qui va bien au-delà de ce qu'une personne seule peut imaginer. C'est pour cela qu'il y a un travail d'équipe. C'est pour cela que je vous écoute, mais aussi je vous entends et je crois répondre aux trois personnes en même temps. J'ai bien pris note de tout ce que vous avez dit aujourd'hui. Je crois que j'ai le courage, à chaque fois, de venir devant vous. Je l'ai fait devant les parlementaires pour leur expliquer en amont ce qui était prévu et pour pouvoir écouter, et surtout enregistrer les contributions que vous faites. Nous sommes dans un esprit de construction, de bâtir ensemble quelque chose qui va avoir un impact important et qui est très important pour les Français de l'étranger. Ce ministère est là pour changer l'image quelque peu détestable qui existe encore, qui est colportée dans les médias, sur les Français de l'étranger, le pourquoi de leur départ à l'étranger. Pour certains, malheureusement, les nouvelles aujourd'hui vont dans le sens de renforcer cette image. Et je sais, parce que je me déplace beaucoup, je vous l'ai dit en introduction de mon propos, je vais rencontrer les associations, je travaille avec les élus, partout où je vais les parlementaires sont invités à me rejoindre, les élus locaux également sont associés à ces programmes, à ces rencontres. Et c'est dans ces échanges que l'on peut rester en contact avec la réalité et je suis très sensible à ce qu'il se passe sur le terrain. J'ai toujours été une élue du terrain et ce n'est pas parce qu'on se retrouve un jour ministre qu'il faut se couper de la réalité, et j'entends bien y rester collée. Je suis droite dans mes bottes, mais je sais aussi que nous pouvons et que nous devons réformer cette Assemblée. C'est un devoir que nous avons aujourd'hui. Je vous propose de le faire ensemble et j'espère sincèrement que nous réussissons.

En tout cas, je vous remercie pour vos questions, pour vos contributions. Comme Madame EL ANBASSI l'a dit, je crois qu'il faut travailler dans cet esprit. Il ne suffit pas de critiquer globalement. Cela est très facile. Encore faut-il dire ce qui ne plait pas, pourquoi cela ne plait pas et ce que l'on propose à la place. Je crois que c'est dans cet esprit qu'il faut travailler, donc je vous remercie et je vous souhaite de très belles fêtes de Noël.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. Nous avons pris un peu de retard, mais le sujet en valait la peine. Nous allons passer à la présentation du budget de l'Assemblée.

**PRESENTATION DU BUDGET DE L'AFE (BILAN 2012, PERSPECTIVES 2013)
PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'AFE**

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Je vais être le plus concis possible, parce que l'heure avance et j'imagine que l'on entend déjà un peu lointainement le bruit des couverts et des estomacs. Je voulais vous présenter le bilan budgétaire 2012 et les perspectives 2013. Nous sommes en train de vous distribuer le PowerPoint qui se trouvera derrière moi et qui vous permettra d'avoir la traduction chiffrée et en schéma de ce que je vais vous dire.

Pour 2012, l'Assemblée des Français de l'étranger bénéficiait d'un budget de 3,41 millions d'euros et à la suite de ce que l'on appelle les gels républicains qui cette année n'ont porté que sur la partie fonctionnement du budget et non sur la partie indemnitaire, nous bénéficions d'un budget réel de 3 395 911 euros. Vous avez en page 2 la ventilation des dépenses. La partie « Indemnités et assurances » englobe la quasi-totalité des dépenses, puisque 95 % d'entre elles sont dédiées aux indemnités et aux assurances. Une partie fonctionnement sera détaillée ensuite, qui représente 5 % du budget. Au total, la dépense a donc été à hauteur de 3 345 524 euros, ce qui s'est traduit dans le courant du mois d'octobre, par une remontée de crédits vers le programme 151, d'un montant de 40 000 euros, crédits qui ont pu être affectés à d'autres secteurs du programme 151, je pense notamment à l'aide sociale.

En page 3, vous avez la ventilation de l'évolution du poste indemnités et du poste assurances. Vous noterez principalement que nous avons réussi, à la suite d'un nouvel appel d'offres de marchés, à faire diminuer le prix de l'assurance pour exactement la même couverture. Mais, le fait d'être passé par un marché nous a permis, du même prestataire d'ailleurs, d'avoir un coût

d'assurance diminué d'un peu plus de 12 %. Il y a une quasi-stabilité des indemnités, donc vous avez le poste global sur cette page 3.

Sur la page 4, vous avez la ventilation du budget de fonctionnement qui se répartit entre l'organisation des sessions, l'impression, le poste Internet et « divers » qui concerne essentiellement les fournitures et les badges. Le budget de fonctionnement a été de 165 140 euros. En page 5, vous avez l'évolution de ce budget de fonctionnement depuis 2009. Vous remarquerez que depuis 2009, nous avons réussi à diminuer de 44 % le budget de fonctionnement de l'Assemblée. C'est principalement lié au fait qu'à partir de 2010, nous avons pu bénéficier des espaces du Centre de conférences ministériel. Je vous rappelle qu'en bénéficier n'est jamais acquis. Il faut le réserver longtemps à l'avance, puisque c'est un outil de réunion qui fonctionne à plein régime. Mais l'Assemblée des Français de l'étranger, hormis les grandes conférences internationales, est considérée comme prioritaire et je m'en félicite. Cela nous a donc permis de diminuer de 44 % les dépenses de fonctionnement. Et entre 2011 et 2012, nous avons réussi à diminuer de 8 % le fonctionnement. Désormais, nous avons un site Internet et donc, le poste Internet, vous allez le remarquer juste après, a diminué cette année, ce qui explique notamment cette diminution de 8 %.

En page 6, vous avez les différents postes des secteurs Fonctionnement : la logistique, la restauration, les assistantes (qui vous aident notamment pour tous les travaux des commissions), la transcription des débats, les fournitures, l'impression et l'Internet. Vous remarquerez que globalement, sur la période 2009/2012, nous notons des postes qui sont en diminution, parfois en très nette diminution ; d'autres postes sont en légère augmentation, je pense notamment aux postes « Assistantes » et « transcription des débats ». Sur l'évolution de l'année 2011/2012, vous noterez une augmentation sur la logistique, la restauration, les assistantes, ainsi que sur la transcription des débats et en revanche, des baisses sur les fournitures, les impressions et l'Internet.

Je vais expliquer très brièvement les augmentations. Pourquoi une augmentation de la logistique ? C'est parce que les prestations informatiques qui nous sont données ont terriblement augmenté, que ce soit la mise à disposition de l'Internet, les techniciens qui sont ici à la journée longue et à la semaine longue, lorsque nous avons nos travaux. Tout ceci se paie. C'est passé dans le cadre de marchés et je constate simplement que les prestations ont été très nettement augmentées. Vous aviez déjà une première idée de ces chiffres dans le rapport du Directeur qui vous a été présenté en septembre par François SAINT-PAUL.

La restauration, je vous avais déjà dit l'année dernière que nous avions désormais un prestataire imposé, Lenôtre, que nous ne pouvions passer de gré à gré comme je l'avais fait en 2010. L'année dernière, nous avons réussi à contenir un peu et cela s'expliquait par deux choses. D'abord, il n'y avait pas eu de samedi en mai et en mars et puis, nous avons bénéficié en septembre de deux jours et demi au Sénat. Donc, je vous avais dit, en fin d'année dernière, que nous étions en très légère baisse sur ce poste, mais j'avais anticipé en vous disant que l'année prochaine, nous aurions une augmentation. Cette augmentation se traduit dans les chiffres qui vous sont présentés.

Pourquoi une augmentation du poste Assistantes ? C'est assez simple, d'abord, parce que cette année, hormis pour ce bureau, nous avons travaillé les samedis en mars, en mai et en septembre. Et aussi parce que lors du premier semestre, Martine RUSSET et Stéphanie ROUVILLE ont été en formation, dans le cadre d'un départ à l'étranger. Cela m'a obligé à recruter les assistantes une semaine avant la session et une semaine après, pour faire le travail préparatoire et le travail de rendu. Ceci se traduit par des heures assistantes supplémentaires.

Pour la transcription des débats, c'est simplement le jeu de deux demi-journées supplémentaires.

Pour les baisses, les fournitures, c'est simplement parce que nous sommes regardants sur les fournitures et que nous ne faisons pas ce qui n'est pas nécessaire. Pour l'impression, c'est assez simple : dans le cadre d'une renégociation des contrats que nous avons avec la Documentation française, nous sommes parvenus à faire diminuer un peu le prix. Pour l'Internet, c'est la traduction de ce que je vous disais tout à l'heure : l'année dernière, vous aviez la création, l'hébergement et la maintenance ; désormais, il n'y a plus que l'hébergement et la maintenance, donc le coût diminue très nettement.

Sur l'organisation des sessions, la page 7 vous permet d'avoir la ventilation précise de l'ensemble des postes, de l'organisation des sessions.

J'en viens maintenant, pour clore mon propos et répondre aux questions si vous en avez, aux prévisions de dépenses pour 2013. Vous noterez que dans la loi de Finances, le Parlement a voté un budget à 3,390 millions d'euros, donc en légère diminution par rapport au budget qui avait été voté l'année précédente. La diminution est de 0,6 %. Elle porte sur le budget de fonctionnement, parce qu'il me paraissait assez logique, par volonté de transparence financière et budgétaire – dans la mesure où sur les trois dernières années, nous avons très régulièrement, au mois d'octobre de l'année budgétaire, remonté les crédits vers le programme 151 – de pouvoir demander un budget de fonctionnement légèrement en diminution dans la Loi de finances initiale. Cela ne sera donc pas 220 000 euros, mais 200 000 qui seront consacrés au fonctionnement. Il me paraissait logique, dans le cadre des efforts budgétaires qui sont demandés à l'ensemble des administrations, de pouvoir le traduire. Cela ne se

traduire pas par une baisse des prestations de fonctionnement, puisque comme vous l'avez lu par exemple cette année, en octobre, nous avons remonté 40 000 euros vers le programme 151. Ce sont donc 40 000 euros que nous n'avons pas dépensé. Là, j'en demande dès le départ 20 000 de moins. Cela me paraissait logique, de réaliser cet effort de solidarité budgétaire.

Je suis évidemment ouvert à toutes vos questions et j'espère que les schémas qui vous sont proposés et ces explications vous donneront une vue un peu plus précise de la façon dont le budget est dépensé. Tout ceci se retrouvera sur le site Internet, naturellement.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci, Monsieur le Secrétaire général,

J'ai en partie la réponse à ma première question avec le croquis de la dernière page. J'aimerais tout de même une précision : concernant l'impression du rapport du Directeur, c'est quand même une somme relativement importante, cite-t-il uniquement ceux qui sont pour l'Assemblée des Français de l'étranger et directement ce qui nous est lié ou ce rapport est-il également distribué ailleurs ? Par ailleurs, au niveau des assistantes, effectivement, nous en avons toujours besoin, mais j'aimerais que l'on redéfinisse ce qu'elles font. Elles sont toujours en train de travailler, je n'ai rien contre les assistantes, bien au contraire et justement en tant que Rapporteur, quand nous en avons besoin, elles sont malheureusement occupées à faire autre chose et je pense que la majorité des rapporteurs tapons nous-mêmes nos rapports sur nos propres ordinateurs, à l'hôtel ou à la maison. Donc, nous les mettons vraiment très peu à contribution. En ce qui me concerne, si ce sont trois heures, c'est un grand maximum, temps d'impression compris. J'aimerais donc des précisions sur tout ce qu'elles font à côté.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour votre rapport, toujours très intéressant. Par acquit de conscience, j'ai apporté le rapport de l'an dernier et j'ai trouvé une différence de chiffres assez importante. Pour les dépenses de fonctionnement de l'AFE en 2009, il y avait un chiffre de 296 395 cette année. Sur le document de l'an dernier, c'était 268 000 et quelques. Je pense qu'il s'agit d'une erreur d'écriture.

Deuxième point, par rapport aux sessions et à la page 7 du nouveau rapport, tous les postes sont en augmentation importante, j'imagine qu'il y a encore un peu de marge dans les économies que nous pouvons réaliser, notamment sur la restauration. Ce sont plus de 12 000 euros supplémentaires. La mise en place des salles, ce sont 5 000 euros de plus. Vous nous en avez donné en partie l'explication. Avez-vous des compléments à ce sujet ?

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Pour répondre à Madame SCHOEPPNER, le rapport est produit et édité en 1 000 exemplaires. Sont servis les membres de l'AFE (conseillers, parlementaires et personnalités qualifiées), l'ensemble de nos postes diplomatiques et consulaires, ainsi que toute une série de correspondants institutionnels, que ce soit au niveau de la Présidence, de Matignon, des différents ministères, et au niveau des administrations centrales. L'idée étant de le diffuser le plus largement possible afin de faire mieux connaître l'action du ministère dans le domaine de l'administration consulaire. Vous savez également qu'il y a depuis 2009 une partie plus fournie sur l'ensemble des activités de l'AFE, c'est aussi une façon de donner une information la plus large possible et

j'espère la plus précise possible, sur les activités de l'Assemblée tout au long de l'année, à travers ce rapport du Directeur de la DFAE.

Sur les assistantes, effectivement, elles travaillent. Elles sont là, bien sûr, pour aider le Secrétariat général, mais avant tout là pour aider – et je crois qu'elles le font – les rapporteurs dans la mesure où ils en ont besoin. Un certain nombre de rapporteurs préfèrent taper directement. Sachez que si vous en avez besoin, elles sont à votre disposition. Mais, je rejoins une question que vous aviez posée l'année dernière, elles sont à votre disposition pour travailler dans le cadre des travaux de l'Assemblée et pas forcément pour faire autre chose. Mais ensuite, c'est un adulte qui travaille avec un adulte et tout cela se règle entre l'assistante et le rapporteur. Mais elles sont là effectivement pour vous aider. Elles ne chôment pas. Sur l'ensemble du pôle reprographie, elles aident pour à peu près tout, pour l'accueil, les salles. Elles sont à votre disposition et je pense qu'elles répondent aux sollicitations des rapporteurs, à condition que cela soit des sollicitations qui soient dans le cadre des travaux de l'Assemblée. C'est une exigence que j'ai pour éviter les dérives. Il n'y en a pas eu dans le passé et j'espère qu'il n'y en aura pas dans l'avenir.

Monsieur LOISEAU, par rapport au chiffre de 296 000, effectivement, nous l'avons revu à la hausse dans le cadre d'une révision de l'ensemble de ce que nous avons fait, puisque je souhaitais vous présenter une évolution des coûts sur trois ans et demi, c'est-à-dire depuis que je suis arrivé au Secrétariat général et nous nous sommes aperçus que l'année dernière, nous n'avions pas chiffré un certain nombre d'éléments qui étaient liés aux locations que nous avons faites en 2009, d'où la différence de chiffres.

Sur votre deuxième question, l'augmentation de la restauration, sauf à supprimer les plages horaires telles qu'elles sont définies – et un certain nombre d'entre vous les trouvent déjà parfois trop réduites – nous ne pourrions pas aller en dessous dans le cadre des marchés qui sont passés. Puisque nous fonctionnons au CCM, nous devons passer par les prestataires qui ont gagné les marchés. Cela porte sur la restauration, l'informatique – et je constate effectivement une hausse très forte des prestations – sur l'aménagement des salles – ce qui répond à votre question, effectivement, le coût a très nettement augmenté – je ne peux que le constater et je m'inscris dans le cadre de ce type de marchés. Je ne vous dis pas qu'on ne pourrait pas trouver moins cher ailleurs. Je suis à peu près certain que nous pourrions le faire, mais le marché est passé, il y a eu un gagnant. Sans doute a-t-il été le mieux-disant sur toute une série de prestations. Je constate que nous avons effectivement une hausse des budgets. Évidemment, tout cela est à mettre en perspective. Il y a une hausse d'un certain nombre de prestations, mais nous ne payons pas de location de salle quand nous sommes ici, et c'est un gain très important, puisque vous voyez qu'entre 2009 et 2012, globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 44 %.

J'ai souhaité alerter ceux qui passent les marchés pour le ministère, pour que dans les futurs marchés – restauration, aménagement de salles – il puisse y avoir peut-être des séquençages de marchés, pour que nous puissions avoir la meilleure offre dans une prestation du type de celle dont nous avons besoin, prestations qui n'ont rien à voir avec la prestation qui peut être offerte lorsqu'il faut monter un sommet pour des chefs d'État ou une réunion comme le Forum social qui avait lieu ici en présence du Président de la République et de son homologue brésilien, mardi et mercredi. Ce sont des marchés globaux qui sont passés et dans le cadre de ceux-ci, il faudrait pouvoir séquencer les choses, auquel cas nous aurions la possibilité de mieux affiner la prestation, pour qu'elle réponde mieux à nos besoins en termes budgétaires.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Je vous redonne la parole pour le point d'information sur la formation ouverte aux élus en 2012.

POINT D'INFORMATION SUR LA FORMATION OUVERTE AUX ELUS EN 2012

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Très rapidement, vous savez que depuis deux ans, à l'issue de la session de mars, nous offrons aux élus la possibilité de bénéficier d'une journée de formation. Cela est prévu par les textes. Nous le faisons depuis deux ans. Comme les années précédentes, vous allez recevoir un courriel sur votre boîte d'élus AFE qui va vous inviter à nous dire si vous êtes intéressés par cette journée qui aura lieu le lundi 11 mars 2013, organisée en collaboration avec le service de la Formation ici, et nos

collègues de l'administration consulaire. Ce courriel va vous demander si vous êtes intéressé et quelles sont les thématiques que vous souhaitez voir abordées lors de cette session, parce que c'est vous qui nous faites part des thématiques. Nous regroupons l'ensemble des demandes. Nous allons vous demander cela pour le 31 janvier. Cette année encore, en 2013, vous bénéficierez de la troisième journée de formation. Je crois que c'est apprécié par ceux qui l'ont fait. Certains l'ont fait déjà depuis deux ans, avec assiduité et intérêt. Nous comptons le poursuivre. Vous aurez également une demande pour savoir si vous êtes intéressé par des formations en langue, sachant qu'elles peuvent être ouvertes à deux conditions : ce sont des formations intensives organisées dans les périodes mi-juin/mi-septembre ; vous pouvez y avoir accès dans la mesure où il reste des places, puisque les agents du ministère partant à l'étranger sont prioritaires. Depuis que nous ouvrons cette possibilité, un ou deux élus ont souhaité en bénéficier. Certains étaient intéressés, mais les périodes ne leur convenaient pas ou leur agenda ne le leur permettait pas. Sachez que cela va de nouveau être ouvert cette année.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO

Monsieur le Secrétaire général, je souhaiterais qu'au mois de mars, lorsque nous parlerons des commissions administratives, nous ayons un document pour pouvoir les suivre. C'est peut-être une question de budget...

Monsieur Denis FRANÇOIS

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, le collège des vice-présidents élargi, à l'unanimité, en septembre – et je m'en félicite – a considéré que toute une série de documents ne seraient plus reprographiés. C'est le cas notamment des documents relatifs aux commissions administratives. Ils sont désormais en vision sur écran en salle et via le site internet. Ils peuvent alors être étudiés en temps réel sur écran. Ceci, dans un souci de préservation de la planète, d'éviter d'avoir des sacs de 150 copies qui partent à la poubelle ; pour répondre à votre question sur les commissions administratives, vous aviez la possibilité d'avoir l'information, puisqu'elle défilait sur les écrans. Effectivement, cela ne se traduira plus par des sorties photocopies qui terminaient de toute façon leur existence à la poubelle.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Très bien. Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce matin. Je déclare la fin des travaux. Rendez-vous à 14 heures 30 pour la suite des débats.

La séance est levée à 13 h 10.

VENDREDI 14 DECEMBRE 2012 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Madame Anne-Colette LEQUET, Vice-Présidente de l'AFE.

PRESENTATION DE LA FORMATION DE L'AIDE A LA SCOLARITE, PAR LA DIRECTION DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE (DFAE) ET L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER (AEFE)

Madame la Présidente

Nous reprenons les deux grands thèmes de ce matin : la réforme scolaire et la réforme de l'AFE. Madame DESCOTES, Monsieur MASSIN et Monsieur SAINT-PAUL vont nous faire une présentation. Ensuite, nous passerons aux questions.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Nous arrivons effectivement aujourd'hui au terme à la fois d'un très long processus et en même temps très court, puisque cette réforme du dispositif des bourses scolaires pour les élèves français scolarisés dans les établissements du réseau nous a été demandée par nos autorités à l'été et nous avons dans un temps très court et conformément au calendrier et aux modalités qui avaient été présentés devant vous par Madame la Ministre lors de votre précédente Assemblée, en septembre, nous avons donc mené à bien ce travail d'élaboration d'une réforme.

Je ne serai pas longue, puisqu'il faut arriver tout de suite dans le vif du sujet. Il vous a été distribué un document dont vous voyez la copie derrière moi à l'écran, sur la réforme du dispositif. C'est un simple document de présentation. Sur la version papier, veuillez nous en excuser, la source de ce document, qui est DFAE-AEFE n'apparaît pas, mais il vous a été adressé par mail accompagné d'une lettre de Madame la Ministre déléguée. Donc, il s'agit bien d'un document de présentation officiel émanant de l'administration. Viendront bien sûr ensuite les documents de nature réglementaire, qui fixeront le cadre, le formulaire qui sera distribué aux familles et surtout la nouvelle instruction. Tout cela sera diffusé très rapidement et tout à fait dans les formes. À ce stade, je voudrais simplement indiquer, avant que François SAINT-PAUL ne présente la réforme – en tant que Directeur de la DFAE et Chef du programme 151, il est évidemment notre tutelle sur cette partie de notre activité – Jean-Luc MASSIN va très rapidement vous rappeler les points qui, dans le dispositif antérieur, faisaient l'objet de critiques récurrentes depuis plusieurs années et qui ont amené à mettre en place un nouveau dispositif réformé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses scolaires.

Monsieur Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses scolaires

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons terminé hier soir les travaux de la commission nationale des Bourses scolaires. Je vous donnerai donc un simple chiffre qui indique dans quel contexte nous nous situons aujourd'hui. Nous avons attribué hier des bourses à 25 471 élèves, c'est-à-dire une progression de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Quant au montant des bourses accordées, il est passé à 99,81 millions d'euros, contre 87,5 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 14 %. Le coût moyen par boursier s'établit aujourd'hui à 3 919 euros.

Au travers des fiches de synthèse qui ont été présentées pour chaque commission locale hier et avant-hier en commission nationale, nous avons rapporté fidèlement les critiques qui étaient exprimées sur le système existant, par bon nombre de commissions locales. Je vais donc vous les résumer.

Premier point : forcément un point sur le barème, qui est gelé depuis un certain nombre d'années ou qui n'apparaît pas en conformité avec les situations locales. C'est quelque chose qui revient et qui est revenu dans la quasi-totalité des fiches que nous avons présentées.

Deuxième point, concernant à la marge le barème : les seuils d'exclusion en matière de patrimoine mobilier et immobilier, dont les commissions locales s'accordent à penser qu'ils devraient être régionalisés.

Nous avons aussi eu pas mal de critiques sur les modalités de gestion et d'attribution des bourses parascolaires. Enfin, nous avons encore une fois eu à noter beaucoup de critiques sur la façon dont nous prenons en compte les ressources des familles monoparentales ou biparentales, mais dont les parents sont séparés ou divorcés. Dans le système actuel, ce sont les règles de gestion qui appellent le plus grand nombre de critiques et qui posent forcément la question de savoir si nous devons les modifier dans le système futur.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Madame la Présidente.

Le document qui vous a été distribué en annexe de la lettre de Madame CONWAY résume la réforme qui a fait l'objet de trois séances de concertation à la CNB.

Je voudrais brièvement revenir sur les raisons de la réforme qu'avaient décrites Monsieur MASSIN, et ensuite sur les principaux éléments. D'abord, une réforme rendue nécessaire par l'exigence de justice sociale. C'est ce que Monsieur MASSIN indiquait, la question des points de logement, des inégalités entre les familles de pays différents avec les problèmes de revenus minima. Tout cela, nous pouvions le constater par un graphique que vous avez reproduit là, qui est celui de la répartition des familles boursières à 100 % selon leur revenu net, avant la réforme. Et, nous voyons que les revenus sont très divers, mais que nous avons également pour des familles à 100 %, des revenus qui sont supérieurs à 20 000 euros, à peu près au même niveau qu'avec des familles 0-2 000 euros. C'était donc vraiment une question de répartition, s'expliquant par le mode de calcul.

Le deuxième aspect, ce sont des raisons financières. Le graphique suivant est assez éclairant, il montre la croissance de 2007 à 2012 et vous avez en projection, c'est-à-dire en rouge, ce que donnerait la croissance de la demande avec l'ancien système. J'ajouterai que ces difficultés de financement, nous les avons déjà pressenties avant, par des mesures de régulation qui avaient dû être adoptées, soit par des mesures réglementaires, du genre des mesures adoptées pour les bourses, soit sur la dépense ou le plafonnement ou le moratoire pour la PEC, mais aussi des mesures sur la recette, puisque même avec ces modifications, les crédits qui avaient été prévus dans le précédent triennum n'étaient pas suffisants. Il avait donc fallu puiser notamment en 2010, 2011 et pour 2012, sur d'autres crédits. C'est en ce sens que le système était devenu financièrement insoutenable. D'où la réforme qui a été adoptée, qui se veut plus équitable et plus juste.

Le principe fondamental en est la notion de quotient familial réel, net des frais de scolarité. Nous prenons le revenu net des impôts et des charges sociales obligatoires, nous enlevons les frais de scolarité et nous aboutissons à un numérateur. Au dénominateur, c'est un système de parts comme pour le quotient familial. Nous faisons la division et nous aboutissons à ce qu'il reste par unité de consommation pour vivre pour une famille, net des frais de scolarité. Ensuite, pour tenir compte des parités de pouvoir d'achat, nous multiplions par un indice de parité de pouvoir d'achat. Mais, le principe de fond est celui-ci. Nous nous intéressons à ce qu'il reste pour une famille, pour vivre, par unité de consommation, compte tenu de la taille de la famille, du nombre d'enfants, de parents, etc. et en parité pouvoir d'achat.

Quels vont-êtré les effets de la réforme ? C'est le graphique suivant qui vous montre en bleu clair la répartition des familles boursières à 100 % selon leur revenu net avant la réforme et la répartition après la réforme. Mais, vous voyez que cette répartition est modifiée, de façon à réserver les bourses à 100 % aux familles dont les revenus sont les plus faibles. Vous avez aussi le même graphique pour les familles dont les quotités de bourses seront entre 80 et 100 %. Là, vous voyez aussi la réforme qui accorde en priorité – bleu foncé – les bourses à quotité élevée mais inférieure à 100 % aux familles aux revenus modestes.

Enfin, le troisième graphique montre la répartition pour les quotités inférieures à 80 %. Cela concerne les familles aux revenus plus élevés que celles que je décrivais.

Voilà les principes essentiels. Il y a eu aussi un certain nombre de modifications particulières qui ont été adoptées et qui sont rappelées dans cette note. Les points de charge qui disparaissent. Pour mémoire, par enfant, le principe est 0,5, avec 0,5 en plus pour un enfant handicapé. Les règles de prise en compte des revenus des familles séparées ou recomposées ont été modernisées. C'est une question qui a été particulièrement abordée lors des trois CNB de concertation. On nous a fait remarquer les difficultés croissantes qui pouvaient se poser dans des familles recomposées et donc là, les règles sont

modernisées de façon à mieux tenir compte de la réalité, en particulier si un nouveau conjoint ne veut pas s'associer à la prise en charge.

Une fois qu'on a calculé ces quotités, les mêmes quotités sont appliquées aux bourses parascolaires.

Voilà ce que je voulais dire comme description. Vous avez enfin un tableau qui doit refléter les pourcentages et où seront situés les familles. Avec ce système, 35 % des familles vont avoir 100 %, 46,1 % entre 90 et 100 %, 80 entre 56 et 89 %. Nous voyons bien la répartition, qui vise à favoriser un socle important de familles à 100 %.

Comment la réforme va-t-elle être appliquée ? La réforme sera appliquée dans le sens où il va y avoir un nouveau processus. Madame DESCOTES a indiqué que les nouvelles instructions vont bientôt partir. Nous allons notifier aux postes consulaires des enveloppes indicatives. Ensuite, les postes consulaires vont rentrer les dossiers des familles déposant leur demande. À la suite des dépôts de ces demandes, les postes regardent les dossiers et font remonter à l'Agence une indication d'enveloppe de dépense, qui peut être différente de la première enveloppe que nous leur avons donnée. À ce moment-là va s'instaurer une concertation entre le poste et l'AEFE, pour voir si des mesures peuvent être prises pour mieux faire correspondre l'enveloppe des besoins à celle que nous avons notifiée. À ce moment-là, après ce dialogue de gestion, l'AEFE notifiera une enveloppe limitative, à l'intérieur de laquelle ensuite, la commission locale des bourses interviendra et pourra modifier les résultats, étant entendu que ces modifications devront intervenir à somme nulle. Enfin, il y aura la Commission nationale des bourses.

Voilà en gros le processus. C'est un processus qui sera assez long et qui vise à ce que chaque partie fasse la part du chemin, puisqu'en fait, nous avons trois catégories d'acteurs. L'État apporte les dotations pour les bourses ; nous avons ensuite les établissements, qui doivent aussi jouer leur rôle pour appeler à une certaine modération des tarifs ; enfin, les commissions locales des bourses devront statuer sur les cas individuels.

Avec ce nouveau système, normalement, vers avril/mai, nous devrions avoir une idée assez précise permettant de répondre à la question : est-ce que l'enveloppe dont nous disposons permet de répondre aux besoins ? C'est-à-dire après que chaque consulat ait fait remonter ses demandes. Je prends un exemple, l'AEFE notifie des enveloppes en janvier ou fin décembre. Elle notifie 100 à tout le monde. Ensuite, les familles déposent les demandes auprès des consulats. Nous sommes en réel et nous arrivons à des demandes – au total 120. À ce moment-là, le poste et tous ces 120 remontent à l'AEFE et à ce moment-là, l'AEFE a un dialogue de gestion avec le poste, pour voir comment ce 120 peut se rapprocher du 100. Cela peut être aussi par des mesures de plafonnement sur le niveau de prise en compte des frais de scolarité dans le calcul des bourses, lorsqu'il y a plusieurs offres scolaires dans un même endroit. Et puis, ayant le total de l'ensemble de ces besoins, l'AEFE, en concertation avec nous, pourra ajuster soit en adressant un complément et donc en notifiant une enveloppe limitative supérieure, soit le cas échéant, en modifiant ce que nous appelons la « contribution progressive de solidarité des familles », qui est aujourd'hui de l'ordre de 2 points de quotité et qui normalement, n'a pas vocation à augmenter, d'après les calculs que nous avons faits.

Voilà en gros le dispositif. Je vois deux grandes différences avec ce qui existait avant : la première c'est le moteur, la méthode de calcul qui est désormais le quotient familial et plus un système où on déduit des points de charge et la deuxième c'est ce processus annuel avec le dialogue de gestion, qui doit permettre de voir quelles sont les mesures d'économie faisables au niveau local, avant de voir, au niveau mondial, les mesures de compensation ou d'économies supplémentaires qui seraient soumises à la CNB.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je peux vous dire. Il est évident que dans ce système, il va y avoir des changements de quotités. Certains qui avaient 100 % vont se retrouver avec moins, d'autres avec moins vont se retrouver avec plus. Globalement et pour ne pas rentrer dans le détail dossier par dossier – mais je vous signale que Monsieur MASSIN a un dispositif et si vous lui donnez un numéro de famille, il est en mesure de vous donner la quotité avant et la quotité après – mais globalement, ces différences de quotité qui vont apparaître sont les différences que vous voyez entre le bleu foncé et le bleu ciel dans les schémas que je vous ai montrés.

Merci.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Directeur, de cet exposé que nous attendons depuis longtemps.

Avant de passer aux questions, je voulais demander au Président de la commission de l'enseignement s'il voulait rajouter quelque chose.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Juste une petite remarque, Merci, Madame la Présidente.

Je désire vraiment rendre hommage à nos collègues amis et élus qui représentaient l'AFE à la Commission nationale des bourses, parce que ce n'était pas un exercice facile, donc à Hervé LE BOUCHER et à Soledad MARGARETO. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Je rends hommage à tout le travail qu'avec Monsieur MASSIN et Madame la Directrice, vous avez lancé en peu de temps. À l'occasion de la session plénière, nous avons « lancé la balle » et bien sûr, je pense qu'on apprend en marchant. Nous verrons comment tout cela prend place à l'occasion de la prochaine commission des bourses. Je pense que nous allons dans le bon sens, mais il demeure pas mal d'incertitudes sur l'application de ce nouveau dispositif. Nous verrons cela dans la réalité.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Madame Bérangère EL ANBASSI, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Je voulais avoir quelques précisions sur ce que vous avez appelé le dialogue de gestion, c'est-à-dire entre l'enveloppe indicative que vous donnerez aux postes et l'enveloppe de dépenses prévues dans la simulation du budget par postes. Vous avez parlé de la modération des tarifs, il y a trois acteurs : l'État, les établissements et la CNB et vous avez parlé de modération des tarifs au niveau des établissements. Quels sont les angles d'attaque pour que les établissements modèrent leurs tarifs ?

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci beaucoup, Madame le Rapporteur.

C'est une question qui est évidemment particulièrement cruciale et qui a été évoquée à plusieurs reprises au cours de cette réforme. Je vais être très franche, comme je le suis toujours, on ne peut évidemment pas stopper la hausse des frais de scolarité, tout simplement parce que le coût de la vie augmente, de même que le coût de fonctionnement d'un établissement. Viennent s'ajouter des éléments sur lesquels on a plus ou moins prise. Des questions sont très sensibles, comme celle de l'immobilier, sur lesquelles on peut effectivement considérer que dans certains cas, hormis les cas d'extrême urgence, lorsque la sécurité des enfants est concernée et où il faut à mon avis sans attendre et sans autre considération, faire les travaux ; lorsqu'il y a nécessité d'augmenter des capacités d'accueil, des choix sont possibles sur le coût, les options retenues. Et puis, il y a d'autres travaux que l'on peut effectivement décider de ne pas faire ou de différer et à ce moment-là, il faut que les uns, les autres et en particulier les familles, comme les enseignants, en acceptent les conséquences, donc des qualités d'accueil et de travail moindres, si l'on veut reporter ces coûts.

En revanche, il y a d'autres coûts auxquels on ne peut pas renoncer, surtout lorsqu'ils nous sont imposés de l'extérieur. Je pense en particulier à tout ce qui relève d'abord du fonctionnement. Quand il faut chauffer un établissement, ce sont des choses qu'il faut payer. Et puis, il y a tout ce qui relève de la rémunération des recrutés locaux. Elle est soumise au droit local qui évolue parfois de façon erratique. Il y a des pays où la situation est critique et où les rémunérations des recrutés locaux évoluent peu et où il nous apparaît normal, dans le respect de nos valeurs, de faire évoluer les conditions de rémunération et d'emploi de ces recrutés locaux. De toute façon, nous avons là un élément qui est celui de la masse salariale, qui ne peut évoluer qu'à la hausse. Et je ne parle pas des autres éléments de type taux de change, inflation, coût de la vie, etc.

Ce sont les éléments sur lesquels nous ne pouvons pas avoir de prise et donc, forcément, les frais de scolarité augmenteront.

L'AEFE a dans ses missions le rôle de regarder de très près cette dimension. Elle est liée à la part d'autofinancement qui lui est imposé en fonction des besoins auxquels nous devons répondre d'un côté, de la dotation de l'État qui nous est donnée, et puis tout simplement, de la décision ou non, encore une fois, à un moment donné, d'accroître la capacité d'accueil d'un établissement ou bien de dire que non, là, maintenant, on arrête et donc, il y a forcément des conséquences dont il faut discuter et qui devront être acceptées.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Les équipes de l'AEFE et de la DFAE ont réalisé un gros travail en quelques mois, en quelques semaines, et je tiens à les féliciter. L'objectif affiché de la réforme que nous appelions de nos vœux est de remettre de l'équité dans la répartition des bourses scolaires, de simplifier le système. Je peux vous le dire, les discussions ont été vives au sein de la Commission nationale des bourses, mais cela est bien normal lorsque l'enjeu est aussi important. L'année 2013 permettra de voir si cet objectif de simplification et surtout de plus grande équité est atteint, si des ajustements sont nécessaires. En effet, une année me semble nécessaire pour arriver au meilleur système possible.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Une première remarque et je remercie Madame la Directrice de l'avoir signalé et de s'en être excusée, il n'y avait pas d'entête sur ce document.

Concernant le texte, je ne peux pas m'empêcher de relever ce qu'on appelle un jugement de valeur. En d'autres termes, « dérivés insoutenables », « exigences », etc. Je pense qu'un texte de l'administration doit être plus mesuré. En ce qui concerne également la stigmatisation du fait que des personnes puissent avoir un revenu par an de 20 000 euros, il faut savoir que dans certains pays, le SMIC est de 1 803 euros. Ceci facteur de 12, vous voyez ce que c'est pour une famille, dans certains pays. Donc, la stigmatisation du chiffre par rapport à l'idée n'est pas acceptable.

Enfin, je constate – pardonnez-moi, parce qu'on nous donne des documents un peu complexes – que :

Les consulats sont connaisseurs de la situation des familles.

Cela est vrai sur le papier. Mais, dans la réalité, ce n'est pas vrai du tout et c'est la raison pour laquelle les commissions locales des bourses sont indispensables. C'est là où on remet un peu, si j'ose dire, pardonnez-moi l'expression pour votre serviteur, « l'église au milieu du village ». Très souvent, on voit des documents qui sont inacceptables. Je peux vous dire que votre serviteur intervient, et je ne suis pas très populaire en ce sens, pour remettre précisément un certain nombre de familles dans le droit chemin. Pourquoi ? Parce que les uns et les autres, nous avons vraiment la connaissance du terrain et nous savons parfaitement que certains qui vont déposer un dossier, dans un certain nombre de cas, sont des tricheurs ! Je le dis comme je le pense et il faut stigmatiser cela. C'est là où le lien indispensable entre l'administration consulaire, les élus locaux et les associations est absolument indispensable. Il ne faut jamais couper, casser ce cordon ombilical. J'insiste beaucoup là-dessus. C'est quelque chose de très important.

Une chose m'interpelle, je vous le dis très franchement, c'est l'accumulation des demandes et donc le fait que pendant ce temps-là, les employés consulaires passent un temps stupide, perdu, parce qu'ils étudient des dossiers qui, par définition, ne passeront pas. Et c'est là, pour moi, je ne comprends pas le fait que l'on refuse – et je crois savoir que Madame la Directrice, la personne qui est à côté de vous le refuse – que l'on ait la possibilité de créer des dossiers sur Internet. Cela ne veut pas dire que le dossier soit accepté, mais simplement, la création de ce dossier par ces familles, c'est autant de temps gagné pour les employés consulaires. Je ne comprends pas ce refus systématique de cela. À mon avis, il est très important que les familles, comme on établit un dossier pour n'importe quoi, puissent créer un dossier pour la demande de bourse. Ensuite, il y a les vérificateurs. Le premier est le consulat, le deuxième est la Commission locale des bourses. Simplement, c'est un sujet important, prioritaire et d'avenir.

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je tiens à remercier la commission qui a travaillé dans l'urgence. Il est toujours un peu ennuyeux de travailler dans l'urgence, parce que l'on fait des erreurs. Cela étant, j'ai repris, comme nombre d'entre vous le savent, sans état d'âme avec les chiffres et la méthode de calcul, la situation à Los Angeles. Il en ressort qu'environ 23 % des quotités de bourses qui

étaient attribuées sont diminuées, qu'un tiers des familles vont perdre plus de 30 % et un dixième plus de 50 % du montant des bourses. Je n'ai pas de connaissances très fortes sur tous les sujets, sur celui-ci comme sur les autres, mais je m'interroge et j'ai des réserves. Je ne veux fâcher personne, ce n'est pas mon style. J'ai une réserve sur l'indice Mercer, je ne suis pas certain que cela soit le bon moment de se servir de cet indice. J'ai des réserves aussi sur les points de charge. Je m'excuse de n'avoir pu faire que sur Los Angeles, j'aurais aimé aussi faire San Francisco – mais là c'est pas chez moi -, en particulier sur la garde d'enfants, qui s'élève parfois aux États-Unis jusqu'à 5 000 dollars. C'est important. Et à nouveau, sans fâcher qui que ce soit et sans remettre en cause le travail remarquable que vous avez tous accompli, le problème du logement était un point de charge très important aux États-Unis, qui a toujours été pénalisé – je tiens à le répéter – par rapport au reste du monde, je ne sais pas, il faudrait peut-être trouver un pourcentage du revenu brut pour estimer quelque chose.

Je vais terminer tout de suite, je ne veux pas prendre tout votre temps, mais d'après mes estimations – et j'espère avoir tort – ce sont des dizaines et des dizaines de familles qui vont quitter le système français dans l'ouest des États-Unis. J'en suis absolument désolé, mais dans la situation actuelle, avec le système tel qu'il est présenté, ce sont des dizaines. J'ai dit et je vais me permettre de le dire maintenant, en espérant me tromper totalement, ce sont 250 familles qui vont quitter le système scolaire à Los Angeles et à San Francisco, sur les 600 familles que compte cette circonscription.

Je vous remercie et je vous souhaite un Joyeux Noël.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci, Madame la Présidente.

Sur le document, Monsieur GIRAULT, vous dites qu'il exprime des jugements de valeur. Ce document vous a été transmis en annexe de la lettre de Madame CONWAY et a été rédigé par l'AEFE et la DFAE. Qu'est-ce qu'un document administratif doit dire ? Doit-il dire les choses de façon modérée ? Selon moi, un document administratif doit dire la vérité, donc j'assume totalement ce qui est dit dans ce document, notamment sur le fait que c'était insoutenable et que des mesures déjà avaient été prises dans le passé. Je peux vous les rappeler. La participation des familles au paiement des frais de scolarité, le coefficient K (2010), dès 2010 un moratoire sur la PEC, le plafonnement. Ensuite, les efforts supplémentaires côté recettes, en 2010, 3,7 millions d'euros supplémentaires ont été dégagés en LFR. En 2011, ce sont 10 millions qui ont dû être ajoutés en LFI par redéploiement de crédits. En 2012, 13,5 millions supplémentaires ont été votés. Voilà !

Je ne méconnais pas du tout le problème fondamental que nous avons, qui concerne les sous-jacents pour la réforme. On peut essayer de construire un système plus équitable, enfin un nouveau moteur, mais ensuite à la base, il y a deux fondamentaux : la croissance des prix et la croissance de la population. Ce sont vraiment deux fondamentaux et là, des hypothèses ont été faites, un total, plus 13 % et nous allons voir comment cela va fonctionner. Mais, sur la croissance qui devenait insoutenable, dans la situation actuelle, avec l'effort de redressement des finances publiques qui doit être fait, je l'assume totalement et je crois que les choses devaient être dites.

Sur les revenus, etc., dans mes propos, il n'y a pas de stigmatisation. Je voulais dire qu'avec les points de charge, nous avons un système où les acteurs économiques s'adaptent à ce que permet le système. Donc, nous avons des familles qui, tenant compte du fait que des déductions étaient possibles, appliquaient cette réglementation. Il y a donc eu les résultats que nous connaissons, qui sont ces graphiques en bleu. Sur le fait que les consulats connaissent les familles, ce propos n'est pas du tout là pour dire que les élus ne les connaissent pas et que les CLB ne font rien. Les CLB seront saisies des demandes et pourront intervenir. Voilà ce que je voulais dire sur ce point.

Sur ce que disait Madame la Sénatrice LEPAGE, il faut voir ce que va donner le système et peut-être faudra-t-il quelques réglages, je suis tout à fait d'accord. Il faut bien voir en plus que les crédits que nous avons pour 2013, en réalité, la réforme s'appliquera sur les quatre derniers mois, puisque pour le reste, c'est le rythme Sud et pour le rythme Nord, c'est la fin de la campagne précédente. D'où l'importance de bien mesurer si nous avons les crédits suffisants pour appliquer.

Vous me dites avoir des doutes sur l'indice Mercer. Le principe est de savoir d'où nous partons aujourd'hui. Nous partons d'un système où les revenus minimaux étaient extrêmement divers et qui était basé sur des méthodologies individuelles, qui faisaient que le système n'était plus maîtrisé. Que faire pour y remédier ? Une méthodologie commune – et l'indice que nous allons utiliser est un indice de parité de pouvoir d'achat – va être un mix de l'indice du coût de la vie et du logement. Je signale par ailleurs qu'en général, quand on critique cet indice, on dit qu'il est fait pour les expatriés... En général, quand vous êtes dans un pays et que vous vivez comme un expatrié, c'est représentatif ; si vous vivez plus comme un local, votre indice de parité/pouvoir d'achat est inférieur, puisque vous n'allez pas dans les magasins de luxe, etc. À notre sens, cette méthodologie et le fait que nous retenions ce système n'est pas du tout quelque chose qui le vicie en soi. Il s'agit d'indices très largement utilisés, que nous utilisons aussi dans l'administration pour le calcul des indemnités, etc.

Va-t-il y avoir des déscolarisation ? Il faut bien voir une chose, on ne peut pas faire une réforme en disant que l'on va essayer de modérer les choses (110, 118, 125). Il n'est pas possible de dire en même temps qu'il y avait des choses qui n'allaient pas dans le précédent système et dire que l'on ne peut pas faire de diminutions de quotités. Ensuite, il faudra voir, dans chaque cas et au final, ce que je souhaite que l'on garde à l'esprit, c'est le calcul du reste à charge mensuel. En plus, vous dites qu'ils vont perdre 50 %, je rappelle que pour l'année prochaine, la perte maximale est fixée à 20 points. Je demande donc que l'on s'intéresse aussi au reste à charge mensuel pour mesurer son impact en poids relatif par rapport aux revenus.

Sur l'affaire du logement, faire un pourcentage, les formules sont assez compliquées, mais il est évident que si nous réintroduisons des points de charge, c'est autant de moins pour les familles à 100 %, parce qu'il faut répartir une dépense. Donc, il faut voir l'ensemble des éléments.

En tout cas, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, avec le système, nous notifions des enveloppes au départ. Ensuite, en avril/mai, les consulats reçoivent les dossiers et ont une estimation des besoins. Nous aurons assez vite, vers mai/juin, une bonne vision pour savoir si nous nous sommes trompés ou pas dans cette réforme.

Enfin, je voudrais dire une dernière chose, bien entendu, de la concertation, nous n'attendions pas un accord, un soutien. Il ne faut pas faire dire à la concertation plus qu'elle ne doit dire et piéger les personnes qui s'y sont prêtées. Simplement, pour y avoir participé, je voudrais m'associer à ce que vous avez dit, Monsieur MAC COLL, il y a eu un vrai travail, un vrai suivi, de vraies questions et le schéma de sortie n'est pas le schéma d'entrée.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Peut-être juste sur deux points techniques évoqués par Monsieur le Conseiller. Je rappellerai que la dématérialisation des dossiers de demandes est quelque chose que nous avons étudié à plusieurs reprises. Nous sommes arrivés à la conclusion que le domaine des bourses scolaires n'était peut-être pas le meilleur terrain pour le mettre en œuvre, premièrement parce que dans nos familles boursières, tout le monde n'a pas accès à Internet et donc, cela supposait une différenciation selon les postes ; deuxièmement, et c'est important, le problème et la lourdeur de l'instruction des dossiers par les postes ne sont pas liés à la saisie elle-même, puisque 85 % des demandes présentées sont des demandes de renouvellement et donc, les informations de l'année précédente sont automatiquement reprises par le logiciel ; ensuite, lorsque nous travaillons dans le logiciel SCOLA, nous héritons de 90 % des données qui ont déjà été saisies dans l'application RACINE d'immatriculation au registre. Ainsi le nombre d'informations réellement saisies par les postes est très faible, parce que cela consiste simplement à saisir et actualiser les revenus et les charges des familles.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI

Merci, Madame la Présidente.

J'avais quelques questions un peu précises sur le rapport que nous avons eu. À propos des critères d'exclusion et en particulier le fait de prendre en compte la réalité locale, que trouve-t-on derrière ces réalités ? Pour la modernisation des règles de prise en compte avec le problème des familles recomposées ai-je bien compris que seraient pris en compte les revenus du nouveau conjoint, qui n'est pas forcément le parent de l'enfant en cause ? À propos du petit tableau sur les effets de la réforme, les simulations ont été réalisées sur la base de 14 000 et quelques familles, j'aurais souhaité savoir combien d'enfants étaient concernés dans cette étude. Enfin, vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Directeur, que pour l'année prochaine, les familles qui verront éventuellement leur quotité diminuer ne la verraient au maximum diminuer que de 20 points. Cela a-t-il été chiffré et peut-on avoir une idée du maximum que pourrait perdre une famille ?

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, une question de chiffres, je ne vais pas rentrer dans les détails, sur le tableau n° 1, sauf erreur de ma part, si on fait un calcul rapide, on arrive à 7 365 familles boursières à 100 %. Dans le tableau n° 3, après la réforme, elles ne sont plus

que 5 035. En clair, cela fait une différence de 2 335 familles qui étaient à 100 % et qui ne le seront plus. Serait-il possible d'avoir des tableaux comme nous les avons d'habitude avec la commission de la protection sociale, avec des simulations postes par poste, pour savoir comment cela va arriver à la suite de cette réforme ? Cela pourrait intéresser un grand nombre de nos collègues.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou

Merci, Madame la Présidente.

J'ai une question très technique. Dans certains pays, les communautés sont réduites, mais en croissance. Malheureusement, les dossiers de bourse vont aussi en croissance et par exemple, quand on a trois dossiers de bourse et qu'une personne se rajoute, cela signifie que l'enveloppe devrait augmenter de 30 %. À ma connaissance, nous ne sommes pas dans ce type de chiffres. Est-ce à dire que tout le monde va être comprimé ? Si malheureusement, il y avait deux dossiers supplémentaires, plus personne n'aurait plus rien.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Sur les différentes questions posées, la modernisation de la prise en compte des situations familiales particulières, sachez que dans le futur dispositif, il est prévu que pour les familles séparées ou divorcées, ne seraient désormais pris en compte que les revenus de la personne chez qui l'enfant réside, avec éventuellement prise en compte de la pension alimentaire versée. Mais, nous ne serions plus dans le cas du système actuel ou nous continuons à prendre en compte la situation des deux ex-conjoints, donc nous nous en tiendrions à prendre en compte la situation du conjoint qui a la garde de l'enfant, avec éventuellement la pension alimentaire versée par l'ex-conjoint.

S'agissant de la façon dont les choses vont se passer cette année, il est prévu un mécanisme d'atténuation de perte de quotité par les familles. Normalement, au niveau des postes et des commissions locales, il faudra donc regarder de près quelle est la différence de quotité obtenue par application du barème ancien et du nouveau et sur cette base, regarder si la quotité est supérieure à 20 points. Si elle l'est, elle sera limitée à ce seuil. Pour les années suivantes, nous verrons comment les choses se positionnent. Ce mécanisme d'atténuation est prévu pour 2013/2014, pour les pays du rythme Nord.

S'agissant des simulations qui ont été réalisées par la DFAE à partir d'informations fournies par l'AEFE, il est question de 14 000 familles qui représentent 22 000 enfants et cela correspond exactement à la totalité des dossiers qui avaient été présentés en première commission locale 2012/2013 pour les pays du rythme Nord. C'est donc très représentatif, puisque l'on passe de 14 000 à 18 000 familles, d'une commission à l'autre.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

En complément sur les chiffres, oui, il y aura des familles qui étaient à 100 % et qui ne le seront plus. Il y avait des familles qui étaient à moins de 100 % et qui auront 100 %. Donc, il y aura des changements et des variations de quotités. Après, il faut regarder les explications et comment on peut voir et expliquer ces variations. Mais, il y en aura et ensuite, pour aller jusqu'au bout du raisonnement et de l'impact, je demande que l'on regarde le reste à charge mensuel. Parce que vous pouvez, dans certains cas, passer de 100 à 90 et en poids relatif, cela fait beaucoup, mais dans certains cas, vous passez de 100 à 90 mais en poids relatif, cela est moins important. J'ajoute et je précise que là, cela sera le rôle des commissions locales de bourses d'intervenir. Mais oui, il y aura des changements de quotités, c'est bien pour cela qu'il y a une réforme.

Sur les familles modernisées, Monsieur MASSIN a répondu. Sur la question de Monsieur ETLICHER, non, comment ont été calculées les enveloppes données qui sont indicatives ? Nous avons pris les 14 000 familles, le dernier échantillon global que nous avons, c'est-à-dire le total des demandeurs en 2012, nous avons fait des projections avec plus 13 %. Il y a également ce dialogue de gestion. Donc, si nous vous donnons 100 et le poste avec ses dossiers arrive à 120, nous n'allons pas vous dire que ce sont 100 dans la mesure où vous expliquez les 120. C'est à cela que sert le dialogue de gestion. S'il y avait des demandes supplémentaires, le système est conçu pour pouvoir les intégrer.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur le Directeur,

La question à mon avis très importante pour les conseillers ici présents est de savoir si tel ou tel poste va être amputé en ce qui concerne le nombre de bourses et surtout les quotités. Aurons-nous connaissance de cette simulation poste par poste, qui serait adressée éventuellement aux différents consuls généraux, pour que nous puissions en discuter et voir l'incidence de la réforme ? Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

J'ai déjà répondu en indiquant qu'aujourd'hui, nous allons notifier les enveloppes indicatives que les postes vont recevoir d'ici peu de temps. Ces enveloppes ne sont pas la fin de l'histoire, loin de là. On notifie une enveloppe indicative en ayant calculé, à partir de l'échantillon total, on applique 13 % et ensuite, il faut rentrer les dossiers (en mars/avril). Le poste arrive en disant, « moi, j'ai 120 au lieu de 100 » et s'applique le dialogue de gestion. L'enveloppe limitative qui sera le cercle du jeu pour la CLB peut être à 120 s'il n'y a pas de mesure d'économie possible, elle peut être à 110 si le dialogue de gestion permet de voir des mesures d'économie générale locales qui peuvent être appliquées, qui épargneront les 100 %.

Nous avons aujourd'hui les enveloppes indicatives, mais c'est en mars/avril que nous saurons où nous en sommes vraiment. J'ajoute que nous avons fait nos petits calculs. Nous avons quelques munitions pour compléter si dans tel ou tel pays, il y avait une difficulté particulière.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Madame la Présidente.

Ce sera très bref, Monsieur MASSIN a déjà répondu à ma question. Je voulais signaler les difficultés que nous avons rencontrées dans le passé avec ces familles recomposées quand la séparation avait été conflictuelle. Vous vous retrouviez avec des femmes qui restaient seules avec leur enfant dans le pays de résidence et dont le conjoint n'était absolument pas coopératif. Quand l'autorité parentale était accordée aux deux parents, nous avions de grosses difficultés à considérer le revenu de la famille en tant que revenu réel. Parce que ce qu'elle aurait dû avoir, elle ne l'avait pas. Donc, si j'ai bien compris votre propos, cette injustice va être désormais réparée.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais rebondir sur quelque chose qu'a expliqué Monsieur SAINT-PAUL. Vous parliez tout à l'heure de certaines dérives que le système permettait. Je voudrais revenir sur les loyers. Pendant des années, les commissions locales ont demandé le plafonnement des loyers. Cela nous a toujours été refusé. Je tenais à le signaler.

D'autre part, vous avez dit que les commissions locales auraient beaucoup de pouvoir, qu'elles décideraient tout. Excusez-moi, mais d'après le schéma que vous avez développé, je ne vois pas beaucoup de marge de manœuvre entre les deux enveloppes, celle qui est prévue et l'ultime enveloppe.

Pour illustrer mon propos, je voudrais revenir quelques années en arrière, car je suis une vieille élue de cette Assemblée. Nous avons déjà connu un système d'attribution à travers une enveloppe fermée. Nous avons alors une sensation désagréable et douloureuse de déshabiller Paul pour habiller Jacques. Donc, petit à petit, nous sommes arrivés à nous décider à demander à l'Agence, non plus des bourses selon l'enveloppe, mais les besoins avérés et jusqu'à maintenant, il faut bien le dire, l'Agence a toujours fait le maximum pour satisfaire ces besoins avérés. Bien entendu, je suis tout à fait d'accord qu'il faut appliquer la plus grande rigueur lorsqu'il s'agit d'utiliser les deniers publics.

Merci.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur François LÉBOUCHER.

Monsieur François LÉBOUCHER, membre élu de la circonscription d'Athènes

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, excusez-moi si je reste assis pour m'adresser à vous, mais la position verticale et statique m'est pénible.

Je voudrais d'abord m'associer à la Sénatrice LEPAGE pour souligner le travail remarquable qui a été fait par l'administration, dans des délais contraints et sur un chantier dont l'envergure n'échappe à personne. Je voudrais revenir sur quelques points de fond, notamment sur le fait qui est évoqué dans la présentation qui nous a été faite, la dérive à la hausse des frais de scolarité, comme un effet pervers de la PEC. Je voudrais simplement rappeler que si la PEC a pu contribuer ici ou là à aggraver l'augmentation des frais de scolarité, elle est d'abord liée au transfert aux établissements d'un certain nombre de charges qui, jusque-là, étaient du domaine de l'investissement de l'État. Nous savons tous que le transfert des charges de pension civiles et immobilières a gravement affecté les frais de scolarité des établissements. Sans revenir sur des considérations polémiques par rapport à la PEC, il me semble que la philosophie qui a été mise en œuvre pendant le quinquennat écoulé, c'était effectivement un transfert de charges aux établissements et une augmentation massive de l'aide à la scolarité. Quand on mesure aujourd'hui globalement les frais de scolarité qui sont pratiqués par les établissements du réseau, la pertinence de cette philosophie semble assez cohérente, parce que, que je sache, nous conservons aujourd'hui des tarifs extrêmement compétitifs, lorsque nous les comparons à l'offre qui est proposée, soit par des initiatives privées, soit par des initiatives qui relèvent de coopération binationale ou autre. C'est donc un point qu'il me paraît important de rappeler parce que je ne vois pas, aujourd'hui, dans le redéploiement budgétaire qui est affecté à la scolarité, que l'État réinvestit ces champs de charge qui ont été transférés aux établissements. Donc, il me semble que l'abondement du budget de l'aide à la scolarité pour le triennum à venir, qui consiste à redéployer le montant de la PEC sur les trois ans à venir ne reflète pas tout à fait la priorité qui semblait donnée par le politique aujourd'hui à la manœuvre, sur la jeunesse et l'éducation. C'est un point qu'il me paraissait important de rappeler.

En ce qui concerne maintenant la mise en œuvre de la réforme, j'ai déjà exprimé des réticences que je souhaite rappeler ici. Je rejoins en ce sens Claude GIRAULT qui s'est exprimé tout à l'heure. Je ne peux pas imaginer que la cohérence et la pertinence de l'indice Mercer, qui est tout de même la clef de voûte du dispositif, à partir du moment où on oublie les points de charge, va miraculeusement s'avérer efficace. Je peux bien comprendre que si sur le plan vertical en termes de catégories socioprofessionnelles, elles sont, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Directeur, souvent à l'avantage des familles, j'ai des incertitudes sur sa cohérence transversale, d'une région du monde à l'autre. Et il me semble, lorsque l'on met en relation l'impact de la réforme telle qu'elle est présentée aujourd'hui, c'est-à-dire l'accès de 400 familles au système, avec ces quotités partielles, avec la population des élèves qui bénéficient de l'aide à la scolarité – je rappelle très grossièrement que l'on parle de 25 000 élèves – il me semble que nous aurions pu mettre en œuvre cette réforme, qui est nécessaire et qui, au bout du monde, s'avérerait efficace, dans des conditions plus confortables, en considérant 2013 comme une année de transition pendant laquelle, on aurait vérifié la pertinence de cet indice, la cohérence de la notion de parité de pouvoir d'achat, pour vérifier que sa mise en application brutale ne risque pas au bout du compte de se traduire par quelque chose que ne recouvrent pas les notions de quotient maximum, quotient minimum. C'est le fait que derrière tout cela, il y a des familles, des élèves que l'on scolarise, le fait que lorsqu'on finance l'accès de nouvelles familles en rognant sur les quotités à 100 %, quelquefois, on va soit retrouver l'effet dans les livres des établissements à la rubrique « impayé », soit on va assister, comme le craint encore une fois mon collègue Claude GIRAULT, à des déscolarisation qui risquent d'être massives. Nous savons tous que les établissements ont des équilibres fragiles. Encore une fois, je ne mets pas en cause la nécessité de réformer. J'ai simplement peur que l'on aille un peu trop vite et que l'on passe des points de non-retour que l'on risque demain, amèrement, de regretter.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je dirais que face aux questions qui sont posées et aux propos de Monsieur GIRAULT, de Monsieur LÉBOUCHER, de Madame LEPAGE, nous avons le même intérêt. Cette réforme est une réforme importante, de fond. On change vraiment des paramètres de fond. Pour notre part, nous avons essayé de faire le maximum d'études, de simulations pour voir comment les choses se passeraient. Cette année sera une année importante pour voir quels sont les résultats de la réforme, et peut-être faudra-t-il corriger certains effets par-ci, par-là. Je le répète, quand nous allons notifier les enveloppes indicatives, cela n'est

pas la fin de l'histoire. Nous avons aussi des munitions supplémentaires, parce que ce qui sera important pour les commissions locales de bourses, c'est l'enveloppe limitative que nous donnerons à la fin. Je suis très à l'écoute de tout ce que vous dites. J'ai le même intérêt et même encore plus que vous que la réforme réussisse. Si nous nous apercevons qu'il faut faire des réglages, la question se posera évidemment.

Je voudrais insister sur le fait que nous avons posé les principes. Maintenant, il y a le cheminement. La phase très importante est celle où les consulats vont engranger les dossiers, pour voir quel est le niveau de la demande. C'est ce qui est important et qui permettra d'avoir une vision générale. C'est vraiment dans cet esprit que nous allons aborder cette année. Ce n'est pas un état d'esprit de totale fermeture sur les remarques des uns et des autres. Oui, nous avons fait nos calculs. Oui, des gens vont avoir telle ou telle quotité, d'autres auront toujours 100 % et d'autres n'auront plus 100 %.

Une deuxième chose est la question de l'enveloppe budgétaire. Aujourd'hui, l'enveloppe votée est celle que je vous ai dite, 110, 118 et 125, en ayant à l'esprit que pour 2013, la réforme ne joue que sur les quatre derniers mois. Les deux sujets sont à la fois liés et un peu différents. L'enveloppe est du ressort de l'autorité budgétaire, c'est-à-dire in fine du Parlement. Mais, je voudrais tout de même souligner que sur ces questions de financement des bourses, d'abord, je suis tout à fait à l'écoute et je comprends tout à fait les propos de Monsieur LÉBOUCHER et la réponse d'Anne-Marie DESCOTES à juste titre. Il y a des facteurs de croissance des tarifs que l'on ne peut pas éviter. Maintenant, je pense qu'il y a aussi, dans certains cas, certains facteurs de croissance où l'on peut se poser la question. Il serait intéressant de voir si cette réforme va, pour certains établissements – et je ne pense pas aux établissements en gestion directe, mais à d'autres – inciter à une certaine incurvation de la croissance.

Par ailleurs, ne sous-estimez jamais les efforts que nous pouvons faire, de notre côté, et notre ingéniosité dans le programme 151 pour trouver des solutions quand il y a des problèmes de financement sur l'aide à la scolarité. Je ne vous demande pas de me faire confiance pour savoir s'il y aura assez d'argent, parce que cela ne dépend pas de moi, mais pour 2012, par exemple, la fin de gestion, nous n'arrivions pas à terminer. Nous avons consommé les crédits sans dégeler. Nous avons trouvé l'argent ailleurs. Nous avons 1,5 million d'euros de remboursements du ministère de l'Intérieur sur les élections, nous avons annulé pour faire passer la pilule au Budget. Nous allons donc être très à l'écoute et pour moi, mars/avril sera très important et évidemment, je souhaite tout à fait être en mesure de vous donner davantage d'indications lors de la prochaine réunion, parce que c'est un sujet majeur pour nos communautés à l'étranger. C'est une réforme que nous n'avons pas le droit de rater.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci, Madame la Présidente.

J'aurai une question par rapport au rôle des deuxièmes commissions. J'ai cru comprendre qu'il allait y avoir des changements. Par exemple, dans certains pays, il n'est pas possible d'avoir le montant des impôts payés avant l'été. Donc, pour un dossier présenté en première commission, nous ne pouvons pas prendre de décision. Comment cela va-t-il se passer avec le nouveau système ?

Deuxième chose, la croissance des effectifs, c'est-à-dire en ce qui me concerne, dans les dizaines de commissions locales auxquelles j'ai participé, entre autres là, cet automne, j'ai été surpris de voir des croissances des budgets de demandes de bourses, effectivement, dûs à l'arrivée massive de personnes. Cela était un peu difficile à prévoir. Je suis d'accord, par rapport aux commissions de San Francisco, chez moi, ce sont de toutes petites commissions. Mais, j'espère que nous allons être capables de gérer cela.

Troisième point qui m'intéresse, sur lequel nous n'avons aucune indication dans le papier, on parle d'un nouveau plafond immobilier. J'ai cru comprendre que cela allait être fixé localement. Il faudrait tout de même savoir comment ce plafond est fixé et quel est l'immobilier maximum que quelqu'un peut avoir.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Je remercie Monsieur LÉBOUCHER qui nous a tenus au courant des discussions sur le projet de réforme des bourses scolaires à l'étranger. Au Royaume-Uni, pour ce qui nous concerne, beaucoup de personnes risquent d'être impactées et de voir une baisse de quotité. Sont-elles identifiées ? Quelques appels téléphoniques ont-ils été faits pour voir s'il y avait une véritable

capacité pour ces familles, de supporter cette baisse de 20 % ? En coûts associés, puisqu'on dit que cela ne vaut pas la peine de faire des enregistrements de dossier par informatique, a-t-on une valeur en coûts associés pour l'administration, pour la gestion des dossiers de bourses ? Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Beaucoup d'intervenants ont effectivement indiqué leur inquiétude sur les évolutions de certaines quotités de bourses qui étaient auparavant assez élevées, à 100 % et qui baisseraient de manière significative, ce qui peut conduire, si les frais de scolarité sont supérieurs, comme cela est souvent le cas, à 6 ou 7 000 euros, à une demande de financement supérieure à un salaire moyen ou un SMIC moyen sur une année, ce qui est relativement lourd et aura des conséquences à la fois en termes de scolarisation ou d'impayé. Par conséquent, pour vous demander une évaluation plus précise et en même temps pour la formation des commissions locales de bourses, peut-il être envisagé, dès que le logiciel SCOLA aura été adapté au nouveau système, de faire une sorte de commission locale des bourses expérimentale et de formation pour l'ensemble des membres des commissions locales sur à la fois le nouveau système et sur l'impact de la réforme, pour l'ensemble des familles auxquelles sont servies des bourses au cours de cette année scolaire et que cette commission locale des bourses expérimentale puisse se tenir en janvier et février, afin que cela puisse être fait avant la première commission locale pour l'année scolaire qui suivra, afin que l'on puisse vraiment évaluer les conséquences humaines de cette réforme, dont nous comprenons bien les motifs financiers, mais nous sommes là aussi pour défendre un certain nombre de principes et si les dérives sont trop importantes, la question du financement devra se poser différemment.

Il me semble important d'avoir encore des commissions locales expérimentales.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Je vais revenir sur plusieurs points. D'abord, sur le tableau de la première page, pourquoi ce comparatif entre les familles qui ont 2 000 euros et celles qui ont 20 000 euros ? Cela est totalement ridicule, puisqu'une famille ayant 2 000 euros, même 4 000 euros ne pourrait jamais scolariser ses enfants dans le système français. Bien souvent, les frais de scolarité dépassent les 4 000 euros.

Deuxièmement, on a cherché pendant des années à rapatrier les enfants qui étaient scolarisés dans les systèmes locaux pour les mettre dans les systèmes français des écoles. Aujourd'hui, on fait l'inverse. Avec les formules que vous allez annoncer, je pense que l'on va, comme l'a dit Monsieur GIRAULT, déscolariser du système français pour rentrer dans les écoles nationales.

Troisièmement, de tout temps, l'enveloppe des bourses, même quand elle était dépassée par rapport aux prévisions des fonds, nous avons tout de même une enveloppe de la PEC de 40 millions d'euros qui est disponible, puisqu'elle n'est pas donnée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT DE TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY

D'abord, pour dire à Monsieur SAINT-PAUL qu'il informe bien les consulats qu'il s'agit d'une année expérimentale et que l'on pourra revoir le système, de façon que le projet soit bien présenté comme quelque chose qui peut évoluer. Par ailleurs, la garde en alternance une semaine sur deux est la grande mode. Ce problème est-il réglé ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Non, je n'informerai pas les consulats : cette réforme n'est pas expérimentale. J'ai dit que nous devons surveiller cette année le mode de fonctionnement et voir tous les réglages possibles, mais je ne dirai pas que cette réforme est expérimentale.

Après avoir dit cela, soyez assurés que je suis au moins aussi, voire plus intéressé que vous à ce que cette réforme se passe bien et que l'on voit bien toutes les difficultés.

Monsieur LECONTE, vous avez dit que cette réforme était motivée par des raisons financières. Non, je vous renvoie aux papiers, il y a à la fois la question des coûts, difficilement soutenable, etc., et le fait que le système des bourses était devenu inéquitable. Il ne faut pas oublier ce point qui, pour moi, est important.

Monsieur ALVAREZ, vous ne comprenez pas le graphique, je n'y peux rien, il reflète la réalité des chiffres sur la totalité de l'échantillon 2012. Je répète encore une fois que ces graphiques n'ont pas pour objectif de stigmatiser des niveaux de revenus. Ils ont pour objectif de montrer quelles étaient les conséquences de certaines règles. Si on dit à quelqu'un qu'il peut déduire totalement son loyer, il le fait. Où est le mal, puisqu'il en est ainsi ? Donc, aucune stigmatisation sur ce point.

Monsieur CADIC, nous avons fait des simulations. Après la séance, vous pouvez demander à Monsieur MASSIN de vous donner un numéro de famille, il le fera. Ensuite, nous avons ajusté les paramètres, compte tenu de l'enveloppe que nous avons pour avoir le meilleur effet et le meilleur profilage. Mais non, Monsieur CADIC, je n'ai appelé personne en lui disant : « Bonjour, je vais diminuer votre quotité de 100 % à 90 %, qu'en pensez-vous ? ». Maintenant, je répète qu'il y a le système de l'enveloppe indicative, le dialogue de gestion, l'enveloppe limitative et en plus, après, l'intervention des CLB. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, Monsieur CADIC, à Londres, quel sera le niveau de l'enveloppe limitative. Donc, cela n'a pas de sens, aujourd'hui, d'appeler quelqu'un pour lui dire « normalement, s'il se passe ceci et ceci, je pense que vous devriez peut-être mais je ne peux pas vous dire... » Par ailleurs, sur le coût de la gestion des bourses, serait-il diminué si tout cela se faisait par Internet ? Après, c'est du coût papier et d'agents. Cela est très lourd. Je pense qu'en supprimant les points de charge négatifs, on diminue certains types de contrôle de pièces pour le consulat. Mais oui, la gestion des bourses, la saison des bourses dans les consulats est particulièrement chargée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, pour conclure ce point.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, en conclusion, pour indiquer que cette réforme est une réforme de fond, dont nous mesurons bien les conséquences potentielles sur les familles. Nous ferons au mieux pour expliquer, informer, accompagner. Les instructions seront envoyées dans les postes à toutes les personnes qui en auront besoin. Il y aura des missions d'explication sur le terrain, qui seront faites par la DFAE et l'AEFE, conjointement. Nous serons évidemment totalement à disposition des familles qui le souhaitent pour avoir des renseignements et pour les membres des CLB de la même manière. Par ailleurs, je donnerai évidemment instruction aux chefs d'établissement et à leurs équipes d'être particulièrement vigilants sur la situation des familles dont la quotité va baisser, pour que nous soyons informés et qu'il n'y ait pas de risque de déscolarisation brutale auquel nous ne pourrions pas aider ces familles à faire face.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

À l'occasion des discussions à la CNB, à la fin et compte tenu des résultats, un mot a été très largement employé par tout le monde et notamment par les élus, qui est le mot « vigilance », vigilance dans la mise en œuvre de la réforme. C'est un mot que nous sommes tout à fait désireux de reprendre à notre compte.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur.

Il ne me reste plus qu'à remercier nos intervenants. Nous suivons le programme. Notre prochain interlocuteur, Monsieur ITTE est arrivé.

**DISCUSSION SUR LA REFORME DE LA REPRESENTATION POLITIQUE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,
EN PRESENCE DE M. SYLVAIN ITTE, DIRECTEUR DE CABINET DE LA MINISTRE
CHARGÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Madame la Présidente

Nous devons commencer par un point d'information sur la participation de l'AFE aux états généraux, avant une discussion avec Monsieur ITTE sur la réforme de l'AFE. Nous allons intervertir ces deux interventions, étant donné que Monsieur ITTE doit partir sans faute à 17 heures 30.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE, directeur de cabinet de la Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous.

Je pense que le plus simple est peut-être que des questions soient posées et que j'y réponde. Ce matin, la Ministre vous a présenté la réforme dans son architecture et dans le fond. Je suis à votre demande ici pour répondre aux questions techniques que vous pourriez vous poser et aux détails de cette réforme. Je suis à votre disposition pour y répondre.

Madame la Présidente

Merci.

La commission des Lois et Règlements a déjà sélectionné quelques questions.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons fait un petit listing de questions, que vous pourrez bien entendu approfondir.

Tout d'abord, Monsieur ITTE, vu les chiffres très précis cités ce matin, 81 et 442, j'en conclus que vous avez déjà procédé au redécoupage électoral et au regroupement de circonscriptions. Certes, le législateur doit encore se prononcer, mais puisque les textes prévoient une consultation de l'AFE, et que l'on va passer outre, vu le temps, pouvez-vous nous dévoiler de redécoupage ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Comme vous le savez, les projets de loi nécessitent que les annexes qui y sont jointes fixent et déterminent les découpages électoraux et donc les circonscriptions. Il y a donc, annexé au projet de loi qui sera déposé au Parlement, un redécoupage électoral en deux temps. D'abord, pour les conseils consulaires, et dans une deuxième annexe et dans un deuxième temps, pour les circonscriptions pour l'élection des conseillers à l'AFE. Le découpage des circonscriptions consulaires, comme son nom l'indique, est basé principalement et uniquement sur le découpage prévu pour les circonscriptions consulaires de compétence des consulats et des ambassades. Ce n'est donc pas franchement un découpage puisque nous avons repris les circonscriptions consulaires fixées par les textes et qui permettent aux chefs de postes diplomatiques et consulaires d'exercer leurs activités. Il y a simplement, dans certains cas, dans les pays à très faible densité de Français – moins de quelques centaines – fallu, pour que cela ait un sens, raccrocher des circonscriptions consulaires à d'autres plus larges. Je rappelle qu'il y a une circonscription consulaire à partir du moment où il y a un poste diplomatique ou un consulat.

Ainsi, à titre d'exemple, à Oulan-Bator ou à Kingston en Jamaïque, il y a bien une ambassade, donc une circonscription consulaire. Aux Maldives, il n'y a pas d'ambassade, donc il n'y a pas de circonscription consulaire spécifique aux Maldives, mais celles-ci sont raccrochées à une ambassade de référence dont l'ambassadeur est ce que l'on appelle un ambassadeur non-

résident. Le découpage a tout simplement été fait sur la base des circonscriptions consulaires liées aux présences des postes diplomatiques et consulaires.

Pour les circonscriptions ou les zones qui concernent l'élection des conseillers à l'AFE, nous sommes partis du découpage qui avait été réalisé à la base pour les élections législatives. Donc, les 11 circonscriptions législatives qui ont été arrêtées au moment précédent l'élection des sénateurs. Dans la nouvelle répartition, pour tenir compte d'un certain nombre de réalités et de proximité, nous en avons fait 15 ou 16. Elles seront dans le projet de loi déposé au Parlement.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Le nombre d'élus doit reposer sur une base démographique (à plus ou moins 20 %) selon le Conseil constitutionnel. On nous parle d'un élu à partir de 500 inscrits. Si j'ai bien compris, le maximum étant de 9, comment faites-vous dans les circonscriptions à 20 ou 30 000 inscrits, voire plus ? Actuellement, les Français en Europe représentent plus de 50 % des inscrits et nous avons actuellement 52 conseillers à l'AFE, soit à peu près un tiers. Le principe de démocratie de proximité devrait donc aboutir au moins à ce que la moitié de la future AFE soit composée d'élus d'Europe. Est-ce le cas ? Est-ce souhaité ? Cela m'étonne un peu. Comment avez-vous pris en compte la répartition de la communauté au sein d'une circonscription ? Dans certaines circonscriptions, 80 % de la population se trouve autour d'un site, du consulat, ce qui relativise le besoin de décentralisation, en particulier lorsque la communauté est faible. Par contre, c'est un véritable problème lorsque la communauté se trouve répartie sur l'ensemble de la circonscription, voire quand elle se trouve partout, sauf là où il y a un poste.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Je demanderai une explication pour la dernière partie, je n'ai pas tout compris.

Sur les deux premières, l'interrogation sur la proportionnalité entre le nombre d'élus et la population. La référence constitutionnelle que vous faites concerne les élections législatives et sénatoriales. Pour les sénatoriales, la question se pose de la proportionnalité entre le nombre d'élus et le nombre de Français qu'ils représentent. Ensuite, il y a question du nombre d'élus par conseil consulaire. Ces conseils consulaires n'ont pas besoin d'être composés d'un nombre d'élus parfaitement proportionnel à la population. J'en veux pour preuve que pour les élections municipales, les listes vont de 9 conseillers municipaux dans les communes qui vont jusqu'à quelques centaines d'habitants, jusqu'à un maximum – même pour les communes de plus de 100 000 habitants ou d'un million – de 69. Ce sont pourtant des assemblées délibérantes, qui ont des compétences déléguées ou transférées au titre de la décentralisation, ce qui ne sera pas le cas pour les conseils consulaires. Pour les conseils consulaires, nous avons établi un nombre de conseillers consulaires par circonscription, qui devrait aller de 1 pour les toutes petites, là où il est difficile de ne mettre personne mais également difficile de raccrocher le pays à un autre pays proche. C'est l'exemple de l'Équateur, un peu moins de 1 500 Français, cela n'aurait pas beaucoup de sens de raccrocher l'Équateur au Pérou ou au Venezuela et en même temps, pour tenir compte d'une certaine proportion, on ne peut pas mettre un nombre de conseillers consulaires trop important par rapport au reste des autres circonscriptions consulaires. Nous avons donc des circonscriptions qui vont de 1 – les moins nombreuses - jusqu'à 9 pour les plus grosses, en l'occurrence - les trois principales que sont aujourd'hui Genève, Londres et Bruxelles. 70 % des conseils consulaires évolueront entre 3 et 6 conseillers consulaires.

S'agissant de l'élection aux sénatoriales, vous savez que la commission dite JOSPIN a rendu un rapport qui fait un certain nombre de propositions sur la réforme du scrutin au Sénat. Aujourd'hui, ce sont des propositions. Elles n'ont pas fait l'objet de décisions au niveau du Gouvernement, ni de débats avec le Sénat. Plusieurs options sont proposées : celle que propose la commission JOSPIN est notamment un principe de pondération des voix, c'est-à-dire que les élus, conseillers municipaux, régionaux, généraux auraient une pondération en fonction de la population qu'ils représentent et il n'y aurait donc plus de Grands Électeurs supplémentaires comme aujourd'hui. Vous savez qu'aujourd'hui, dans les petites communes, le maire est Grand Électeur, puis le maire et ses adjoints, puis les conseillers municipaux et, pour les grandes villes tous les conseillers municipaux, auxquels s'ajoutent un certain nombre de Grands Électeurs qui sont élus séparément. C'est le cas par exemple à Paris ou dans les grandes villes. Donc, la pondération réglerait ce problème et si nous devons appliquer cette réforme, si elle est décidée, à ce moment-là, les conseillers consulaires recevraient, au même titre que les conseillers municipaux, un système de pondération de leurs voix en fonction de la population qu'ils sont censés représenter. Si ce texte n'était pas approuvé, il faudrait, et nous l'avons prévu, mais dans un deuxième temps lorsque nous traiterons de l'élection des sénateurs, prévoir

l'élection complémentaire, comme c'est le cas en France, de Grands Électeurs, en plus des conseillers consulaires, pour tenir compte de la règle fixée par le Conseil constitutionnel, qui n'est pas vraiment de 20 % parce que c'est un peu plus compliqué.

Sur la prise en compte des communautés au sein des circonscriptions...

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement, dans certaines circonscriptions, la communauté n'est pas forcément autour du poste. Les deux exemples typiques sont les États-Unis et l'Allemagne, nous n'avons pas forcément nos électeurs autour du poste. Dans la circonscription de Munich, par exemple, les deux tiers de la communauté sont dans le Bade-Wurtemberg et pas en Bavière. Comment représenter 14 000 Français qui se trouvent dans une région sans en prévoir quelque chose, alors que l'on va s'appliquer à représenter 1 000 Français ailleurs ?

Monsieur Sylvain ITTE

Chaque circonscription consulaire a un chef-lieu de circonscription avec un consulat ou une ambassade et la population, c'est le cas aujourd'hui, y compris pour l'AFE, est inscrite sur la liste électorale du consulat en question. Pour reprendre votre exemple de Bavière, c'est bien à Munich qu'il y a un consulat général. Les Français de l'ensemble de la Bavière sont bien sur la liste électorale de Munich. Aujourd'hui, ce sont bien les électeurs de l'ensemble de la circonscription qui votent pour l'AFE. Cela ne changera pas. Dans la circonscription de Munich, il y aura, je ne sais pas, 4 conseillers consulaires ; les associations, les partis ou les groupements établiront des listes de candidats sur la base de ce qu'ils considéreront comme étant le plus représentatif de la population de l'ensemble de la circonscription. De ce côté-là, cela ne change pas la chose. Plus la parité.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Monsieur ITTE,

J'ai bien noté votre rappel de ce qu'a proposé la commission JOSPIN, y compris la pondération des Grands Électeurs, ce qui est un peu surprenant dans la mesure où un des griefs que l'on faisait pour le point de départ de cette réforme était, même si à mon avis, ce n'est pas le point fondamental sur les sénatoriales, vous aviez la possibilité suivant les suggestions de la commission JOSPIN, des voix pour les sénatoriales pour donner une représentativité plus forte à l'Assemblée telle qu'elle existait. Nous sommes partis là-dessus, sur le fait que vous êtes venu nous demander, en commission des Lois et Règlements, de traiter la spécificité des Français de l'étranger. C'est ce en quoi nous sommes des experts depuis 64 ans, avec un système, certes, pas parfait, mais sur cette base-là, que cela soit l'ancien système à 155 ou le nouveau à 81, je suis inquiet sur la base même de la réforme que vous mettez en place, de la façon dont on va consulter notre Assemblée telle qu'elle reste ou l'Assemblée qu'elle deviendra, sur la spécificité délibérative vis-à-vis des Français de l'étranger. Nous savons des choses que vous ne savez pas ou que vos successeurs ne sauront pas et c'est ce à quoi nous servons. Donc, la partie qui m'intéresse, moi, de façon primordiale, ce n'est pas tellement le collège sénatorial, mais que va-t-il advenir par la suite de la fonction délibérative de cette Assemblée, qui, je vous le rappelle, existe depuis 64 ans avec ses travaux certes améliorables ? Mais au départ, la balle lancée était sur une consultation qui a été faite par vous-mêmes. Vous êtes venu avec un grand sourire nous demander quelles étaient nos propositions. Nous vous les avons données dans les détails en commission et ensuite, un avis a été voté à l'unanimité. Force est de constater que malgré les mots qui sont maintenant prononcés, de cet avis et de ces paroles, rien n'existe dans ce que vous annoncez maintenant comme étant un projet de loi qui existe et qui va être présenté, pour lequel la ministre est intervenue ce matin. Vous-même disiez en introduction que vous veniez nous parler de détails techniques. Donc, la chose est faite et force est de constater que nous n'avons pas été consultés. Quid de la non-consultation de l'Assemblée telle qu'elle existe ? Quid de la future consultation pour laquelle le mauvais exemple est donné ?

Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Dans un premier temps, vous avez abordé la question de l'élargissement du collège électoral des sénateurs. Je rappelle que dans les recommandations de la commission JOSPIN, un point spécifique concerne le collège des sénateurs pour les Français de l'étranger, qui est d'ailleurs une reprise d'un certain nombre d'observations plus ou moins nombreuses de la part du Conseil

constitutionnel et du Conseil d'État sur le fait que le corps électoral des douze sénateurs représentant les Français de l'étranger était le plus étroit de tous les corps électoraux des sénateurs français, à l'exception aujourd'hui cela est vrai, peut-être, de Saint-Barth, puisque Saint-Barth a eu le droit à un sénateur pour une population de quelques 2 000 personnes.

La question de la pondération n'est donc pas simplement une question de voix par rapport à une tête, mais de savoir si le corps électoral lui-même... 155 personnes pour 12 sénateurs, cela fait grosso modo 12 électeurs par sénateur. Non, il n'y a pas 12 sénateurs... d'accord, nous allons dire qu'il y a deux fois 6 sénateurs. Quand bien même cela serait 6, cela fait 24. Mais vous reconnaîtrez que même dans ces conditions, cela reste un collège électoral plutôt étroit, c'est ce qu'ont voulu dire la commission JOSPIN et le Conseil d'État comme le Conseil constitutionnel. Donc, il y avait une volonté d'élargir ce collège électoral pour le rapprocher autant que faire se peut, du collège électoral moyen qui élit en France les sénateurs français.

Sur l'expertise des élus dont vous parlez, encore une fois, l'Assemblée a demandé que je vienne vous présenter la réforme au plan technique. La ministre vous l'a présentée au plan politique. Je suis bien évidemment à votre disposition pour vous expliquer autant que faire se peut les modalités pratiques de cette mise en œuvre. Quant aux décisions politiques du schéma qui a été décidé, elles vous ont été expliquées ce matin. Je voudrais simplement vous préciser que l'AFE n'a jamais été une assemblée délibérative au sens juridique du terme. Nous n'avons jamais eu une assemblée délibérative. Cela a toujours été une assemblée consultative. En ce sens, nous ne passons pas d'une assemblée délibérative à autre chose. Il n'y a jamais eu d'assemblée délibérative pour l'AFE.

Madame la Présidente les remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Puisque vous êtes là pour répondre à des questions techniques, vous venez de le dire, j'ai deux petites questions techniques. À propos des circonscriptions consulaires, les consulats à gestion simplifiée en font-ils partie ? Ensuite, la carte consulaire n'est pas inamovible, nous le savons. Que se passe-t-il lors de la fermeture d'un consulat ? Qu'advient-il des délégués consulaires ? Que fait-on d'eux ? Est-ce qu'on les supprime tout simplement ? Enfin, j'aimerais que vous nous donniez des précisions. J'avoue que je n'ai pas bien compris, malgré plusieurs explications, l'articulation entre les deux étages de la fusée, des délégués consulaires et des conseillers à l'AFE.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Madame la Sénatrice,

S'agissant des circonscriptions consulaires, quid des postes à gestion simplifiée ? Vous avez raison de poser la question et nous en avons tenu compte, puisque ces postes, comme leur nom l'indique, n'ont plus d'activité consulaire autre que la protection consulaire prévue par la Convention de Vienne et que les activités sont déjà traitées par des consulats généraux de rattachement. Les cas de Séville et de Bilbao, par exemple, étant rattachés à Madrid. Le cas de Turin étant rattaché à Milan, de Naples à Rome. Il ne fait pas de sens à créer des conseils consulaires auprès de dispositifs qui n'assurent plus de gestion consulaire. Donc, dans la carte des circonscriptions consulaires, il a bien évidemment été tenu compte de cet élément pour que les conseils consulaires soient élus auprès des instances consulaires, consulats généraux ou ambassades, qui ont une activité et pas auprès de consulats qui n'en ont pas.

Sur la question des fermetures des postes, effectivement, c'est là aussi une question que l'on peut se poser, à laquelle nous avons bien sûr réfléchi et pensé. Le projet de loi prévoit que les circonscriptions consulaires sont assurées dans le texte de loi. Les conseils sont élus à ce titre. Si un consulat devait fermer et qu'il était doté d'une ambassade, obligatoirement et légalement, les activités de ce poste consulaire ou de cette ambassade sont reprises par un autre poste. Cela est systématique. Donc, le conseil consulaire qui aurait été élu pour un poste qui se verrait fermé sera affecté dans le conseil consulaire du poste de rattachement de la circonscription qui reprendra les activités jusqu'à ce que régulièrement, le tableau puisse être mis à jour.

Je rappelle que ce que nous sommes en train de faire, nous le faisons à l'étranger. Le monde n'y est pas tout à fait le même que sur une circonscription et sur une organisation française et qu'il faut bien en tenir compte sur le plan pratique, comme nous en avons tenu compte dans le passé avec les circonscriptions des conseillers à l'AFE.

La troisième question portait sur l'articulation entre les délégués consulaires et les conseillers AFE. Sur l'élection, comme la ministre le disait ce matin, il y aura donc, dans chacune des circonscriptions consulaires qui seront des circonscriptions

électorales, un scrutin de listes avec un certain nombre de conseillers consulaires élus, qui constitueront un nombre d'électeurs qui éliront en leur sein, donc parmi ceux qui auront été élus au niveau des conseillers consulaires, leurs représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il y a donc l'élection démocratique au niveau de l'élection des conseillers consulaires, qui choisiront en leur sein un certain nombre d'entre eux pour les représenter à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Une sorte de conclave, si je comprends bien.

Monsieur Sylvain ITTE

Ce n'est pas une cooptation, puisque c'était ainsi que l'on élisait les sénateurs des Français de l'étranger il y a trente ans... il y aura élection. C'est ce que l'on appelle des élus en leur sein. Vous êtes élus et au sein de l'AFE, vous éliez des membres du bureau. Ils sont élus parmi les membres de l'Assemblée. Donc, ce sont bien des élus, élus au suffrage universel direct, au niveau des conseillers consulaires et un certain nombre d'entre eux sont élus par leurs pairs pour siéger à l'AFE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Mais, pour voter, il faut bien se réunir. Comment envisagez-vous la chose ?

Monsieur Sylvain ITTE

Nous avons là plusieurs options qui n'ont pas encore été totalement étudiées. L'élection par correspondance...

(Murmures dans la salle).

Je rappelle que c'est ainsi que vous êtes élus pour l'instant, entre autres. Donc, il peut y avoir l'élection par correspondance – ce qui est déjà le cas en partie –, l'élection sous pli – c'est-à-dire que le conseiller consulaire remet sous pli fermé son bulletin au poste consulaire ou diplomatique dont il fait partie et ce pli est ouvert à un moment donné dans les conditions qui sont prévues au moment de l'élection –, il y a également le vote électronique et il y a le vote à l'urne. On pourrait également imaginer que l'ensemble des conseillers consulaires élus dans une région donnée, dans la région qui forme la circonscription d'élection des conseillers à l'AFE se réunissent après leur propre élection, pour élire en leur sein, les 4, 5 ou 6, ceux qui sont chargés de les représenter à l'AFE. Maintenant, le mode d'élection du deuxième niveau, plusieurs options sont ouvertes, sur lesquelles le débat parlementaire permettra plusieurs possibilités d'évolutions.

Sur les fonctions, je crois que la ministre l'a présenté ce matin, mais je vais essayer de le réexpliquer. Les conseils consulaires seront placés auprès de chaque poste diplomatique ou consulaire qui exerce l'activité et qui administre les Français de cette circonscription. L'ensemble des six comités consulaires, aujourd'hui, qui se réunissent séparément, seront regroupés en une seule instance, qui constituera le Conseil consulaire. À la différence d'aujourd'hui, où les comités consulaires sont composés de représentants d'associations ou autres, qui ne sont pas élus au suffrage universel pour exercer ce mandat, il y a parfois des représentants à ces comités dont la légitimité en tant que représentation est très différente de l'un à l'autre. Les conseillers à l'AFE que vous êtes ne sont pas toujours présents dans tous les conseils consulaires, ne serait-ce que parce que le monde est grand et que beaucoup d'entre vous avez de très grandes circonscriptions à couvrir et vous ne pouvez pas être partout en même temps, dans les deux CCPAS, les deux commissions des bourses, le comité de sécurité, etc. Je rappelle que quand les conseillers à l'AFE désignent leurs représentants, ceux-ci n'ont pas le droit de vote. Ils ne peuvent pas avoir le droit de vote, puisque la légitimité se fait à travers l'élection. C'est d'ailleurs ce que vous réclamez à juste titre. Donc, on ne peut pas demander à quelqu'un qui n'est que désigné d'avoir le même droit de vote que celui qui a été élu. Donc, dans cet esprit, nous aurons des conseils consulaires dont les membres auront tous été élus et recevront la légitimité du suffrage universel et auront le seul droit de vote avec le chef de poste consulaire ou diplomatique. En pratique, les élus seront toujours majoritaires, sauf dans les très rares cas où il n'y a qu'un conseiller consulaire pour des circonscriptions où, en général, il y a peu d'activité.

Les conseils consulaires seront obligatoirement saisis d'un certain nombre de sujets qui sont aujourd'hui traités de manière séparée dans les différents comités que vous connaissez. Ils auront à se prononcer sur les points aujourd'hui traités par ces différents comités. Ils auront donc non seulement à en débattre, mais également à se prononcer par vote, si besoin en était. Nous ne sommes pas encore allés jusque-là, parce que cela relève du décret et aussi de la circulaire d'application. Il conviendra ensuite de définir dans une seconde étape, les modalités de fonctionnement de ces conseils consulaires par règlement intérieur, sur la manière dont ils organiseront leurs travaux. Le principe étant qu'ils se réunissent au moins deux fois par an, sur convocation du président ou à la demande de la majorité des membres élus du conseil consulaire, sur un ordre du jour qui sera défini d'un commun accord.

S'agissant de l'Assemblée des Français de l'étranger, comme la ministre l'a exposé ce matin, l'Assemblée des Français de l'étranger dans l'esprit du gouvernement, est une assemblée qui doit faire remonter l'expression des préoccupations et des difficultés qui proviennent du terrain. Elle sera là pour continuer à donner son expertise et ses avis. Nous avons rajouté deux points qui n'existent pas aujourd'hui et que la ministre a rappelé, mais qui ne semblent pas avoir été suffisamment entendus, c'est que d'une part, il y aura un rapport d'activité présenté par le ministre sur un certain nombre de points qui intéressent les Français de l'étranger, en l'occurrence, les questions d'enseignement, sociétales, de fonctionnement des consulats, etc. sur lesquels l'Assemblée débattera, pour voter et donner un avis (sur le rapport). Le deuxième point est à mon avis là aussi suffisamment important pour ne pas être trop rapidement occulté, le budget du programme consulaire, donc du programme 151 sera – et ce n'est pas le cas aujourd'hui – présenté en même temps que le gouvernement le déposera au Parlement. Il sera déposé à l'Assemblée des Français de l'étranger pour qu'elle en débattenne, qu'elle fasse les observations qu'elle souhaitera faire et qu'elle les transmette de manière concomitante aux Rapporteurs du Sénat comme de l'Assemblée nationale, qui auront à traiter du budget. Elle aura donc le loisir d'influer et d'intervenir sur ce qui reste tout de même l'un des fondamentaux de toute assemblée, c'est-à-dire le débat sur le budget.

Je pense donc qu'il y a aujourd'hui deux ou trois domaines sur lesquels il y a une avancée, même si, les choses ont été clairement dites par la ministre ce matin, il n'y aura pas de transfert de compétence au sens juridique du terme, l'assemblée restant consultative et non pas délibérative.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER

Merci, Madame la Présidente.

Premier point, Monsieur le Directeur, vous dites que l'Assemblée des Français de l'étranger n'a jamais été assemblée délibérative, mais ce sont surtout les travaux des dix dernières années qui tendaient à mener l'Assemblée des Français de l'étranger vers une Assemblée délibérative et le dernier vœu de septembre allait dans ce sens.

(Applaudissements).

Nous entendons depuis ce jour et les jours précédents que toutes nos remarques, toutes nos propositions ont été entendues, mais la première et principale n'a pas été du tout prise en compte.

L'autre remarque que je voudrais avoir concerne les nouveaux pays ou plein d'autres pays, où les communautés bougent, se forment sur des projets économiques ou sur de simples projets sociétaux. J'ai appris qu'en peu de temps, Miami compte maintenant 30 000 compatriotes, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. J'habite dans la zone de CEI, j'ai douze pays, et malheureusement, nous ne sommes pas encore 10 000. Je couvre 20 % de la planète avec mon mandat et je vois très bien comment cela va se couvrir dans le futur, vu que 8 pays sur 12 n'auront pas 500 compatriotes dans le pays. D'autres compatriotes vont couvrir une circonscription consulaire pour un, deux ou trois pays, mais dans ces conditions, cela est pratiquement impossible.

Sachant qu'il y aura 442 conseillers consulaires, pourquoi ne pas prendre la décision de couvrir tous ces pays, même si on est en dessous de 500 compatriotes ? Sachant que si je vous donne Achkhabad, le 29 septembre 2009, il y avait 58 compatriotes et le 1^{er} octobre, il y en avait déjà 500. Cela existe dans plein d'autres pays. Que dirait-on aux compatriotes passant la limite ? « Attendez x temps pour avoir votre conseiller consulaire ». Cela va être de la petite négociation sur laquelle l'État ne pourra rien dire et ces compatriotes méritants, au final, si la loi dit qu'ils doivent l'avoir, que va-t-on pouvoir leur dire ?

L'autre chose vient du rapport de l'écu AFE qui aujourd'hui via la prérogative de 1984 qui est grosso modo distribuée dans quelques postes et utilisée par quelques numéros 2 d'ambassades, dans le cadre où elles ont vraiment besoin de nous. Si cette directive avait vraiment été utilisée, renforcée, appuyée par Paris, elle serait très utile et elle permettrait de faire comprendre aux postes et à vous-mêmes, dans le cadre de votre réforme, l'apport d'un élu AFE qui ne sera pas concerné simplement par sa circonscription consulaire, parce que ses rémunérations sont complètement réduites et il ne pourra plus se déplacer, mais en faire quelqu'un de rayonnement régional important, tant pour le dispositif que pour l'administration, que pour les compatriotes.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Sur le dernier point, je n'y répondrai pas, c'est une appréciation que vous faites et que vous avez bien évidemment le droit de faire, mais qui n'appelle pas de réponse de ma part.

Sur la volonté d'assemblée délibérative, il me semble important que nous nous y arrêtions deux minutes. Qui dit Assemblée délibérative, dit assemblée ayant reçu des transferts de compétences. Qui dit transferts de compétences, puisque c'est le sujet qui a été très souvent abordé, dit transferts de moyens. Qui dit transferts de moyens dit budget. Aujourd'hui, puisque c'était la référence qui était faite, elle consistait à dire, dans un premier temps, créons une collectivité spécifique à partir de l'Assemblée des Français de l'étranger qui, à la lumière de la manière dont fonctionnent les conseils municipaux, généraux ou régionaux, serait délibérante, donc se verrait transférer des compétences propres (bourses, CCPAS). D'ailleurs, après, on ne voit pas très bien ce que cela pourrait être d'autre, puisque grosso modo, le budget des Français de l'étranger ce sont les bourses et les CCPAS. Il y a un peu de subventions – je parle sous le contrôle du DFAE – pour les consuls honoraires et c'est à peu près tout. Sauf à considérer qu'on allait jusqu'au bout, qu'à la limite, on supprimait la DFAE, on en faisait une direction générale des services. Il faut être logique. Si on en fait une direction générale des services comme un service de collectivité décentralisée au service d'une Assemblée délibérante qui prend les décisions.

Effectivement, c'est intellectuellement assez attrayant. Cela pose tout de même quelques petits problèmes. D'abord, encore une fois – ce n'est pas moi qui le dis, uniquement, mais aussi le Conseil d'État, le service juridique du Sénat et celui de l'Assemblée nationale – les trois ont démontré que ceci n'était absolument pas constitutionnellement envisageable, sauf à modifier la Constitution ce qui n'est quand même pas totalement anodin, vous le reconnaîtrez. Je pense simplement que cette idée qui est reprise depuis de nombreuses années, puisque cela fait plus de dix ans que ce sujet est traité par cette Assemblée, n'a jamais trouvé grâce aux yeux d'aucun gouvernement. Je rappelle qu'en 2008, il y a eu une réforme constitutionnelle, c'est le moment où d'ailleurs les députés ont été mis sur les fonds baptismaux et c'était sans doute l'occasion absolument rêvée et idéale pour aller jusqu'au bout d'une réforme qui consistait à dire : « On crée des députés et une collectivité locale ». Cela n'a pas été fait. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait hier et cela ne le sera-t-il pas aujourd'hui ? Parce que c'est d'abord inconstitutionnel aujourd'hui, et c'est totalement difficile, une fois que l'on s'assoit et que l'on met les choses sur le tapis, à envisager et à mettre en œuvre sur le plan pratique. Car je vous le rappelle, mais vous le savez bien évidemment encore mieux que moi, que l'exercice de la souveraineté et l'exercice d'un pouvoir public se font sur un territoire. C'est la base même du droit international : un peuple, un territoire, un gouvernement. Quand il n'y a pas de territoire, il est très difficile d'exercer des pouvoirs. Cela pose un sérieux problème que les juristes ont très largement mis en avant.

L'autre problème qui me paraît également important à relever, c'est que sur le plan budgétaire, la transmission de compétences et de budget aurait signifié que cette Assemblée se voyait attribuer un budget par forme de subventions par l'État, sans avoir véritablement les moyens d'influer sur le montant de cette subvention, puisque ne faisant pas partie des débats budgétaires interministériels au départ, ni du débat parlementaire. Elle se serait donc retrouvée dans la situation extrêmement inconfortable de ne pas peser sur le montant du budget qui lui serait alloué et de ne pas être en mesure, véritablement, de peser sur les conditions dans lesquelles ce budget serait ensuite exécuté. Je rappelle également que toute assemblée délibérante a pour pendant de pouvoir voter un budget, c'est-à-dire de pouvoir lever l'impôt d'une manière ou d'une autre. Et là, on ne voit pas très bien comment une assemblée exerçant son pouvoir, cela est vrai, sur une population, mais non sur un territoire, aurait pu lever l'impôt. Sauf à considérer qu'elle était susceptible de décider d'appliquer un impôt à des Français résidant à l'étranger, mais sur quelles bases et dans quelles conditions ?

Permettez-moi de rappeler que les visas relèvent d'une activité de souveraineté nationale. Il n'y a pas un État au monde qui gère les visas autrement qu'au niveau de l'État. Poussons le raisonnement jusqu'au bout, et j'en finirai là, admettons que l'Assemblée décide du montant des visas. Je rappelle que les visas de circulation, c'est Schengen. Le montant des visas est fixé parmi les 27. Le reste, ce sont des visas de bourses scolaires, de bourses d'étudiants et des visas de longs séjours, quelle est la marge de manœuvre ?

Madame la Présidente les remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Madame la Présidente, un point d'ordre,

Je vous demanderai de veiller à ce que les questions soient précises, mais que les réponses soient concises aux questions posées.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, vous parlez d'assiette fiscale, vous dites que l'assiette territoriale de notre communauté est virtuelle, dans la mesure où elle n'est pas réelle au sens stricto sensu concernant les frontières. Néanmoins, les Français de l'étranger, globalement, c'est énorme d'un point de vue fiscal. Les rentrées que l'État reçoit des Français de l'étranger et des étrangers résidents sont énormes. Pourquoi et pour quelles raisons ? D'ailleurs, cela a fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée des Français de l'étranger, votée à l'unanimité et reprise par ailleurs par ma collègue Claudine SCHMID à l'Assemblée nationale. Pourquoi le Trésor Public se refuse-t-il à donner les vrais chiffres concernant les rentrées fiscales des Français de l'étranger ? On parle toujours des exilés fiscaux, des évadés, etc., mais on ne parle jamais de ces montants. Or, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros. C'est au minimum 600 millions, voire 650 millions d'euros par an, qui sont payés par les Français qui sont à l'étranger, sur leur résidence secondaire, leurs biens familiaux, les économies qu'ils maintiennent dans leur pays, parce que c'est le cordon ombilical. Donc, dire qu'il n'y a pas d'assiette de revenus pour justifier ensuite d'une réallocation budgétaire est une erreur et à nouveau, j'insiste, pour quelles raisons Bercy se refuse encore à donner des chiffres qu'ils sont en mesure de donner, alors que tous les autres pays européens savent parfaitement qui paie quoi, le Coréen, le Néerlandais, le Français, etc. ? Cette exception française est inadmissible.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Sur l'intervention de Monsieur ITTE, deux choses, d'abord, en rebondissant sur le problème de la fiscalité, une des choses que l'Assemblée peut vous conseiller, c'est de vous rappeler au droit international que, nonobstant ce que vient de dire Monsieur GIRAULT, la fiscalité est territoriale, c'est-à-dire que la France n'a pas à imposer ses ressortissants qui paient déjà leurs impôts ailleurs quand ils le font déjà ailleurs. D'autre part, je crois enfin avoir compris là où nous avons un problème de communication, cette Assemblée et vous-mêmes. Vous nous expliquez que si nous sommes délibérante et vous prenez le terme juridique de la chose, c'est nécessairement lié à un budget et vous ne voyez pas, avec raison, de quoi nous pourrions nous mêler puisque les établissements d'enseignement sont pour la plupart des établissements privés, qu'il y a la gestion des bourses, etc. Mais, justement, sur ce point-là, nous ne cherchons pas à nous substituer à l'administration qui fait le meilleur travail qu'elle peut, parce qu'elle nous écoute ! Elle nous écoute et ensuite elle fait, elle gère avec compétence. Je vois Monsieur SAINT-PAUL et Madame SOUPISON qui sont à la tribune et dont on peut dire ce qu'on veut, mais ils sont présents à toutes nos réunions, ils nous écoutent, ils nous répondent, on est content ou pas des questions ou des réponses, mais ils sont là et ils nous servent de maillon, etc.

(Applaudissements).

C'est la seule chose que nous cherchons, garder cette ouverture, ce dialogue tel qu'il existe. Si vous pensez que cette Assemblée ne servirait ou n'a vocation qu'à gérer les microbudgets des consulats, c'est que nous avons eu ce problème de communication, nous n'avons pas réussi à faire passer ce message, que ce n'est pas là la vocation depuis 64 ans de cette Assemblée et qu'elle ne cherche pas à se substituer à de l'administration pour des problèmes régaliens qui sont de son ressort.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Je vais donner satisfaction au Sénateur LECONTE. Je vais dire très rapidement que s'agissant de la fiscalité, cela relève du ministère des Finances, donc je n'ai pas d'autre propos à ajouter, cela n'est pas de mon domaine. S'agissant de l'intervention de Monsieur MICHON, j'ai déjà répondu très largement à la question et j'ai bien entendu ce que vous venez de dire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Vous nous avez dit au départ que nous étions là pour voir les questions techniques. Pour revenir un peu à cela, vous avez dit que s'il y avait fermeture d'un consulat, on transférerait automatiquement à un autre. Attention, mais il s'agit d'une circonscription électorale, il faut que cela reste dans la circonscription électorale, sans quoi, c'est la loi qui doit changer. Cela

ne saurait passer par le biais d'un arrêté ou d'un décret. Comme ce sont des circonscriptions avec des Grands Électeurs pour les sénatoriales, cela pose problème de modifier l'annexe.

Le rapport 151 : je suis Rapporteur au Sénat de celui-ci, c'est-à-dire du budget des Français de l'étranger. C'est une très bonne idée, parce que lorsque nous préparons ce rapport, nous auditionnons l'administration, plusieurs personnes et nous avons besoin d'informations. Il aurait été très intéressant d'avoir l'avis de l'Assemblée des Français de l'étranger sur ce que l'on nous proposait et comment nous pouvions dans ce rapport, faire état de vos remarques, inquiétudes ou satisfactions. C'est une très bonne chose et je crois qu'il faudra le faire en même temps.

Je ne sais pas si cela sera possible pour la réunion de septembre, puisque c'est là où le budget commence à être discuté, mais il serait bien de venir avec les propositions de budget et d'en discuter avec vous.

Maintenant, Monsieur le Directeur, j'ai un autre point qui, je crois, intéresse tout le monde. Vous nous avez très bien expliqué le fonctionnement de la double élection ou à deux temps. Notre amie Monique MORALES, ce matin, a fait une proposition qui a été applaudie par tout le monde. Elle me semble très sage. Qu'est-ce qui inquiète dans cette salle ? Qu'est-ce qui préoccupe ? C'est cette élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, même si elle est coupée en deux, même s'il n'y a que 80 ou une centaine d'élus qui sont sélectionnés, élus. C'est cette façon de les élire. Le souhait de tout le monde est d'arriver à un accord avec vous, bien sûr à travers des amendements dans le projet de loi, ou peut-être même peut-on commencer avant, à avoir un système qui permette d'élire en même temps les conseillers consulaires – ils sont tous conseillers consulaires – et ceux de ces conseillers consulaires qui sont élus à l'AFE ? Nous devons trouver un système, avec un peu d'astuce et de bonne volonté, qui permette de le faire en même temps au suffrage universel. Cela soulagerait déjà pas mal de problèmes qui se posent et d'inquiétude dans cette Assemblée.

Je suis prêt à travailler avec mes collègues et avec vous pour arriver à faire des amendements qui iraient dans cette direction, si la bonne volonté est aussi de l'autre côté, celui du ministère, bien sûr.

Merci. (*Applaudissements*).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Ce sera très rapide. Je voulais simplement rebondir sur la réponse que vous avez bien voulu donner à Madame LEPAGE tout à l'heure, concernant les consulats à gestion simplifiée. Je suis dans un pays où il y en a plusieurs : Hambourg, Düsseldorf, Sarrebruck, et lors des dernières élections présidentielles, par exemple, la liste électorale qui concernait le consulat à gestion simplifiée de Düsseldorf était pratiquement égale en nombre à celle du consulat de rattachement qui était Francfort. Ce ne sont pas des petites listes, mais ce sont 15 000 électeurs. Donc, on raye d'un trait les 15 000 électeurs, par exemple, du consulat de Düsseldorf. Je pensais qu'on voulait au contraire se rapprocher au maximum des électeurs, que l'on cherchait à avoir un maillage de plus en plus serré auprès des électeurs, or on va s'en éloigner. Qu'en sera-t-il d'un consulat comme celui de Sarrebruck, qui est administrativement géré par Francfort, mais qui vote avec Munich pour les élections, c'est-à-dire qui est à cheval sur deux circonscriptions ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Merci, Madame la Présidente.

J'ai entendu tout à l'heure la longue déclaration de Monsieur ITTE et je voudrais dire à chacun d'entre vous, que là où il y a la volonté, il y a un chemin et ce n'est pas une difficulté qui doit nous obliger à nous arrêter. Quand il y a un obstacle, on le contourne ou on s'assoit dessus. Par conséquent, sur le sujet qui nous occupe, Monsieur ITTE, vous nous avez donné l'impression de vous inscrire dans la ligne des dix dernières années, où rien n'avait été fait sur la réforme de l'AFE, en disant que puisque cela n'a pas été fait pendant dix ans, c'est parce qu'on ne peut pas le faire.

Moi, je vous dis, si avec cette réflexion, Gaston DEFERRE en 1982 s'était dit, « depuis 1958, on n'a rien fait en matière de décentralisation, on ne fait rien, parce que c'est impossible, on n'aurait pas réformé la France ». Et aujourd'hui, ce que nous souhaitons, c'est que les élus des Français de l'étranger puissent définir ou codéfinir les politiques publiques qui s'adressent à eux. Les moyens juridiques, on ne s'adresse pas à l'administration en nous demandant de nous expliquer pourquoi cela n'est pas possible, mais de trouver le chemin pour y arriver, le chemin pour faire en sorte que les Français de l'étranger puissent codécider sur les politiques publiques qui les concernent. C'est absolument essentiel, dans un cadre où la représentation parlementaire vient d'être complète.

Je suis aussi étonné d'entendre des présents de l'indicatif, des chiffres précis (432) alors que le projet de loi n'est pas connu, pas public. La séparation des pouvoirs existe dans ce pays et par conséquent, il y a encore tout le temps de la présentation et du débat, avant que nous puissions parler au présent, avec certitude sur les choses qui se passeront. Et par conséquent, il y a une incertitude qui est absolument majeure et qu'il convient de lever pour une raison d'impératif démocratique essentiel, ce sont les élections qui sont inscrites dans la loi et qui se passent en juin 2013. Si nous souhaitons pouvoir nous concerter, avoir un vrai débat sur cette réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous ne pouvons pas imaginer un vote bâclé en deux ou trois semaines. Par conséquent, même si j'en mesure les complications, ne serait-il pas opportun de profiter du véhicule législatif qui a été présenté la semaine dernière au Sénat, qui repousse d'une année les élections régionales, organise les élections départementales, pour pouvoir en même temps préciser que nous repoussons les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger dans l'objectif d'une réforme qui ne peut pas être proposée avec un projet de loi en même temps et simultanément à ce report des élections, mais qui nous permettrait ensuite d'avoir le temps du débat. Je mesure la difficulté de cette opération à partir du moment où nous nous appuyons sur une élection qui a déjà été reportée, mais je crois que nous serions tous, à droite et à gauche, sensibles à cette attention, à cette capacité que cette opportunité nous donnerait pour la concertation et le dialogue, tout en même temps, en nous apportant une sécurité juridique pour savoir qu'aujourd'hui, il n'y a pas à préparer des élections en juin 2013, car il faudra bien, sinon, se soumettre à l'obligation de commencer une campagne électorale en avril 2013, si jamais la loi valant réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger sur l'organisation de la présentation des Français de l'étranger n'est pas votée avant la fin mars. Et par conséquent, pour faire en sorte que les choses se passent dans la tranquillité et la sérénité, je pense qu'il serait peut-être opportun de déposer un tel amendement, de manière à ce que tout se passe dans la sérénité.

(Vifs applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Merci, Madame la Présidente.

Une question rapide et très technique, Monsieur le Directeur. Je pense que les membres de cette Assemblée seraient heureux de savoir dans le projet, comment il est prévu que soit élu le président de cette Assemblée. J'ai cru comprendre que nous aurions à élire notre président. C'est ma question de base, quel processus est envisagé pour cette élection. Et une question annexe, qui me permet d'ailleurs de clarifier ou d'avoir une réponse à une question que je me pose, en ayant écouté avec attention la ministre ce matin et en vous écoutant cet après-midi. Ce matin, la ministre m'a paru affirmer que les 432 ou 442, je ne suis pas très clair, c'est l'un ou l'autre, conseillers consulaires, seraient membres de l'AFE, puisqu'elle nous a dit, « on ne va pas réduire, ils ne se réuniront pas », puisqu'une question a été posée en disant qu'ils seront membres d'une Assemblée qui ne va pas s'assembler. Quelqu'un l'a dit et a insisté là-dessus. Seront-ils membres de l'Assemblée, même s'ils ne s'assemblent pas ? Et à ce titre, seront-ils donc des électeurs du président ou bien seront-ils uniquement les 81 membres qu'ils auront élus parmi eux, qui eux, auront le droit de venir s'assembler à Paris ?

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais savoir comment, par rapport notamment à la commission JOSPIN, les choses allaient s'arrimer. Dans la proposition n° 8 de la commission JOSPIN, pour les députés des Français de l'étranger, il est proposé deux circonscriptions élues à la proportionnelle. Cela va-t-il être suivi ? Il faut bien comprendre que tout l'édifice doit être cohérent, entre toute la représentation pour les Français de l'étranger. Ensuite, toujours dans le rapport JOSPIN, dans la proposition n° 10, la poursuite des sénateurs des Français de l'étranger, enfin la référence laisse supposer que l'on peut revoir, voire remettre en question leur continuité en tant que représentants des Français de l'étranger.

Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir si cette réforme change les niveaux prégnants de la représentation des Français de l'étranger ? Jusqu'à présent, nous avons un niveau, celui des sénateurs et celui des conseillers qui semblaient être prégnants. Allons-nous vers deux autres niveaux, qui pourraient être les députés et des délégués consulaires, qui seraient prégnants et qui laisseraient place à un renouveau important de la représentation des Français de l'étranger ?

Enfin, avec 432 ou 442 élus très locaux, qui pourra répondre à toutes leurs questions au niveau de l'administration centrale ?

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Répondre au Sénateur DEL PICCHIA. S'agissant des questions de circonscriptions, de découpage et de transfert en cas de fermeture, cela a été effectivement prévu dans la loi ; un article prévoit le dispositif.

Sur le budget 151, je n'ai rien d'autre à dire.

Sur les modalités des élections des conseillers à l'AFE, encore une fois, vous avez fait un certain nombre de propositions. Nous avons dit et je crois que la ministre l'a redit, il va y avoir le débat parlementaire, nous ne l'avons pas oublié, Monsieur le Sénateur LECONTE. Donc, je vais parler au conditionnel. Le projet de loi du gouvernement sera – au futur – déposé au Parlement après avoir été adopté en Conseil des ministres dans les toutes premières semaines de janvier. Ensuite, il fera l'objet, comme dans tout projet de loi, d'un débat parlementaire auquel, bien évidemment, les sénateurs pour commencer et les députés ensuite, pourront déposer des amendements, débattre et ce sera le moment de traiter d'un certain nombre de questions dont celle-là. Rien n'est encore figé de manière définitive.

S'agissant des postes à gestion simplifiée, dont Monsieur CHAPAT a parlé, l'électeur de Düsseldorf n'est pas oublié. Il sera, comme il l'est aujourd'hui, électeur et il pourra élire un conseil consulaire qui sera chargé de le représenter auprès du consulat qui, aujourd'hui, d'ailleurs, traite de ces affaires, qui est le consulat de Francfort. Donc il y a là une certaine logique, c'est Francfort qui, aujourd'hui, administre les Français au quotidien de Düsseldorf, il est logique que les représentants des Français de Düsseldorf soient représentés et aient leur mot à dire auprès du consulat, de la structure qui les administre et qui gère leurs moyens.

Je n'ai pas beaucoup de points à préciser sur les propos du Sénateur LECONTE, puisqu'il a fait une présentation générale de ses positions. Simplement, sur la question du report des élections, je crois que la ministre l'avait dit ce matin, mais je le reprécise, cela est prévu, un projet de loi sera déposé en même temps que le projet de loi principal, qui prorogera le mandat des conseillers à l'AFE qui devaient normalement être réélus ou se représenter en 2013. Nous avons pensé, bien sûr, nous l'avons vérifié pas plus tard que ce matin et confirmé cet après-midi, j'en reparlerai tout à l'heure à la réunion à laquelle je vais à Matignon, à raccrocher ce texte permettant la prolongation du mandat au projet de loi de Madame LEBRANCHU sur la prolongation des élus. Il se trouve que cela n'est pas possible sur le plan constitutionnel, car cela constituerait un cavalier qui ne serait pas accepté. Nous l'aurions bien voulu. Cela nous aurait fait gagner du temps et de l'argent. Malheureusement, cela n'est pas possible. Donc, je pense avoir répondu, Monsieur LECONTE, à votre question. Donc, les élections seront reportées en 2014, pour ceux qui devaient être élus en 2013.

Monsieur le Sénateur FERRAND, l'élection du président de l'AFE, je crois que la ministre l'a dit dans son discours, mais je vais donc le confirmer, notre proposition est que ce président soit élu par les membres de l'Assemblée. Il y a donc un changement par rapport à aujourd'hui, le président sera un des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, élu par ses pairs, comme dans toute assemblée, par les 81. S'agissant de l'articulation entre conseillers consulaires et conseillers à l'AFE, j'essaie de redire : les 442 conseillers consulaires élus dans les circonscriptions consulaires éliront en leur sein, donc parmi eux – éliraient – seraient susceptibles d'élire éventuellement 81 d'entre eux pour participer à l'Assemblée, pour s'assembler, comme vous l'avez précisé, dans le cadre de l'Assemblée des Français de l'étranger. Donc, il n'y a pas de confusion. Les 442 conseillers consulaires ne sont pas membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Ces 442 conseillers consulaires forment le collège électoral des 81 conseillers à l'AFE élus parmi eux, en leur sein. Il n'y a donc pas à proprement parler d'élection indirecte. Les sénateurs sont élus de manière indirecte, par un collège électoral d'élus, non pas parmi leurs membres, mais n'importe qui peut se présenter aux élections sénatoriales et être élu sénateur par un collège électoral composé d'élus. Cela est une élection indirecte. Là, nous ne sommes pas dans une élection à proprement parler indirecte, puisque les conseillers à l'AFE seront des conseillers consulaires élus au suffrage universel direct, élus parmi leurs pairs en leur sein.

S'agissant des questions de Madame la Sénatrice sur la commission JOSPIN, je serai très rapide. La question du mode d'élection des députés est bien évidemment un élément important du dispositif, mais en même temps, cela n'est pas le sujet directement lié, pas plus d'ailleurs à ce stade, que l'organisation de l'élection des sénateurs, qui relève d'abord de décisions qui sont à venir et qui seront prises par le gouvernement, et qui, je dirais, même si bien évidemment, cela est fondamental, ne sont pas directement liées. Je finirai sur le rôle prégnant des niveaux dont vous parliez. C'est ce que la ministre a tenté d'expliquer ce matin. Il y a un niveau d'élection de conseillers consulaires qui sont les élus de proximité, qui sont ceux qui exercent leur mandat au niveau local et qui, à ce titre-là, exercent des attributions localement et il y a une Assemblée composée d'un certain nombre de ses conseillers consulaires, qui se réunissent à Paris, qui viennent à Paris, qui se constituent et qui organisent leur

travail dans des conditions qui resteront à déterminer par la propre Assemblée, pour faire part de leur expertise, de leurs rencontres, pour éventuellement proposer et faire des propositions au gouvernement, voire travailler en accord avec les autres administrations, comme elle le fait aujourd'hui, dans les mêmes conditions et pour donner son expertise. Le niveau de proximité est celui des conseillers consulaires, qui exerceront leur mandat à ce niveau. Le niveau des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger est un niveau de relais, d'expertise, ce qui n'empêchera pas ces conseillers à l'AFE d'être eux-mêmes des conseillers consulaires et donc, d'exercer un mandat local.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci.

Puisqu'on est vraiment dans le technique, je veux demander à Monsieur ITTE de préciser quelque chose qui pour nous, enfin du moins en ce qui me concerne, est assez nébuleux. Tout à l'heure, vous avez bien dit que c'était par circonscription, c'est-à-dire à chaque fois qu'il y aura une ambassade, qu'il y aura des élections, bien sûr réparties dans les différents consulats, des gens de cette circonscription. Si j'ai bien compris et je crois que dans l'intérêt général, il convient de prendre un exemple concret, par exemple sur ce qu'il se passe au Maroc. Pourquoi, parce que c'est entre les pays où il y a 100 à 200 000 personnes, la Suisse, la Belgique par exemple et nous parce que nous sommes au milieu. Si je prends l'exemple de 30 ou 40 000 Français au Maroc... cela fait 60 conseillers consulaires et vous avez dit que vous allez faire appel aux circonscriptions législatives pour avoir le nombre de conseillers qui vont siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger. Comment les 60 personnes au Maroc qui vont être élues conseillers consulaires vont-elles pouvoir désigner un conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger qui, en principe, doit recueillir 200 000 voix ?

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que ma question rejoint un peu celle de Monsieur SAVERY. C'est toujours sur cette articulation entre le conseiller consulaire – nous allons faire des listes pour être élu au niveau de chaque circonscription consulaire –, ensuite, le volume des circonscriptions sera élargi pour que ces différents conseillers consulaires élisent, au niveau d'une circonscription, son représentant qui partira à l'AFE. Celui-là devra également faire une campagne électorale. Ou alors, il aura fallu qu'il la fasse auprès de ses éventuels potentiels collègues avant, au moment où tous les conseillers consulaires vont faire leur campagne électorale. Quand le conseiller de l'AFE sera élu, comment financera-t-il sa campagne ? Il lui faudra bien aller voir les gens dans tous les pays. Regardez ce qu'ont pu coûter les campagnes électorales de nos députés qui avaient la moitié de l'Afrique ou de l'Amérique en circonscription. Si le conseiller consulaire qui veut se présenter à l'AFE doit faire la même chose, je ne sais pas comment nous allons pouvoir financer cela et si cela a été évoqué.

Un deuxième tout petit point, pour les consulats à gestion simplifiée où il n'y a pas forcément de conseiller, nous, les élus de l'AFE, aujourd'hui, nous nous rendons y faire des permanences. S'il n'y a plus de conseiller consulaire dans ces régions parce qu'ils dépendent du consulat général, il n'y aura plus personne auprès d'eux.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Xavier DESPLANQUES.

Monsieur Xavier DESPLANQUES

Venu de loin avec une tablette et un chronomètre, donc en une minute...

Ce matin, je crois que je me suis exprimé pour dire que les 155 élus ici présents ont tous de la légalité, de la légitimité et même de la représentativité. Pourquoi être allé chercher quelque chose de si compliqué que vous tentez de nous exposer, alors que votre problème essentiel semble être de multiplier par trois le nombre des Grands Électeurs ? Si j'ai bien compris, mais je n'ai peut-être pas compris les autres raisons. Si celle-là est la raison déterminante, puisque nous avons la légalité, la légitimité et la représentativité, nous avons été élus sur des scrutins de liste et ces listes, aujourd'hui, elles ne sont pas oubliées, puisque si nous avons eu un siège, celui qui est en deuxième, en troisième ou en quatrième position, aujourd'hui, il travaille déjà, parce que nous avons composé notre liste en fonction de la géographie de notre circonscription. Donc, aujourd'hui, si réellement vous avez un problème pour multiplier par trois vos Grands Électeurs, prenez les listes des élections de 2006, celles de 2009,

rajoutez deux derrière, multipliez par trois ou prenez les deux suivants et vous aurez résolu votre problème et nous sortirons de ce diktat que vous voulez nous imposer.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci beaucoup et merci du chronométrage.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Je voudrais simplement, pour rebondir sur ce qui vient d'être dit précédemment, dire que nous sommes dans la troisième circonscription des législatives. Le Royaume-Uni représente 80 % des électeurs, l'Irlande 5 %. Aujourd'hui, avec ce que vous venez nous annoncer, en prenant comme référence pour les élections à l'AFE, la circonscription législative, vous êtes en train de nous annoncer que le poste de Madame CONWAY, élue d'Irlande, AFE, disparaît, puisqu'il n'y a plus assez de personnes pour pouvoir faire un poste à Dublin.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Monsieur le Directeur et Cher Ami,

Une question m'interpelle déjà au premier abord, c'est l'ordre du jour. Je pensais qu'on nous présentait le projet de réforme de l'AFE et suite à ton discours de tout à l'heure, tu nous as dit que tu venais nous expliquer la mise en place de cette réforme. Cela veut donc dire que c'est quelque chose qui est déjà acté, fait et défini et que toutes les discussions que nous avons eues ce matin avec la ministre ne servent strictement à rien. Cela pour le premier point.

Le deuxième point, quand Monsieur FABIUS est venu au mois de septembre, il nous a dit lui-même que nous aurions un président élu, c'est sûre et que nous deviendrions une assemblée délibérative. C'est ce qui a été dit.

Troisième point, maintenant, sur le nombre de personnes votant pour les sénateurs. Vous annoncez 442, mais moi, mathématiquement, je ne les trouve pas, puisque les 350 conseillers consulaires vont élire 81 d'entre eux. Donc, sauf si on a deux mandats, il va manquer 81 personnes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain ITTE.

Monsieur Sylvain ITTE

Je vais tâcher de répondre vite sur la question de Monsieur ETLICHER qui me parlait du problème d'évolution des populations, en France, c'est pareil, on ne change pas le nombre d'élus tous les ans. Il y a des recensements qui ont lieu d'ailleurs en général à des distances plutôt larges et qui servent de base de référence aux élections et au nombre d'élus. Là, tous les six ans, il y aura de nouvelles élections, cela sera le moment de tenir compte de la réalité de la présence des populations dans les différents pays pour adapter la composition et le nombre des conseillers et des Grands Électeurs au Sénat, en fonction de cette évolution.

Je vais essayer très vite de répondre aux différentes interpellations qui ont été faites. Monsieur DESPLANQUES, la question n'est pas de savoir si les membres de l'AFE sont légitimes ou non. Ce n'est pas le sujet. Notre sujet n'est pas non plus uniquement de multiplier par trois les Grands Électeurs au Sénat. Si j'ai bien compris, vous souhaitez tous qu'il y ait une présence sur le terrain au plus près des électeurs et au plus près des communautés. Si vous prenez la carte aujourd'hui des conseillers à l'AFE, de votre présence géographique sur le monde, nous nous sommes livrés à cet exercice, il y a plus de la moitié du globe qui ne contient aucun conseiller à l'AFE. Un mandat est un mandat. On ne peut pas dire qu'on est des élus et que l'on veut exercer notre mandat et ensuite dire qu'on a des représentants. Un député et un sénateur, il n'y a pas de représentants. Il est élu. Il exerce son mandat, il n'a pas de représentants pour cela. Il a des assistants parlementaires qui lui font remonter, mais la légitimité du mandat, elle passe par l'élection. Donc, aujourd'hui, il y a de nombreux pays qui ne sont pas couverts par la présence sur le terrain de conseillers à l'AFE. Vous me dites qu'ils ont des représentants, mais là, ce que nous proposons, c'est qu'il y ait des élus partout, c'est-à-dire qu'il y ait des élus, en tout cas, autant que faire se peut, au plus près

des populations. Donc, quand la ministre dit ce matin, vous êtes 155 et demain, il y en aura 442, elle dit il y aura 442 élus de terrain, alors qu'aujourd'hui, il y en a 155. Ils seront d'autant plus légitimes qu'ils auront été élus au suffrage universel direct. Donc, je ne vois pas où est la régression démocratique par rapport à aujourd'hui, puisque l'on passe de 155 à 442.

Sur la question de la concertation qui n'a pas eu lieu, Monsieur ALVAREZ, elle a eu lieu. Concertation ne signifie pas prendre l'ensemble de ce qui a été demandé en compte. Le gouvernement prend ses responsabilités. La ministre a rappelé ce matin – vous pouvez être d'accord ou non – qu'elle a pris en compte une partie de ce qui était dans votre motion, avis de la commission des Lois et Règlements.

Le problème de fond, il faut effectivement l'admettre, c'est que dans votre proposition, il y avait des conseillers à l'AFE élus et des délégués consulaires élus aussi qui vous représentaient. La ministre a choisi d'inverser ce phénomène. Vous dites : « Nous voulons être élus et avoir des délégués sur le terrain ». Le gouvernement dit : « Il y aura des élus légitimés sur le terrain, qui désigneront en leur sein leurs pairs qui les représenteront au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger ». Il peut y avoir, bien évidemment, une appréciation divergente, mais dire que rien n'a été repris, je pense que c'est... (*Murmures désapprobateurs dans la salle*)... c'est ce que je viens de dire, cela a été repris. Cela a été inversé, mais cela a été repris.

(Murmures fortement désapprobateurs dans la salle).

Il y a 442 conseillers consulaires qui seront élus sur la base de 130 ou 120 circonscriptions consulaires, devenues également circonscriptions électorales. Ces 442 conseillers consulaires seront élus dans le monde entier. Je vais prendre un exemple pour que les choses soient plus claires. Prenons l'exemple de la Péninsule ibérique, qui aujourd'hui est également une circonscription législative. Vous avez aujourd'hui le Portugal, l'Espagne et l'Andorre qui font partie de cette circonscription – sur Monaco, peut-être qu'il reviendra là en Italie, plus proche du lieu d'où il n'aurait jamais dû partir – mais géographiquement, la Péninsule ibérique est composée de l'Andorre, du Portugal et de l'Espagne. Ces trois pays seront composés à terme de quatre circonscriptions consulaires : le Portugal dans son ensemble avec dedans Lisbonne et Porto, Porto étant un consulat à gestion simplifiée ; l'Espagne avec deux circonscriptions consulaires, l'une pour Barcelone, l'autre pour Madrid, qui compte le consulat à gestion simplifiée de Bilbao et celui de Séville ; et Andorre. Donc, quatre conseils consulaires. Ces quatre conseils consulaires, admettons – je n'ai pas les chiffres exacts – éliront au total 40 conseillers consulaires, je ne sais pas 5 au Portugal, 6 à Madrid, 5 en Andorre et 4 à Barcelone, bref, cela fera un nombre x de conseillers consulaires. Ces conseillers consulaires éliront en leur sein 3, 4 conseillers qui seront chargés de les représenter à l'AFE, sur une base démographique de l'ordre de 20 000 électeurs Français pour 1 conseiller à l'AFE, ce qui représente de manière globale, la moyenne d'élection d'un conseiller général. Un conseiller général en France est élu, en moyenne, parce qu'entre la Seine-Saint-Denis et la Corrèze, il y a quelques différences, en moyenne par environ 20 à 25 000 électeurs. Donc, un conseiller à l'AFE représentera, par rapport à cette zone, environ 20 000 Français résidant dans cette zone. Et il y aura éventuellement, le cas échéant et il y aurait pour l'Espagne, 4 ou 5 conseillers à l'AFE, qui seraient élus par leurs pairs, parmi les x conseillers consulaires qui constitueront l'ensemble de la Péninsule. Cela veut dire que les conseillers à l'AFE seront bien des élus légitimés par le suffrage universel, puisqu'ils auront été élus obligatoirement dans l'un des conseils consulaires de la Péninsule.

Monsieur ALVAREZ parle sans que la Présidente lui ait donné la parole.

Madame la Présidente

Je voulais remercier Monsieur ITTE qui nous a apporté beaucoup d'éléments, j'espère que lui nous aura entendus aussi.

(Applaudissements).

POINT D'INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DE L'AFE AUX ETATS GENERAUX DE LA DEMOCRATIE TERRITORIALE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Chers collègues,

Si vous voulez bien prendre place. Je n'en aurais pas pour longtemps mais je sais que vous êtes impatients de savoir comment se sont déroulés les premiers Etats généraux de la démocratie territoriale à Paris les 4 et 5 octobre derniers.

Je voudrais en premier lieu exprimer mes remerciements à notre Présidente de séance, Anne-Colette LEQUET, dont les notes sont à l'origine et pour l'essentiel de cet exposé très rapide que je vais vous faire.

Vous vous souviendrez que lors de la session de septembre, notre Assemblée avait souhaité être représentée aux états généraux de la démocratie territoriale par ses trois vice-présidents ainsi que par trois représentants de la commission des Lois, à savoir le président, la Rapporteur générale et une des vice-présidentes.

Je voudrais aussi vous rappeler pour mémoire que ces états généraux se sont tenu l'après-midi du jeudi 4 octobre au Sénat et le matin du 5 octobre à la Sorbonne. Je tiens aussi en notre nom à tous, à remercier tous les sénateurs des Français de l'étranger et en particulier Jean-Yves LECONTE, qui ont rappelé l'existence de l'AFE aux organisateurs de cette manifestation et ont ainsi permis la présence de représentants de notre Assemblée.

Les places étant limitées – il y avait 900 personnes attendues : sénateurs, présidents de conseils régionaux ou généraux, maires, présidents d'intercommunalité, universitaires, représentants de l'État, etc. – ce ne sont donc finalement que les trois vice-présidents de l'AFE et le président de sa commission des Lois et Règlements qui ont reçu une invitation.

Ces deux journées à Paris constituaient pour mémoire la troisième phase d'un processus initié par le Sénat, les deux premières ayant consisté en un questionnaire qui avait été diffusé auprès des élus locaux et auquel 20 000 élus avaient répondu, suivis de réunions départementales de près de 30 000 élus autour de la synthèse de ces réponses.

Le jeudi 4 au Sénat, quatre ateliers étaient proposés autour de grandes thématiques tirées du questionnaire, à savoir, un, nouer des relations de confiance entre l'État et les collectivités territoriales, deux, garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale, troisièmement, approfondir la démocratie territoriale et quatrièmement, prendre en compte les réalités propres des outre-mer pour mieux les valoriser.

Vous comprendrez qu'à l'énoncé de ces quatre thématiques, les représentants de l'AFE aient participé à la table ronde numéro 3, c'est-à-dire approfondir la démocratie territoriale, puisque nous étions en plein cœur de notre sujet.

À cet égard, Francis HUSS, en sa qualité de vice-président, a pu faire une brève intervention au nom de l'AFE. Je dis brève intervention, parce que malheureusement, déjà son intervention n'était pas longue a priori, mais malgré tout, on l'a invité à l'abrégé encore, ce qui fait que c'est dans le désintéret le plus général qu'il a précisé un peu ce qu'était l'Assemblée des Français de l'étranger.

Rapidement, lors des débats et à l'occasion d'échanges avec divers délégués, nous avons pu retrouver de nombreuses préoccupations qui rejoignent en réalité celles des élus de l'AFE dans l'exercice de leur mandat. Vous verrez que la comparaison est assez intéressante. Voici les plus parlantes : tout d'abord, au centre des attentes des participants, se trouvait la demande de reconnaissance du rôle des élus et la consolidation de leur statut, maintes fois réclamées mais jamais abouties. Voyez qu'il n'y a pas que pour les Français de l'étranger et les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger que se pose le débat, mais qu'en réalité il existe également en France métropolitaine.

Autre sujet d'intérêt, le fait que 80 % des élus ne touchent aucune indemnité. Ils souhaitent le rappeler dans le cadre de ce forum, tout comme ils souhaitent exposer les problèmes de réintégration d'un poste dans la vie active à la fin d'un mandat. Troisième élément qui avait retenu l'intérêt des participants, c'est que l'exercice des mandats devient de plus en plus complexe et sans avoir de réels moyens ni de formation pour l'exercer. Il semblerait que cela décourage les jeunes actifs de s'investir dans ce domaine. De ce point de vue, il a également été souligné qu'il est de plus en plus difficile aux citoyens, compte tenu de ces millefeuille, de comprendre qui fait quoi et qui est qui.

Dernier point mis en avant, le mandat local reste un engagement civil car les élus sont des serviteurs de l'intérêt local, pas des privilégiés. La majorité des participants a souhaité que l'on en finisse avec le populisme anti élu qui sévit actuellement en France.

Ces deux journées de clôture des états généraux ont été vécues par beaucoup comme un moment d'échanges fructueux, puisque c'était l'occasion de confronter le vécu de chacun et d'en tirer des constatations convergentes. Au passage, nous pouvons faire l'observation que cela vaut aussi pour notre Assemblée, à savoir se réunir à Paris et pouvoir confronter le vécu de chacun. Le fait que le Président de la République ait souligné que les collectivités locales n'étaient pas une charge pour la France, mais constituaient un atout pour la vitalité et le redressement du pays a été particulièrement apprécié par les participants.

Enfin, et j'en terminerai là, étant donné les problématiques similaires que les élus AFE et les élus des collectivités locales rencontrent dans l'exercice de leur mandat, de même que les changements et améliorations qu'il serait bon d'apporter, les représentants de l'AFE espéraient fortement que la résolution relative à la réforme de notre Assemblée, votée, je vous le rappelle, à l'unanimité en septembre dernier, soit prise en compte dans son ensemble, comme contribution à toute proposition

de réforme, ce qui malheureusement n'a pas été le cas. À vrai dire, la tonalité générale des débats a été très franco-française, très peu tournée vers l'extérieur, ce qui je pense, n'étonnera personne dans cette salle.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Président.

Il n'y a pas de question, nous avons eu un débat sur notre réforme à nous, mais si je peux rajouter quelque chose, ce qui ressort de ce compte-rendu, c'est que nous avons été assez surpris de retrouver les mêmes revendications que chez nous. L'image de l'élu soi-disant privilégié, ne pas toujours avoir les moyens d'exercer son mandat, le manque de formation et les difficultés croissantes avec les demandes des Français qu'ils soient à l'étranger ou en métropole. Ce sont les toujours plus d'exigences demandées aux élus qui n'ont pas toujours la formation et qui font cela d'une façon bénévole.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Par rapport à tous les débats que nous avons eus ce matin, je remercie le Président de la commission des Lois et Règlements d'avoir fait ce compte-rendu et de l'avoir présenté de cette manière. Si nous voulons continuer à essayer de prendre les choses par le bon bout, je crois qu'il faut continuer à s'appuyer sur les observations que l'on a pu faire lors de ces états généraux, les préoccupations communes, la démarche commune, la proximité, la responsabilité. C'est le sens de l'action politique et c'est ainsi que l'on doit continuer à essayer de réformer l'Assemblée, quelles que soient les vicissitudes et les débats que nous avons pu avoir aujourd'hui. Je vous remercie, Madame la vice-présidente et Monsieur le président de la commission des Lois et Règlements, d'avoir fait ce compte-rendu et d'avoir participé à ces états généraux.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'immatriculation à la Sécurité sociale pour les élèves du réseau AEFÉ de plus de 18 ans.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Madame la Présidente,

Il s'agissait de faire part à l'administration des difficultés qu'ont certains de nos élèves du réseau d'obtenir un numéro de sécurité sociale lorsqu'ils regagnent le territoire français ou européen. D'ailleurs, la difficulté est plus grande lorsqu'il s'agit du territoire européen hors France. La réponse me satisfait d'autant que l'administration reconnaît bien que le processus d'acquisition de ce numéro de sécurité sociale peut être extrêmement long et qu'elle fait part de son vœu de raccourcir ces délais. Cela me paraît tout à fait satisfaisant.

Merci.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de M. Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux difficultés pour entrer en contact téléphonique avec les consulats.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur le Président

Je n'aurai qu'un mot. Il n'y sans doute pas d'abonné au numéro que j'ai demandé. Au revoir.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Madame Alexandra BEUTHIN, membre élu de la circonscription électorale de Nairobi, relative aux duplicatas de permis de conduire.

En l'absence de Madame Alexandra BEUTHIN, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°4 de Madame Alexandra BEUTHIN, membre élu de la circonscription électorale de Nairobi, relative à la visite médicale pour les permis de conduire à validité limitée.

En l'absence de Madame Alexandra BEUTHIN, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°5 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au calcul de la surcote dans le cadre de la coordination européenne.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Madame la Présidente.

Cette réponse me satisfait.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux délais pour le calcul et l'obtention d'une retraite communautaire.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Là, cela ne me satisfait pas, parce que parfois, les délais sont extrêmement longs, cela peut durer deux ou trois ans. Après l'on s'aperçoit qu'il y a des erreurs et là, je n'ai pas de moyen rapide de faire accélérer le processus et donc, je ne suis pas satisfaite.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à l'affichage de la liste des élus à l'AFE sur les sites et les locaux de l'Ambassade et des consulats généraux : demande de respect de l'arrêté du 12 juin 2009, publié au J.O. du 14 juin 2009.

En l'absence de Monsieur Jacques JANSON, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°8 de Monsieur Damien REGNARD, membre élu de la circonscription électorale de Houston, relative à l'abandon de la nationalité française.

En l'absence de Monsieur Damien REGNARD, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je représente Monsieur REGNARD. Je pense que c'est « ok ».

Question orale n°9 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux actions périscolaires de l'AEFE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie l'Agence pour sa réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'exportation des droits à prestations des demandeurs d'emploi.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

En attente de réponse, donc le ministère y travaille...

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'état d'application de l'article 515-7-1 du code civil.

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux demandes de certificat de nationalité française (CNF).

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à l'examen des questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux virements SEPA en UE.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je suis tout à fait heureuse d'avoir eu ces précisions qui sont très claires. Merci.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question d'actualité n°2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux fiches personnelles des conseillers AFE.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je n'ai rien à ajouter là-dessus. Je continue à regretter que cette mention figure.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question d'actualité n°3 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au traitement des demandes de visas.

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°4.

Question d'actualité n°4 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'administration consulaire en ligne.

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°5.

Question d'actualité n°5 de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative au dispositif mobile de recueil de données biométriques ITINERA.

Madame DJEDIDI étant satisfaite de la réponse, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.

Question d'actualité n°6 de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative au devenir des personnels du service des visas à Tunis.

Madame DJEDIDI étant satisfaite de la réponse, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.

Question d'actualité n°7 de Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative au recours aux avocats des postes : critères de désignation et détermination des honoraires.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Kalliopi ANGO ELA.

Madame la Sénatrice Kalliopi ANGO ELA

Cela me satisfait ? Oui, parce que c'est ce que je croyais savoir, et non, parce que ce n'est pas toujours ce que l'on peut constater, notamment pour les deux derniers paragraphes. Donc, nous allons continuer.

Madame la Présidente

Vous allez continuer, d'accord, je vous remercie.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 18^{ÈME} SESSION (DU 4 AU 9 MARS 2013)**Madame la Présidente**

Nous avons pensé qu'il serait bon de reprendre la réforme de l'AFE pour thème principal. Nous demanderons la présence du président de notre Assemblée, à savoir le Ministre des affaires étrangères, mais à titre de Président de l'Assemblée. Nous souhaitons aussi une intervention de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger. La commission des Lois et Règlements propose d'auditionner en plénière les rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans la mesure où nous serons en plein dans la réforme. Si les parlementaires sont présents, ils pourraient également intervenir.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Il semblerait qu'il a été demandé ce matin que les interventions qui vont se faire avec les Rapporteurs du Sénat ainsi que de l'Assemblée nationale, se fassent sous l'égide de la commission des Lois et Règlements, mais en séance plénière.

Madame la Présidente

C'est indiqué ainsi, c'est dans le cadre du programme.

Monsieur Guy SAVERY

Nous n'avions pas entendu, c'est pour cela que je l'ai précisé.

Madame la Présidente

Cela sera en plénière, donc tout le monde pourra y assister.

Le Bureau adopte-t-il cet ordre du jour ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Cela marque la fin de nos travaux de notre Bureau de décembre, où finalement, nous avons eu beaucoup plus de présents que d'habitude, en raison des grands sujets à discuter. J'aimerais encore remercier le Secrétariat et Monsieur le Secrétaire général pour tout son soutien. Je pense que nous avons également fait un effort pour que notre programme tienne sur une seule journée, afin de contribuer aux économies que constitue le fait de ne pas avoir à siéger le samedi matin.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes, un bon retour dans vos pays. Au mois de mars.

(Applaudissements).

La séance est levée à 18 h 00.